



John Dean entamant hier la deuxième manche du véritable duel qu'il a engagé avec la Maison-Blanche, par commission sénatoriale interposée, sur les responsabilités de chacun dans le scandale du Watergate.

(Téléphoto AP)

L'affaire Saulnier provoque un débat orageux à l'Assemblée

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — L'affaire des enregistrements téléphoniques du chef Saulnier a donné lieu hier à l'Assemblée nationale à un débat orageux marqué d'une violence colérique de M. Choquette et de l'intervention de tous les gros canons du parti libéral.

Pesant chacun de ses mots, M. Robert

Burns, député du PQ qui n'a cessé de harceler le ministre de la Justice depuis les révélations du DEVOIR sur cette affaire, a d'abord posé, très lentement, une longue question à M. Choquette.

"J'aimerais savoir du ministre, a-t-il demandé, si l'on a porté à sa connaissance des éléments de preuve démontrant qu'un dénommé Rolland Lamothe, connu dans le milieu interlope sous le nom de Frénchman, un ancien agent de l'escouade de la moralité de la Police de Montréal, aurait eu des contacts suivis avec des grands caïds de la pègre montréalaise, notamment MM. Roméo Bucchi, Angelo Lanzo et Michelas Dilorio, dans le but d'informer la pègre à l'avance des actions policières projetées. Est-ce que le ministre est au courant de ce fait?"

M. Choquette a répondu que ce dénommé Rolland Lamothe ne lui était pas inconnu, "en tant que ministre de la Justice", et qu'une enquête se poursuivait à son sujet.

Le ministre de la Justice a ensuite demandé aux députés de l'opposition de cesser de l'interroger sur des sujets "auxquels il n'est pas d'intérêt public de répondre".

Nullement convaincu, M. Burns adressait une deuxième question à M. Choquette.

"Est-ce que l'on a porté à la connais-

La CIP à Témiscaming

Des travailleurs tentent un blocus

TEMISCAMING (Le Devoir) — Plusieurs des 875 travailleurs de l'usine Kipawa à Témiscaming, en chômage depuis un an, ont manifesté hier en lançant une flottille de petites embarcations sur la rivière Outaouais dans le but d'empêcher la compagnie CIP, propriétaire du moulin de Kipawa, de faire flotter sur la rivière quelque 50,000 cordes de bois en direction de Gatineau.

La manifestation s'est déroulée à cinq milles environ au nord de Témiscaming,

autour de deux remorqueurs amarrés à une estrade. Le représentant de l'Union internationale des travailleurs unis du papier (FTQ), M. Charles Carpentier, a exhorté les manifestants à ne pas recourir à la violence. Au même moment, à Montréal, le ministre québécois des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond, s'entretenait avec le président de la CIP, M. Cecil Flenniken, au bureau chef de la compagnie.

Lorsque la CIP a décidé, l'an dernier,

de fermer "définitivement" son moulin de Kipawa, réduisant ainsi 875 travailleurs au chômage, quelque 165,000 cordes de bois de sciage avaient été accumulées en amont du moulin. Les promoteurs du projet Tembec, qui veulent acheter le moulin et qui ont reçu l'appui des gouvernements de Québec et d'Ottawa dans leurs négociations avec la CIP pour l'achat de l'usine de Kipawa, ont toujours soutenu que la CIP devait leur vendre, en même temps que l'usine, ces 165,000

cordes de bois, afin de faciliter la remise en opération du moulin.

Il semble que, tout récemment, la CIP ait décidé de faire flotter en aval du moulin, c'est-à-dire vers le sud en direction de son moulin de Gatineau, 50,000 cordes de "pitoules". Le commissaire industriel de Témiscaming, M. William Clark, a déclaré hier que la CIP avait accordé un contrat à l'Upper Ottawa Improvement pour l'acheminement de ces 50,000

Voir page 2: Témiscaming

Accusé d'avoir menti

Nixon veut établir que Dean est le cerveau de Watergate

WASHINGTON (d'après AP, l'AFP et Reuter) — John Dean, que les procureurs de la commission sénatoriale d'enquête n'ont pas réussi à prendre en défaut hier en rapport avec sa déposition écrite de la veille, doit faire face aujourd'hui à une série de questions soumises à la commission par la Maison-Blanche et qui tendent à établir que Dean lui-même était le cerveau de toute l'affaire Watergate.

Le sénateur démocrate Daniel Enouye, qui a inscrit ces questions, les jugeant recevables ne serait-ce que pour démontrer les tactiques de défense futures de la Maison-Blanche, a par ailleurs affirmé que ces questions tendent à rendre Dean responsable des contradictions des déclarations présidentielles puisqu'il aurait donné "de mauvais conseils" à ses supérieurs sur l'affaire.

Hier, c'est plutôt la parole du président Nixon que Dean a cherché à mettre en doute. Confronté avec les déclarations antérieures du président au sujet de l'affaire

Watergate, Dean a affirmé que, dans chaque cas, le président n'avait pas dit la vérité. Au procureur Samuel Dash qui lui demandait s'il était conscient de la gravité des accusations qu'il portait, Dean a répondu:

"Oui, j'en suis très conscient. Et je me permettrais d'ajouter ceci, M. Dash je réalise que c'est là pour moi une entreprise téméraire et que c'est mon témoignage contre celui d'un autre (le président). Ce n'est pas une situation agréable mais je ne peux parler que des faits que je connais et ce sont ceux-là que j'apporte à la commission."

Interrogé pendant six heures, Dean, qui a accepté de se soumettre au détecteur de mensonge pour toutes les accusations qu'il portait, a révélé que la Maison-Blanche gardait à jour une liste de "personnes ennemies" dont elle finissait toujours par "s'occuper". Dean a précisé qu'il était lui-même intervenu auprès du fisc pour obtenir des renseignements sur des personnes mentionnées dans la liste ou pour leur occasionner des difficultés en faisant remettre en cause leur déclaration d'impôt.

Cette liste "d'ennemis" comprend, entre autres, des journalistes en renom.

Selon le témoignage de Dean, dès l'arrestation en flagrant délit des cambrioleurs du Watergate, les principaux collaborateurs du président se sont lancés dans une "vaste entreprise" pour camoufler l'affaire. Il reconnaît avoir participé à ces efforts et ne s'en est aucunement caché.

Dean a défini son rôle comme celui d'un intermédiaire, d'un fonctionnaire fidèle et dévoué, mettant son intelligence au service du président selon le code que la fin justifie les moyens.

"L'enjeu était trop élevé pour que je puisse me permettre aucune considé-

ration personnelle", a ajouté Dean, qui a précisé que cet enjeu, présent à l'esprit de tout le monde, était la réélection du président.

Invité à dire pourquoi il s'était fait complice du camouflage de l'affaire Watergate, Dean a répondu: "J'ai été pris dans l'engrenage avant de m'en rendre compte. S'il n'y avait eu que moi d'impliqué, le problème aurait pu être résolu facilement. Mais il y en avait d'autres à la Maison-Blanche et cela compliquait beaucoup le problème".

Il a parlé de ses entretiens du 21 et 22 mars dernier avec le président, en

présence de Haldeman et Ehrlichman, au cours desquels il a essayé de faire comprendre à M. Nixon la nécessité de dire publiquement la vérité. Mais ce fut en vain. Le président était bien davantage préoccupé par la future enquête du Sénat. En fait, a-t-il dit, Haldeman et Ehrlichman envisageaient un plan par lequel M. Mitchell aurait assumé la responsabilité du cambriolage, espérant que cela ferait passer au second plan les manœuvres de camouflage de l'affaire et que tous les autres s'en tireraient.

"J'étais stupéfait de ces discussions

Voir page 6: Nixon-Dean

Construction

La suprématie de la FTQ se confirme: 72 pour cent

par Clément Trudel

La deuxième et dernière phase d'une enquête menée par le ministre québécois du Travail sur le degré de représentativité des associations patronales et syndicales dans l'industrie de la construction vient de se terminer. L'on y décerne un certificat de représentativité à 72% pour la FTQ; 23% pour la CSN et 5% pour la CSD. Quant aux associations patronales, elle sont ainsi cotées: Association de la construction de Montréal (25% de représentativité); Association des constructeurs de routes et grands

travaux du Québec (11%); Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (15%); Corporation des maîtres-électriciens du Québec (13%); Corporation des maîtres-mécaniciens en tuyauterie du Québec (10%); Fédération de la construction du Québec (26%).

Ces résultats confirment la prédominance de la FTQ dans cette industrie, comme l'avait fait, à la fin de mars, une première compilation de données. A noter toutefois que la CSN, invitée à soumettre des compléments de listes de membres pour cette deuxième phase, a refusé de collaborer avec le ministère.

Le ministre, M. Jean Curnoyer, a fait tenir hier par télégramme à chacune de ces neuf associations son certificat de représentativité, faisant suivre par courrier copie d'une série de tableaux établis par les services d'informatique du travail et de la main-d'oeuvre.

L'enquêteur ad hoc dans ce dossier, M. Marius Dupuis, a expliqué hier que les recherches entreprises suivant les articles a et b du bill 9 (qui a remplacé la loi 290) avaient tenu compte de trois critères principaux: nombre de membres déclarés par une association, montants prélevés par la Commission de l'Industrie de la Construction (CIC) et nombre d'heures travaillées.

D'après les chiffres du ministère, l'on peut établir que 96,229 salariés ont effectivement travaillé dans l'industrie de la construction au cours de 1972 et ont cotisé à la CIC.

Ce chiffre ne tient pas compte de deux "zones grises": un bloc de 28,939 salariés figurant au fichier du ministère mais qu'aucune des trois centrales ne réclame; un autre bloc de 15,041 salariés qui seraient membres de plus d'une association (ce qui est considéré comme illégal en vertu de la loi 15; le ministre n'a pas pour l'instant manifesté l'intention de trancher ce problème).

Toujours selon ce groupe de 96,229 salariés appartenant en exclusivité à l'une ou l'autre des trois centrales, on retrouve 6,5% de cotisants CSD, soit 6,255; 24,75% de cotisants CSN, soit 23,816 salariés; 68,75% de cotisants FTQ — 66,158 syndiqués de l'industrie de la construction.

Ces pourcentages varient cependant si l'on tient compte des heures travaillées par ces mêmes salariés: CSD — 5,05%; CSN — 22,01% et FTQ — 72,94%.

Voir page 6: La FTQ

sance du ministre de la Justice que, quelques semaines avant la nomination d'un haut gradé de la police de Montréal à une fonction très importante, le dénommé Rolland Lamothe a informé des grands de la pègre de cette nomination imminente? Je demande au ministre

Voir page 6: L'affaire Saulnier

Le CRTC accueille avec sympathie le projet de télévision coopérative

par Jean-V. Dufresne

OTTAWA — Deux conceptions diamétralement opposées de la télédiffusion se sont opposées, hier, aux audiences du Conseil de la radio-télévision canadienne, et s'il est imprudent de préjuger de la décision ultime du CRTC, la sympathie évidente avec laquelle fut accueillie la requête de la coopérative de télévision de l'Outaouais, pour l'exploration du canal 30 UHF à Ottawa-Hull, autorise les observateurs à penser qu'elle pourrait bien décrocher la franchise.

En face d'elle, deux géants aguerris de la télédiffusion francophone, chacun capable de démontrer sa compétence dans la guerre des cotes d'écoute: Télé-métropole et son réseau TVA, et la corporation Civitas et son réseau radio-phonique Mutuel, dont les présidents MM. Roland Giguère et Raymond Crépeault, ont cru devoir d'ailleurs saluer avec quelques mots affables l'impressionnant dossier du nouveau candidat.

Parce que le CRTC accueille pour la première fois la requête d'une coopé-

rative pour l'exploitation d'un poste de télévision — une coopérative de Winnipeg doit bientôt suivre l'exemple — les commissaires sous la présidence détendue de M. Pierre Juneau ont soumis ses animateurs à un véritable barrage de questions, qui n'ont pas dissipé, cela va de soi, les appréhensions des deux autres requérants, quant à la rentabilité du CTVO, ou la lourdeur de ses mécanismes de consultation populaire, mais qui témoignent en tous cas de l'importance de la décision du CRTC.

En effet, M. Juneau lui-même, souhailait publiquement il y a quelques mois qu'on mit au point une formule intermédiaire capable de satisfaire plus étroitement aux besoins de l'information et de la culture régionales face aux géants que constituent les grands réseaux publics ou privés.

A telle enseigne que MM. Crépeault et Giguère, forts de la pénétration profonde de leurs entreprises de diffusion dans les milieux populaires québécois, empruntèrent à la philosophie même de la coopérative l'essentiel de leur argumentation pour convaincre le CRTC qu'ils possédaient eux aussi toute la compétence et les "contacts" nécessaires à un enracinement authentique dans la région de Ottawa-Hull.

M. Crépeault a rappelé par exemple que le président de CJRC Radio-Capitale, l'un des chaînons de Radiomutuel, M. Marcel Joyal, est un Franco-ontarien de première eau, et que l'expertise de cette station radio-phonique pouvait être citée comme exemple d'un service principalement axé sur les préoccupations régionales.

Exemple profitable aussi, selon M. Crépeault qui, à une question hypothétique de M. Juneau, a répondu qu'il devrait refuser la franchise du canal 30 si elle était assortie de l'obligation pour son consortium de se défaire de CJRC.

Mais si les arguments des deux géants étaient ceux de rivaux — deux Goliath devant David, disait-on hier — ils soulèvent néanmoins des interrogations auxquelles le CRTC lui-même n'est pas insensible.

Ainsi, on craint que les projections financières de la coopérative — un trop

Voir page 6: Le CRTC

au gré du temps

L'annonce faite aux petits

Beau geste que fait de façon unilatérale Radio-Canada en abolissant la publicité destinée aux jeunes. Voilà qui va mettre fin à l'oppression de consciences peu encore formées.

Mais à voir à la télévision la forme que prennent la plupart des messages publicitaires s'adressant aux adultes et leurs aspects si enfantins, on est porté à se demander si ce n'est toute la publicité qui devrait être prohibée.

Une telle suppression, il est vrai, augmenterait nos impôts, car la société d'Etat devrait alors chercher ailleurs les ressources dont elle se prive.

Curieuse chose que la publicité, qu'il faille payer pour ne pas la subir.

Louis-Martin TARD

Une lutte à trois: Schreyer, Spivak, Asper

de notre envoyé spécial, François Barbeau

WINNIPEG — Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, à 37 ans, est le cadet des chefs politiques de sa province, néanmoins celui qui possède le plus d'expérience parlementaire, ayant été élu pour la première fois à l'Assemblée législative de Winnipeg en 1958.



Ed Schreyer

Après sept ans de politique provinciale, il fut tenté par Ottawa et, en 1965, pour une période de trois ans, il occupa un siège aux Communes, pour revenir à ses premiers amours, en 1968, quelque temps avant la course au leadership du NPD, qu'il disputa avec succès à un ancien collègue fédéral, Sydney Green, actuellement ministre des Mines et des Ressources naturelles.

Posé, réfléchi, bel homme, grand, solide de stature, aux yeux rieurs d'un gris-bleu, il s'exprime sans hâte, presque avec monotonie, mais on sent percer dans sa voix un enthousiasme que ne par ailleurs son comportement. Dans une assemblée publique, il parle devant un micro comme s'il était dans un salon. Pas d'envoies oratoires, pas de trémolos dans la voix, pas de gestes saccadés, c'est à peine s'il hausse le ton.

Devant des électeurs francophones, comme ceux de Saint-Boniface, il s'exprime avec assez de facilité en français, sans trop d'hésitations et de "heus heus".

Les Manitobains ont évolué depuis l'accession du NPD au pouvoir il y a quatre ans, explique-t-il. La crainte du socialisme tel que le dépeignaient nos adversaires n'existe plus, ou à un degré moindre. Pourtant, durant cette campagne, les libéraux comme les conservateurs, et évidemment le Group for Good

Government, s'attardent encore à brandir cette menace pour effrayer les électeurs.

Je ne suis pas socialiste, ajoute-t-il, mais plutôt social-démocrate, comme M. Willi Brandt en Allemagne, M. Mitterrand en France. La tendance de mon gouvernement pourrait se comparer à

celle des travaillistes en Grande-Bretagne et, si mon cabinet compte parmi ses membres des socialistes plus radicaux, c'est que nous croyons en la collégialité et que nous recevons chez nous toutes les nuances.

M. Schreyer a été accusé, durant cette

Voir page 2: Une lutte à trois

Allmand donne sa caution à un amendement de Blaker: la détention à perpétuité

OTTAWA (PC) — Le gouvernement Trudeau est de nouveau sur la sellette, cette fois-ci avec son projet d'abolir totalement la peine de mort, et c'est demain qu'il connaîtra le sort que lui réserve à ce sujet le Comité parlementaire de la justice et des questions juridiques.

Hier soir, les membres du comité ont discuté pendant deux heures afin de déterminer si l'amendement proposé par

M. Rod Blaker (L-Lachine) est acceptable ou non et n'ont pas pris de décisions.

Sans reconnaître que la motion d'amendement de M. Blaker est celle du gouvernement, le Solliciteur général, M. Warren Allmand, a admis néanmoins qu'elle représente les vues du cabinet et paraît compatible avec la politique gouvernementale sur l'abolition de la peine de mort.

Voir page 6: Peine de mort



suites
de la première
page

UNE LUTTE À TROIS

campagne, d'avoir une nouvelle fois des aspirations fédérales et ses adversaires ont laissé entendre qu'il se proposait prochainement de briguer les suffrages au leadership du NPD, à la demande de certains qui voudraient se débarrasser de M. David Lewis et qui veulent écarter du même coup son fils Stephen, leader du NPD ontarien.

Prié de tirer cette affaire au clair, M. Schreyer a nié avoir cette intention. À l'intention de ses électeurs de Saint-Boniface, qui venaient de lui poser la question, par la voix de leur député et ministre, M. Larry Desjardins, le premier ministre du Manitoba a répondu qu'il n'avait nullement l'intention de refaire de la politique fédérale. "C'est impossible, a-t-il ajouté, puisque ma femme est contre l'idée." Puis, en anglais, il a noté qu'il trouvait le défi politique de taille au Manitoba pour y rester.

L'accent de la campagne néo-démocrate est mis sur la personnalité de M. Schreyer. Ce dernier, à son tour, insiste beaucoup sur la qualité des candidats néo-démocrates, les meilleurs jamais réunis.

Les assemblées du Parti sont remarquables par leur ambiance joyeuse, de fête familiale. À Winnipeg ces jours-ci, 3.000 personnes au moins s'étaient réunies dans un amphithéâtre extérieur, mais recouvert d'une coupole, pour entendre M. Schreyer.

Avant qu'il n'arrive, divers candidats ont pris la parole, un orchestre a joué quelques mesures de polka et les candidats, bons enfants, ont esquissé quelques pas de danse, à la grande joie de la foule. Sans ostentation, des organisateurs ont demandé qu'on passe la chapeau et prié les donateurs éventuels d'y déposer des billets, nous pas des pièces de monnaie. Aussitôt dit, aussitôt fait.

En comparaison, l'atmosphère à une grande assemblée conservatrice qui se déroulait le même jour à Winnipeg était frelatée. Les conservateurs, réunis dans un grand hôtel appartenant, dit-on, au père de leur chef, M. Spivak, ont dû subir une mise en scène élaborée avant d'entendre M. Sydney Spivak s'en prendre longuement au GGG puis suivre presque ses partisans de ne pas l'abandonner au moment crucial. "Il ne nous manque que neuf sièges pour former un gouvernement au Manitoba. A ce moment, nous couperons les taxes, nous créerons des emplois, nous enrayerons l'inflation."

"Il n'y a que deux partis capables de former un gouvernement dans cette province: le NPD et les conservateurs. Parce que les électeurs manitobains connaissent la situation, je suis confiant que nous remporterons la victoire jeudi et que nous formerons un gouvernement meilleur que celui que nous avons connu ces dernières années."

Agé de 45 ans, spécialiste de droit international, M. Spivak a fait ses premières armes en politique manitobaine en 1966, année de son élection dans River Heights, le Westmount de Winnipeg. Il a été élu chef du Parti conservateur, à la succession de M. Walter Weir, avec une faible majorité et doit faire face depuis au sein de son Parti à un certain mécontentement de la part des députés et candidats des régions rurales. Physiquement, M. Spivak a l'allure d'un prospère homme d'affaires. Bedon-

nant, le visage presque bouffi percé de deux yeux foncés, très soigné de sa personne, il n'inspire pas confiance à prime abord, mais sa façon chaleureuse avec les électeurs semble contredire les apparences.

Son programme s'adresse aux portefeuilles des électeurs. D'abord, les impôts ont plus que doublé au Manitoba sous les néo-démocrates, dit-il: les conservateurs les réduiront, d'abord en abolissant la taxe de vente, du moins en partie, en réduisant l'impôt provincial, en abolissant les taxes scolaires pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, en abolissant aussi les taxes scolaires pour les cultivateurs, en réduisant l'impôt sur les successions, pour empêcher la disparition des entreprises familiales, qu'elles soient agricoles ou industrielles.

Ensuite, les conservateurs réduiront les coûts de l'administration provinciale par une réorganisation complète de la machine gouvernementale, en abolissant des postes inutiles, en coupant dans les frais de voyages.

Pour un développement plus rapide, un gouvernement conservateur consentirait des prêts à diverses entreprises, sous diverses formes, par exemple par l'entremise d'un fonds de croissance; mettrait sur pied une régie d'exportations des produits manitobains, particulièrement dans le domaine de l'alimentation.

Enfin, avec un ministère du développement économique qui engloberait aussi le tourisme, un gouvernement conservateur chercherait à tirer le meilleur parti possible de la mise en place d'un pipeline panarctique, etc.

Dans le domaine urbain et municipal, un gouvernement conservateur promet des améliorations au chapitre de l'aide aux municipalités, une amélioration des transports en commun, mettrait sur pied une commission d'enquête sur le coût de l'habitation, un programme de rénovation des maisons existant déjà, et dont 38 pour cent sont en voie de détérioration.

Au chapitre des programmes de santé, les conservateurs promettent de contrôler les coûts toujours croissants, d'assurer que tous les Manitobains soient également traités.

Partisan de la libre entreprise, M. Spivak n'entend toutefois pas détruire les programmes mis en vigueur par l'administration néo-démocrate, comme l'Autopac. Il verrait cependant d'un bon oeil que les compagnies d'assurance privées puissent entrer en concurrence directe avec la Régie d'Etat, de façon à donner le choix aux Manitobains.

"Libre choix" est d'ailleurs le slogan de sa campagne.

Quant au chef libéral, M. Israël "Isy" Asper, à 40 ans, député libéral depuis 1972 seulement, et chef de son parti depuis l'automne de 1970, il arrive dans la mêlée à la tête de quatre députés, de 50 candidats, alors que les troupes de M. Schreyer comptent des candidats dans toutes les circonscriptions et celles de M. Spivak des candidats dans 52 des 57 circonscriptions de la province.

M. Asper ne paraît pas ses 40 ans, même si la campagne qui s'achève l'a beaucoup fatigué. Hier, les yeux exorbités, la voix éteinte par une laryngite qui le tenaille depuis une dizaine de jours, mais malgré tout enjoué, il a fait part de ses constatations sur les chances respectives des partis en lice. Les conservateurs, d'après lui, sont finis. Ils perdront des sièges aux libéraux dans Winnipeg, ils perdront des sièges aux néo-démocrates en province et les libéraux sont en voie de devenir le prochain gouvernement, puisque les Manitobains sont prêts à changer et qu'ils ont connu dans la dernière décennie et les conservateurs et les néo-démocrates.

Son programme est simple: lui aussi, il préconise l'abolition de la taxe de vente de 5 pour cent, du moins sur les articles essentiels. Pour les autres, la taxe sera diminuée sensiblement.

Par un programme de prêts et de subventions, un gouvernement libéral faci-

litera aux Manitobains l'achat de maison. Les libéraux ne voient pas d'un bon oeil la façon dont les néo-démocrates se sont engagés dans le développement domiciliaire à bon marché.

Pour les retraités, le Parti libéral offre un revenu minimum mensuel de \$200 qui sera versé à toute personne ne percevant pas ce montant à travers les divers autres programmes fédéraux d'aide à la vieillesse.

Plutôt que de verser des compensations de bien-être aux sans travail, les libéraux proposent un programme de création d'emplois et une aide accrue aux personnes vraiment dans le besoin.

M. Asper a aussi mis à son programme la promesse de 30.000 emplois en quatre ans, et ses adversaires n'ont pas manqué de lui rappeler la promesse semblable qui avait été formulée au Québec par M. Bourassa et qui a alimenté ses adversaires politiques pendant longtemps.

Rien de plus simple, dit-il, et si je ne peux tenir cette promesse, les Manitobains continueront de s'exiler. Je cherche seulement à en arriver à la moyenne nationale d'emplois. Pour créer ces emplois, M. Asper compte beaucoup sur l'industrie touristique et son apport financier, qu'il estime pouvoir atteindre \$35 millions par année si les choses sont menées comme il l'entend.

Le pipe-line panarctique, poursuit-il, un projet de cinq milliards, peut créer quelque milliers d'emplois et nous encourageons le développement de l'industrie dans les régions rurales et dans le nord de la province en offrant une diminution de 40 pour cent l'impôt sur le revenu des sociétés qui voudront s'installer dans ces régions.

M. Asper rêve aussi de redonner à Winnipeg son titre de capitale financière de l'Ouest du Canada.

Les libéraux ont commencé leur campagne bien avant l'annonce de la tenue d'élections le 28 juin. En fait, ils ont déjà fait deux campagnes cette année, et terminent leur troisième.

Ces derniers jours, a expliqué hier M. Asper, nous avons plutôt souligné les erreurs de conservateurs que le programme de notre parti puisque nous savons que la majorité des électeurs veulent s'opposer au NPD et qu'il nous faut les attirer vers nous.

TÉMISCAMING

cordes de "pitounes" vers Gatineau. Mais aucun représentant de la CIP n'a voulu confirmer l'existence de ce contrat.

Par ailleurs, la CIP, dans un communiqué rendu public hier, a annoncé qu'en vertu d'un plan à long terme elle doit déplacer une partie de ses réserves de bois situées en amont du moulin de Kipawa et elle a confirmé qu'environ 50.000 cordes de "pitounes" seront déplacées de Témiscaming à Gatineau d'ici la fin de l'automne prochain, afin d'assurer "la marche complète des opérations" au moulin de Gatineau.

En même temps, la CIP a réaffirmé hier son intention de vendre son usine de Kipawa "à un prix acceptable" et de vendre le bois accumulé "à n'importe quel acheteur, au prix coûtant". Faisant clairement allusion à Tembec, compagnie mise sur pied par les travailleurs de Témiscaming et les anciens cadres de l'usine en vue de l'achat et de la remise en opération du moulin de Kipawa, la CIP soutient qu'à ce jour "elle n'a reçu aucune offre acceptable" pour l'achat et du moulin et du bois de sciage, "de la part de personnes ou d'agences se proposant de rouvrir le moulin de Kipawa".

Il y a quelques semaines, tous les espoirs semblaient permis aux travailleurs de Témiscaming après que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, eût communiqué aux journalistes, présents à l'Assemblée nationale, "l'accord de principe" de son gouvernement au projet Tembec.

La décision de la CIP de déplacer près d'un tiers de son bois de sciage vers Gatineau et sa déclaration à l'effet qu'elle n'avait reçu encore "aucune offre acceptable" pour son moulin et pour son bois semblent avoir provoqué la colère et la stupeur à Témiscaming. La manifestation des travailleurs de Kipawa se poursuivait hier soir sur la rivière Outaouais et sur ses rives (est et ouest). Plusieurs agents de la Sûreté du Québec, de Rouyn et de Ville-Marie entre autres, ainsi que des agents de la

Sûreté de l'Ontario, ont été dépêchés sur les lieux afin de dégager le pont reliant Témiscaming et Thorne (Ont.) qu'une partie des manifestants ont bloqué à la circulation. Précisons que la rive est de la rivière Outaouais se trouve en cet endroit en territoire québécois et la rive gauche en territoire ontarien.

Un représentant du syndicat a déclaré, hier, à Montréal que le geste posé par la CIP constitue une "grave provocation" à un moment où, selon ce même représentant, "la vente du moulin de Kipawa à Tembec est presque une affaire conclue".

Entre-temps, le député du comité de Témiscaming à l'Assemblée nationale du Québec, M. Gilbert Thérberge, a de-

mandé aux représentants syndicaux de suspendre leur action jusqu'à ce que soient connus les résultats des pourparlers qui se poursuivent entre le gouvernement et la CIP au sujet de la vente du moulin. Cette requête est demeurée sans effet. Selon l'épouse du représentant de l'Union internationale des travailleurs unis du papier, M. Charles Carpentier, ce dernier éprouverait beaucoup de mal à convaincre les syndiqués de Kipawa d'éviter de recourir à la violence pour imposer un "blocus" à la CIP.

CUM suite de la page 3 soutient STOP, est l'impuissance des autorités municipales à freiner leur ambi-

tion de faire de la région un autre Paris, Londres ou New York.

En plus de réclamer la restriction de l'utilisation de l'automobile (par l'amélioration des transports en commun, l'augmentation des frais de stationnement et la protection énergétique des droits du piéton, notamment) et l'arrêt de la construction d'autoroutes, STOP suggère qu'on exige une évaluation de l'impact sur l'environnement dans tout projet de construction d'envergure.

Le Regroupement pour la protection des espaces verts n'a présenté, hier, qu'un rapport préliminaire et se propose de revenir devant la Commission dans quelques semaines avec une étude plus poussée.

les bons comptes sont de bons amis!

Si c'est bien d'épargner, c'est encore mieux de planifier son épargne. Un plan d'épargne, c'est comme un plan d'emprunt: il doit être fait sur mesure, selon vos désirs et vos besoins. Voilà pourquoi la Banque de Montréal vous offre, au choix, une variété de comptes qui chacun porte son taux d'intérêt bien à lui. Chacun a sa caractéristique. Cependant, tous poursuivent le même but: vous obtenir le maximum et s'adapter à vos besoins particuliers.

7³/₄%

Reçus de dépôt à terme

Le dépôt minimum est de \$1000 et doit demeurer intact pendant cinq ans et un jour pour rapporter le plein intérêt de 7³/₄% par an payé deux fois durant l'année. Et ce 7³/₄% est garanti quelles que soient les fluctuations des taux d'intérêt durant toute cette période. Vous pouvez retirer votre argent tout temps après 30 jours, mais l'intérêt payé se situera entre 5% et 7% selon la durée de votre dépôt. D'autres dispositions sont prévues pour des termes plus courts que cinq ans.

7³/₄%

Certificats d'épargne de 6 ans

Vous pouvez les acheter par multiples de \$10. L'intérêt composé de 7³/₄% est calculé semi-annuellement si vous les conservez pour un terme entier de 6 ans. Ils sont encaissables en tout temps; et après les six premiers mois, suivant une échelle ascendante d'intérêt (qui apparaît sur le certificat) qui rapporte \$10 pour chaque \$6.34 d'achat.

5³/₄%

Compte d'épargne véritable

Ne s'applique qu'à l'épargne proprement dite. Vous ne pouvez tirer de chèques sur ce compte, mais vous pouvez effectuer des retraits en tout temps ou faire virer, sans frais, des fonds à votre compte de chèques. L'intérêt est calculé sur le solde mensuel minimum et crédité semestriellement.

3%

Compte d'épargne (avec chèques)

Il s'agit d'un compte d'épargne sur lequel vous pouvez tirer des chèques. L'intérêt est calculé sur le solde minimum semestriel et crédité semestriellement.

0%

Compte de chèques véritable

Pour l'argent qu'il faut dépenser. Bien qu'il ne rapporte aucun intérêt, il vous permet de régler des comptes par chèques le plus économiquement possible. Chaque mois vous recevrez un relevé de compte détaillé avec vos chèques payés qui vous servent de reçus.



Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

w.h.perron

Ne vous laissez pas berner par vos arbustes!

Et couvrir ce risque d'avoir un désolant jardin dégarni. Alors que vous pouvez en faire un point de mire bien enchanteur avec

RAPID-GRO

Fertilisant préféré des experts.

Facile à employer. Se dissout sans laisser de résidus. Appliquez-le avec un arrosoir ou tout appareil d'arrosage. Garanti et inoffensif.

RA-PID-GRO viendra à la rescousse de vos talents personnels pour faire fleurir vos parterres et pauciers votre jardin. Vos fleurs s'enrichissent de nouvelles jeunes pousses. Vos gazons, plus fournis seront d'un magnifique vert. Arbres et arbustes revivront de nouvelles branchages et se garniront de feuillages.

Passer à l'action avant que vos plantes ne vous jouent un vilain tour. Achetez-vous une ou deux boîtes de RA-PID-GRO de chez W. H. Perron.

w.h.perron

515 boul. Labelle, Chomedey
(1^{er} mille au nord du pont Cartierville)

Vaste terrain de stationnement gratuit.

AMÉNEZ-EN DES ANGLAIS

Bien équipés, on peut tous leur en montrer avec un dry gin de chez nous.

Pour un grand Anglais, ça va coûter **\$8.35** (40 ONCES).

Pour un petit Anglais, seulement **\$5.45** (25 ONCES).

wiser's

INTERNATIONAL DRY GIN

Crispily dry in Cocktails
Interesting in the rocks
Delicious in long cool drinks and punches

Les Distilleries Wiser's Ltée, Belleville, Canada.

C'est ce que ça va vous coûter pour bien vous amuser et prouver à un Anglais qu'en fait, il n'est pas plus expert que vous dans le dry gin. En autant que c'est du Wiser's International.

Wiser en donne plus.



"QUÉBEC-CANADA", ouvrage préparé en collaboration par René Lévesque, Claude Ryan, Maurice Séguin et Félix-Antoine Savard, vient de paraître dans la collection "histoire de la liberté". Une réception marquait le lancement hier après-midi dans les salons des Éditions Fidés, boulevard Dorchester. On reconnaît ci-haut, outre MM. Lévesque et Ryan, le R.P. Paul-Aimé Martin, directeur de Fidés. (Photo Le Devoir par Alain Renaud).

Le bill 100 est adopté

Drapeau n'a pas plus d'opposition à Québec qu'à l'hôtel de ville

par Gérard Leblanc

QUÉBEC — Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, n'a eu aucune difficulté à faire adopter presque intégralement le projet de loi 100, qui apporte une centaine de modifications, la plupart mineures, à la charte de la ville de Montréal.

Accompagné de ses principaux collaborateurs, dont M. Gérard Niding et Me Michel Côté, le maire Drapeau a en effet rencontré la même absence d'opposition que lors des séances du conseil municipal.

Les députés du parti ministériel et même ceux de l'Union nationale, à quelques reprises, sont même venus à la défense de l'administration municipale, lorsque M. Marcel Léger, député de Lafontaine, et deux représentants de groupes montréalais ont voulu proposer des modifications au projet de M. Drapeau.

M. Net Aronoff, ancien conseiller municipal défait en 1970, et M. André Co-meau, conseiller juridique de la formation Démocratie-Montréal, se sont particulièrement élevés contre le système actuel qui prévoit l'élection de trois conseillers par district.

Avec M. Léger, ces deux témoins considèrent que ce genre de représentation rend difficile l'identification de leur représentant par les électeurs, sans compter l'impossibilité du conseiller élu d'être

présent dans l'ensemble de son district.

Le projet de loi de M. Drapeau égalise déjà quelque peu la situation en faisant passer les districts de 18 à 19. Les trois témoins mentionnés auraient aimé que les districts soient portés à quelque 50 ou 60, qui seraient représentés par un seul conseiller.

Faisant valoir que trois conseillers valent mieux qu'un, M. Drapeau a emporté l'assentiment des parlementaires qui ont tous, à l'exception de M. Léger, souscrit au mode de représentation favorisé par l'administration de Montréal.

M. Léger s'est également élevé, en vain, contre le maintien, dans le projet de loi 100, de deux "districts protégés", à savoir Saraguay avec 250 électeurs et Rivière-des-Prairies avec 11,000, alors que les 17 autres se situent entre 30,000 et 43,000.

L'opposition, pour la circonstance, a, de plus, soulevé quelques autres points: l'adoption de la liste électorale permanente pour les élections à Montréal, la modification de la clause exigeant que le candidat à la mairie soit résident de Montréal depuis 24 mois et accordant le droit de vote aux propriétaires non résidents.

La commission n'a retenu aucune de ces suggestions. Elle n'a en fait refusé

Voir page 6: Le bill 100

Les cours de perfectionnement sont accessibles aux policiers de la CUM

Quelque 1.000 policiers des 28 municipalités de banlieue de Montréal, au sein de la communauté urbaine pourront désormais bénéficier des mêmes avantages que leurs confrères de la métropole en matière de cours de perfectionnement. Le Conseil de sécurité de la CUM et le collège Ahuntsic ont en effet signé, hier, une entente définissant un programme conjoint de formation professionnelle du personnel policier, dans le cadre de l'éducation des adultes.

En 1969, en effet, le directeur du Service de police de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert, concluait une entente avec le collège Ahuntsic grâce à laquelle plusieurs policiers étaient admis à suivre gratuitement des cours de perfec-

tionnement en techniques policières.

Hier, c'est le juge Jacques Coderre, président du Conseil de sécurité de la CUM (l'organisme responsable du corps de police unifié de l'île de Montréal) qui a apposé sa signature au bas du protocole d'entente, avec M. Roger Lafleur, directeur général du cégep Ahuntsic.

Concrètement, les deux parties aux contrats s'échangent les services suivants: le Conseil de sécurité de la CUM met des locaux à la disposition du collège qui, lui, accorde une banque d'inscriptions gratuites dans laquelle peuvent puiser un certain nombre de policiers de toute la CUM, et non plus seulement de Montréal.

Les locaux en question sont ceux de l'école de police de la CUM, dans l'ancien marché Maisonneuve. Quant à la banque de cours, elle est constituée de la façon suivante: pour chaque inscription à temps plein d'un policier (c'est-à-dire au moins quatre cours par session), le collège accorde une inscription gratuite à deux cours. En vertu d'une loi du ministère de l'Éducation, une inscription à temps plein est gratuite pour tout citoyen mais il faut payer, normalement, pour des cours à temps partiel. C'est donc au niveau des études à temps partiel que l'entente apporte des avantages aux policiers.

aujourd'hui

A 19h, conférence de M. Kevin Drummond, ministre des Terres et Forêts, à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des producteurs de bois du Québec, au Manoir du Lac-Delage, à Stoneham. M. Normand Toupin, ministre de l'Agriculture, sera également présent.

A 20h, assemblée publique sur l'avortement, au Pavillon Lafontaine de l'UQAM, 1301, Sherbrooke est.

Québec s'engage à régler une fois pour toutes la pension de Pacifique Plante

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec, s'est engagé, à la demande du maire de Montréal, à régler une fois pour toute le cas de la pension de M. Pacifique Plante.

Le ministre de la Justice, au cours de l'étude en commission parlementaire, des amendements apportés à la charte de la ville de Montréal, a cependant demandé le temps nécessaire pour étudier tout ce problème d'une façon approfondie.

M. Choquette a dit ne pas posséder tous les renseignements relatifs à cette affaire, ce que la ville de Montréal, par la voie du maire Jean Drapeau, s'est engagée à lui fournir.

M. Pax Plante a lui-même témoigné devant la commission afin de demander qu'on revise le cas de la pension de \$7.000 que la ville de Montréal a décidé de lui accorder en 1965.

M. Plante a été renvoyé à deux reprises du service de la police de Montréal, au cours des années 50, à la suite de la lutte farouche qu'il a menée contre le crime organisé appelé alors "le vice commercialisé".

La première fois qu'il a été relevé de ses fonctions, ce fut en 1948. En 1954, il devait être réengagé par la ville de Montréal, mais à la suite de toutes sortes de pressions, il a dû quitter ses fonctions en 1957. Il décida quelque temps plus tard, à la suite de nombreuses menaces du monde interlope, de s'exiler au Mexique, où il réside d'ailleurs toujours.

Tous les représentants des partis se sont dits d'accord pour étudier le cas de M. Plante et pour sa part, M. Choquette a émis l'opinion qu'une compensa-

tion devrait être accordée à M. Plante en raison de la faible pension qui lui a été versée en 1965 et qui n'a jamais subi de réajustement depuis.

Selon l'avocat de la ville de Montréal, Me Michel Côté, chef du contentieux, la pension de M. Plante aurait dû être

fixée, en 1963, à \$9.600. Il y a aussi le fait, comme l'a fait valoir M. Plante, qu'il n'a pu pratiquer son métier d'avocat après ses mésaventures avec le monde criminel.

A toute fin pratique, a promis le ministre de la Justice, le tout sera étudié à sa juste valeur et la solution adoptée

par le Parlement devra être expliquée clairement à la population.

M. Drapeau a d'autre part insisté pour que ce soit une solution définitive à laquelle aucune autre administration municipale ne pourra toucher, en soulignant que les gens de la pégre espèrent toujours "revenir au pouvoir".

Recommandations à la CUM

Réduire la circulation automobile, bloquer le nombre d'espaces verts

par Gilles Léveillé

Réduire l'importance de la circulation automobile dans la ville et mettre un frein à la construction d'autoroutes, telles sont deux des principales recommandations que le groupe The Society to Overcome Pollution a soumises, hier, à la commission de la Communauté urbaine de Montréal chargée d'examiner les réactions au schéma d'aménagement publié par cet organisme il y a quelques semaines.

De son côté, le Regroupement pour la préservation des espaces verts a proposé à la commission de la CUM, présidée par le conseiller municipal de Montréal, M. Fernand Alie, de geler le nom-

bre des espaces verts à Montréal pour éviter la perte de ce qui est déjà dans le patrimoine. Le Regroupement préconise également que la CUM voit à récupérer des terrains sis au cœur du territoire urbain et dont on est susceptible de changer prochainement l'utilisation.

Ces deux groupes, fort actifs dans le domaine de la protection de l'environnement à Montréal, étaient au nombre de ceux qui se sont fait entendre, hier, lors de la séance de la Commission. Outre M. Alie, la commission est formée de MM. J. N. Parker et A. Sauvé, conseillers de Montréal, et de MM. Sarto Desnoyers et Stuart M. Finlayson, maire

de Dorval et de Hampstead respectivement. Le schéma a été préparé par le service de planification de la Communauté urbaine de Montréal.

Dans son mémoire, The Society to Overcome Pollution (STOP) déplore principalement que le schéma d'aménagement prenne pour acquit la valeur de l'urbanisation. Ce phénomène n'est pas nécessairement souhaitable pour STOP, qui juge impossible l'amélioration de l'environnement urbain sans qu'un préalable on en étudie les mécanismes et la portée.

La cause première de la crise urbaine, Voir page 2: CUM

Le déficit et les passagers augmentent à la CTCUM

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal a subi un déficit de \$7.9 millions en 1972. C'est ce qui ressort du rapport annuel que vient de publier l'organisme de transport en commun de la région métropolitaine.

Le résultat est malgré tout supérieur aux prévisions budgétaires formulées au début de l'exercice en cause: on croyait alors que le déficit serait d'approximativement \$11 millions. Il s'agit donc d'une amélioration d'un peu plus de \$3 millions.

Le déficit d'exploitation de la CTCUM doit être réparti entre les municipalités desservies. Il y en a 18 au total, y compris Longueuil qui ne fait pas partie de la CUM. La répartition se fait au prorata de l'évaluation foncière.

Les revenus d'exploitation de l'année terminée le 31 décembre 1972 ont atteint \$79.4 millions tandis que les dépenses se sont chiffrées à \$87.3 millions, d'où le déficit de \$7.9 millions.

Voir page 6: Le déficit

Les turbos sont immobilisés

Le CN annonce que les Turbos ne circuleront pas aujourd'hui entre Montréal et Toronto. Ils seront remplacés par des trains de type Rapido qui feront le voyage en quatre heures et quarante-cinq minutes. Le CN attend une déclaration de la compagnie United Aircraft quant à l'état et à l'utilisation des Turbos.

Voir page 6: Les cours

L'EXPÉRIENCE COMPTE DANS LES TRAVAUX DE RÉNOVATION




NOTRE EXPÉRIENCE ASSURE UN TRAVAIL DE MEILLEURE QUALITÉ

S'IL VOUS FAUT UNE PIÈCE SUPPLÉMENTAIRE AJOUTEZ À VOTRE MAISON UN RAJOUT DE 10' x 12' \$15 à \$30 LE PIED CARRÉ

Comprenant fondation, électricité, isolation, conduites de chaleur, votre choix de panneaux muraux, carreaux de plafond et parquet. Fenêtre et porte comprises.

IL VOUS FAUT UN ENDROIT À L'INTÉRIEUR POUR LE JEU DES ENFANTS? AJOUTEZ UNE SALLE DE JEU

12' x 18' \$1506⁶⁰ à \$1742⁶⁰

Offrez à votre famille une nouvelle salle de jeu à prix vraiment bas. Comprenant isolation complète, électricité, conduites de chaleur, votre choix de panneaux muraux, carreaux de plafond et parquet.

OFFREZ À VOTRE FEMME UNE NOUVELLE CUISINE

suivant les matériaux employés

\$1495.00
\$2495.00
\$3495.00

Pour votre femme, c'est la pièce la plus importante de la maison, alors pourquoi ne pas lui offrir une nouvelle cuisine. Nous avons plusieurs plans au choix et tous à très bas prix.

Vous n'avez plus à attendre

AJOUTEZ UNE 2e SALLE DE BAINS

suivant les matériaux employés

\$1295.00
\$1895.00
\$2495.00

Le matin, il est souvent d'urgence d'attendre son tour, lorsque tous les membres de la famille ont besoin de la salle de bain en même temps. Ajoutez maintenant une deuxième salle de bains, et nous pourrions vous en construire une superbe. Nous avons pour vous un choix varié de styles.

NETTOYAGE ET PEINTURE DE MAISON

Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maison. Nous nettoisons vos murs, plafonds, tapis, moquettes, meubles, rembourés, parquets et tentures.

NOUS FAISONS AUSSI PEINTURE INTERIEURE DE QUALITÉ

Maintenant ouvert LE DIMANCHE

Lun. - merc. 9 à 6
Jeu. - Ven. 9 à 8
Sam. 9 à 4
Dim. 11 à 5

LE SERVICE DE RÉNOVATION MÉTROPOLITAIN

482-0600

Édifice Casco
Entre Victoria et Côte-des-Neiges

À TOUS LES MEMBRES de l'UNION des ARTISTES RENDEZ-VOUS À VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JEUDI, LE 28 JUIN 1973. A l'Hôtel Windsor, 10:00 A.M. Nous avons besoin de vous! Vos employés en grève.

éditorial

Le bill C-203: une nette amélioration

Si on le compare au projet C-211, soumis aux Communes quelques semaines avant la dissolution du dernier Parlement, le projet de loi C-203 sur les finances de partis politiques, dont viennent d'être saisis les députés, représente une amélioration si nette qu'on ne peut s'empêcher d'y voir un autre fruit heureux du gouvernement minoritaire issu de l'élection d'octobre 1972.

Entre l'impossible perfection et le régime de laissez-faire à peu près total auquel la politique canadienne est depuis toujours assujettie à ce domaine, il faut chercher quelque part une discipline qui fasse davantage droit aux exigences du bien commun et de la liberté. Autant le bill C-211 laissait désirer à ce chapitre, autant le projet C-203 ouvre des voies nouvelles qui, si elles sont approuvées par le Parlement canadien, devraient entraîner des changements non moins nécessaires au niveau provincial et municipal.

Le projet C-211 introduisait déjà nombre de concepts nouveaux susceptibles de contribuer à l'épuration d'une atmosphère trop polluée par les interventions occultes des intérêts les plus divers. En confiant à "l'agent" de chaque parti et de chaque candidat un rôle exclusif et des responsabilités précises, il obligeait, en fait, les partis à sortir de l'obscurité pour avoir pignon sur rue. En prévoyant des limites aux dépenses des candidats, et des subventions gouvernementales pour les candidats ayant obtenu un nombre minimal de voix, il ouvrait la voie à une démocratisation efficace du processus électoral. Mais il était en même temps entaché de vices graves: il prétendait limiter les dépenses des candidats, mais ne disait, par contre, rien au sujet des dépenses des partis eux-mêmes. Il s'intéressait avec raison aux dépenses électorales; par une étrange pudeur, il était, en retour, dangereusement discret à propos des revenus d'élections.

Le nouveau projet soumis aux Communes la semaine dernière conserve les éléments positifs que les observateurs indépendants avaient discernés dans le bill C-211. Il suit même de très près, à la plupart des chapitres, le texte du projet de 1972. Sur les questions qui avaient suscité à l'époque de justes critiques, il traduit par ailleurs, de la part du gouvernement, un heureux changement d'attitude.

Au chapitre des dépenses d'élections, par exemple, l'ancien projet créait, pour les agents électoraux, des obligations fondées sur une définition extrêmement limitative des "dépenses". On rangeait sous le mot "dépenses" les frais encourus pour l'achat de temps à la radio et à la télévision et les annonces dans les journaux et périodiques, ainsi que les frais occasionnels pour l'impression et la diffusion de matériel publicitaire. On ne parlait pas du tout, par contre, des marchandises et services obtenus gratuitement ou à prix réduit, sous des formes plus ou moins camouflées, non plus que des frais de location de salles, de location de voitures

ou de salaires versés à des collaborateurs rémunérés. Or, tous ces frais, souvent les plus importants, qu'ignorait hypocritement le bill C-211, sont nettement prévus sous la définition considérablement élargie que l'on trouve du mot "dépenses" à l'article 2 du nouveau texte.

L'ancien texte ne parlait de même que des dépenses électorales des candidats. Il fermait pieusement les yeux sur les dépenses des partis nationaux, ce qui eut permis à la caisse centrale d'un parti d'alimenter la campagne de ses candidats individuellement sans qu'il soit besoin d'en faire rapport au vérificateur des élections. Cette lacune du premier texte est heureusement comblée par l'article 13.2 du texte déposé la semaine dernière. Ce texte limite à \$0.30 par électeur les dépenses permises aux partis. Il est judicieusement complété par d'autres dispositions qui obligeront les partis à soumettre un compte-rendu de leurs dépenses.

La loi les astreignant à des limites précises en matière de dépenses électorales et à des obligations rigoureuses en matière de divulgation, partis et candidats ne tarderont pas à reproduire au plan fédéral une expérience dont les fruits se font déjà sentir au Québec: ils seront moins enclins à jeter l'argent par les fenêtres à l'occasion des élections. Le pique-nique sera moins drôle, mais la démocratie sera mieux servie.

C'est, à juste titre, au chapitre des revenus d'élections que le projet C-211 avait suscité les plus vives critiques. Le texte de 1972 créait sans doute aux agents des partis une vague obligation de divulguer les principales sources de revenus de leur parti respectif. Mais l'obligation était définie en termes si flottants que nul n'en fut dupe: l'intention du gouvernement inclinait nettement vers la préservation d'un statu quo favorable aux vieux partis alimentés par les dons occultes des firmes commerciales et industrielles.

Avec le bill C-203, il en va tout autrement. Partis et candidats devront divulguer non seulement leurs revenus par grandes catégories de donateurs, mais aussi, pour toutes les contributions supérieures à \$100, le nom du donateur, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une société.

Cette disposition paraît excellente, sauf qu'il sera tentant, pour un citoyen individuel ou une entreprise, de la contourner en divisant en tranches inférieures à \$100 les sommes supérieures à ce montant qu'il vaudra verser à la caisse d'un parti ou d'un candidat. Il existe une façon de prévoir cette difficulté et de la réduire au minimum: c'est l'insertion dans le texte de loi de pénalités suffisamment fortes pour dissuader le pêcheur éventuel. Or, on se demande, en examinant le projet C-203, si là ne réside pas l'une des faiblesses les plus graves du nouveau texte. Un parti pourra, par exemple,

se dérober à l'obligation de fournir un compte-rendu exact et complet de ses revenus à l'occasion d'une élection; il pourra de même fournir un rapport incomplet sur ses dépenses électorales, et n'encourir dans un cas comme dans l'autre qu'une amende dont le montant ne devra pas dépasser \$25,000. Ce plafond est-il vraiment proportionné à la gravité des enjeux et à la valeur infiniment supérieure des sommes que l'on sera tenté de garder cachées? Des peines aussi légères feraient soupçonner d'aise les conspirateurs de Watergate. Ils n'hésiteraient sans doute pas à recommencer la prochaine fois.

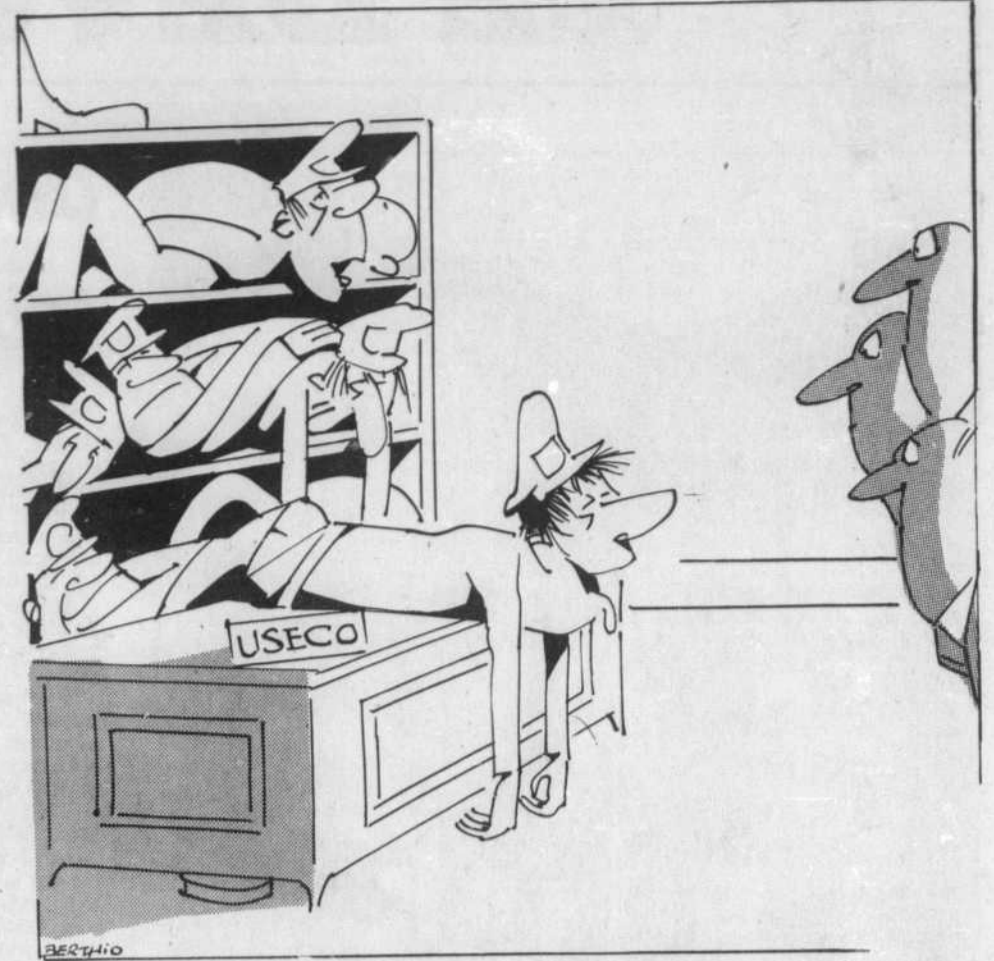
On regrette enfin que le gouvernement veuille continuer de considérer sur un même pied individus et sociétés lorsqu'il s'agit de contributions financières à des partis politiques. Le gouvernement considère avec raison que le citoyen qui verse une contribution à la caisse d'un parti fait un geste civique qui devrait lui donner droit à une exonération fiscale (dont le montant est d'ailleurs établi plus judicieusement que dans le projet de 1972). Il laisse cependant les sociétés commerciales entièrement libres de fournir des contributions au parti de leur choix, sans être tenues de faire rapport à leurs actionnaires. Ne devrait-on pas au moins fixer certaines limites aux dons des entreprises à caractère public? Ne devrait-on pas aussi obliger les administrateurs de ces entreprises à faire rapport explicitement aux actionnaires de toute initiative prise à cet égard en leur nom collectif? La même remarque vaut pour les syndicats et les coopératives.

Le bill C-203 maintient heureusement les dispositions par lesquelles on entendait, dès le bill C-211, faciliter l'accès aux ondes de tous les partis en temps d'élections. En matière de répartition du temps rendu disponible il laisse cependant au CRTC, à défaut d'entente entre les partis intéressés, une autorité à peu près totale. On se demande s'il ne serait pas plus sage de définir dans la loi elle-même certaines garanties qui protégeraient plus sûrement tous les partis en particulier les tiers partis.

A ce chapitre comme à celui du remboursement des dépenses d'élections, le projet de loi fait la partie belle aux partis solidement implantés. Il y aurait lieu d'assouplir certaines normes (par exemple, la norme exigeant qu'un candidat ait obtenu 20% des suffrages pour avoir droit à un remboursement de ses dépenses), afin de tenir compte davantage de l'extrême diversité de l'échiquier politique canadien.

C'est à pas de tortue que l'on semblait, depuis l'avènement de M. Trudeau, s'acheminer vers une plus grande égalité des chances au plan électoral. Avec le bill C-203, un rythme nouveau se dessine. Il se pourrait qu'enfin, l'on se rapproche sensiblement de l'objectif dont ont rêvé en vain des générations de Canadiens.

Claude RYAN



La pègre n'en a plus pour longtemps

lettres au DEVOIR

La paille dans l'oeil du voisin

Monsieur le directeur,
Après avoir lu l'article paru dans l'édition du DEVOIR, 18 juin 1973, dans lequel le président de la FPJQ (Fédération professionnelle des journalistes du Québec) a déploré "la mentalité servile de plusieurs stations privées qui cèdent à la première pression du pouvoir", je ne puis faire autrement que d'être surpris de l'outrecuidance avec laquelle le président de la FPJQ a fait des commentaires se greffant à une suite d'incidents mettant en cause la station CJLM de Joliette, qui aurait diffusé à plusieurs reprises une déclaration du premier ministre Bourassa se portant à la défense du ministre d'Etat Robert

Quenneville, sans avoir diffusé l'attaque dont M. Quenneville avait fait l'objet dans une entrevue donnée auparavant par le député péquiste, Lucien Lessard.

Je n'ai pas l'intention de contester ni de discuter les faits des incidents précités, mais je trouve surprenant que la FPJQ n'ait fait aucun commentaire à la suite d'un certain film produit par la Société Radio-Canada sur la valeur des activités de l'ACDI (Agence canadienne de développement international) qui a fait le sujet d'une émission de Radio-Canada "Le 60", il y a environ deux mois.

De l'avis d'un grand nombre de personnes, les éléments tendan-

cieux du reportage et l'aspect négatif de la coopération canadienne auraient dû être dénoncés par la FPJQ au moins aussi vertement que les incidents mettant en cause la station CJLM de Joliette qui ne se compare pas en importance au reportage tendancieux, biaisé, et de nature nettement séparatiste de ce film produit par la Société Radio-Canada, à grands frais, et dont l'un des principaux collaborateurs, sinon le principal instigateur, n'est autre que le président de la FPJQ, René Maillat.

Georges C. LACHANCE, c.r.
Député fédéral du comté de Lafontaine,
Ottawa, le 22 juin 1973

La présence francophone au sein du PSBGM

Monsieur le directeur,
J'ai été étonné du commentaire de votre collaborateur M. Gilles Provost, dans son article du 20 juin, au sujet des protestants francophones qui, à force de lutter pour se faire reconnaître et pour avoir droit à des écoles françaises dans le secteur protestant ouvert aux non-catholiques, ont pu avoir un commissaire au PSBGM, le seul dans l'histoire nommé il y a 4 ans par le ministre de l'Éducation. M. Provost écrit: "les électeurs ont mis fin à ces subtilités" et il s'exprime de telle manière que l'on peut se demander s'il parle en tant que Canadien français ou s'il se met à la place des Canadiens anglais.

Dans notre système confessionnel, les francophones et les anglophones avaient droit à l'école catholique mais les francophones non-catholiques n'avaient pas droit à l'école française et le fait d'avoir fait reconnaître par le PSBGM sa responsabilité à l'égard des francophones non-catholiques et qualifiée de subtilité.

Notre petite minorité répartie sur le territoire du PSBGM ne pouvait pas espérer faire élire un commissaire mais je me suis tout de même présenté pour rappeler au public québécois l'existence des non-catholiques francophones décidés à lutter pour le développement de leurs écoles.

Il n'est sans doute pas inutile de faire connaître l'ouverture en septembre prochain, pour la première

fois dans l'histoire du PSBGM, d'une école secondaire protestante de langue française qui sera appelée l'École Secondaire de ROBERTVAL dans les locaux de l'ancienne école St-Viateur, après entente avec la CECM.

J'aurais eu au moins cette joie en terminant le mandat de commissaire au PSBGM qui m'avait été accordé il y a 4 ans par le ministre de l'Éducation, à cause de l'intérêt que j'ai manifesté dans la création de sections françaises dans les écoles protestantes de Montréal.

André POULAIN, pasteur
commissaire au PSBGM
Montréal, le 22 juin 1973.

La sous-représentation de la CECM au Conseil scolaire de l'île

Monsieur Ryan,
Dans votre éditorial du 20 juin dernier, vous qualifiez la sous-représentation de la CECM au Conseil scolaire de l'île de Montréal de "justifiable à certains égards, vu le caractère temporaire de cette structure..." Puis vous soulignez l'importance des décisions qui devront être prises par le futur Conseil scolaire dans le projet de restructuration scolaire de l'île.

La démocratie, telle que je la conçois, ne se limite pas simplement à permettre aux citoyens de voter. Elle doit également s'assurer que le vote d'un citoyen a une

position officielle - qui est aussi celle d'un gouvernement - et que vous souscrivez à l'accroissement et simple qui sera fait aux processus démocratiques dans la constitution du Conseil scolaire de l'île. Vous auriez de la difficulté à faire accepter un tel exercice, même "temporaire", de la démocratie, dans les institutions scolaires en dehors des frontières du Québec, là où la majorité est anglaise.

Normand GEOFFROY,
étudiant,
Montréal, le 21 juin 1973.

Une décision contraire aux fins de l'UQAM

Suite à la décision de l'U.Q.A.M. d'annuler les admissions au programme de Sciences Juridiques et de reporter l'ouverture du programme à l'automne 1974, et suite à la requête en injonction présentée par les étudiants admis en Sciences Juridiques nous tenons à manifester notre appui au programme et notre solidarité avec ces étudiants.

Ce programme a été conçu pour répondre aux besoins qui se font sentir dans les milieux populaires;

des groupes populaires, des syndicats, des cliniques juridiques, ont collaboré à sa formulation. De plus, la majorité des étudiants admis au programme militant déjà dans des groupes populaires et leur formation juridique aurait fourni un outil de grande valeur à ces groupes.

L'Université du Québec, université financée par l'État, dont par les travailleurs Québécois, se veut "critique créatrice et populaire". Or, cette décision de l'U.Q.A.M.,

d'annuler les admissions et de reporter le programme de sciences juridiques est la négation même des fins qu'elle s'était proposées, et prive les travailleurs Québécois d'une information juridique critique qu'ils sont en droit de réclamer.

Bien votre
Pour les Services Juridiques
Saint-Louis,
Nina, KINGSELY,
présidente.
Montréal, le 21 juin 1973.

L'ignorance n'est pas où le croit Gérard Godin

N'en déplaise à Monsieur Gérard Godin, ce n'est pas M. Jean-V. Dufresne qui fait preuve d'ignorance crasse au sujet de la participation des Québécois à la guerre civile d'Espagne. Victor Hoar rapporte certes qu'il y eut environ trois douzaines de Canadiens français qui s'engagèrent dans le bataillon Mackenzie-Papineau mais ceci sur un total de 1239 volontaires canadiens. Le moins qu'on puisse dire est que la participation canadienne-française fut très faible.

En outre, le livre de Hoar confirme les affirmations de Duplessis puisqu'on y affirme qu'environ 60% des volontaires canadiens étaient communistes. D'autre part, j'aimerais rappeler à M. Godin que le genre d'argumentation de Duplessis ressemblait fort à celui des nationalistes de Franco qui s'étaient soulevés, disaient-ils, pour évincer que l'Espagne ne tombe sous la coupe du bolchévisme.

dième-française à cette époque, les journaux, et plus précisément, LE DEVOIR, l'Action catholique, l'Événement et La Presse, ont alors tous soutenu ou appuyé sans équivoque la lutte de Franco. Le seul quotidien à s'opposer énergiquement à la thèse franquiste, à s'indigner des atrocités commises par ceux-ci et à soutenir que le sort de la démocratie était en jeu dans cette lutte, le seul journal, dis-je, à adopter cette attitude

française de l'État, dont par les travailleurs Québécois, se veut "critique créatrice et populaire". Or, cette décision de l'U.Q.A.M., d'annuler les admissions et de reporter le programme de sciences juridiques est la négation même des fins qu'elle s'était proposées, et prive les travailleurs Québécois d'une information juridique critique qu'ils sont en droit de réclamer.

Françoise C.-HOULE
Hull, le 20 juin 1973.

En outre, le livre de Hoar confirme les affirmations de Duplessis puisqu'on y affirme qu'environ 60% des volontaires canadiens étaient communistes. D'autre part, j'aimerais rappeler à M. Godin que le genre d'argumentation de Duplessis ressemblait fort à celui des nationalistes de Franco qui s'étaient soulevés, disaient-ils, pour évincer que l'Espagne ne tombe sous la coupe du bolchévisme.

J'aimerais également signaler que, s'il n'existe pas de sondages ou de mesures de l'opinion cana-

bloc-notes

Une souhaitable décentralisation

Créé au lendemain d'une émeute bruyante survenue au pénitencier de Kingston, le comité d'étude présidé par le juge James Hugessen, de la Cour supérieure du Québec, vient de déposer ses commentaires et ses recommandations au sujet du régime canadien de libérations conditionnelles. Deux recommandations, parmi les quelque cinquante vœux exprimés par le groupe de travail, retiennent l'attention. Dans un cas, c'est la décentralisation qui est décrite comme particulièrement urgente. Dans l'autre, c'est la composition même d'une commission de libérations conditionnelles qui semble mériter une sérieuse remise en question.

Le comité Hugessen estime qu'il importe de créer au plus tôt cinq conseils régionaux qui se substitueront rapidement à la commission centrale et unique qui vaque aujourd'hui aux devoirs qu'a créés la loi des libérations conditionnelles. La recommandation devrait répondre aux vœux des détenus autant que susciter le contentement des administrateurs d'institutions carcérales. A l'heure actuelle, en dépit d'efforts appréciables pour rapprocher la commission de ses administrés, il arrive encore trop souvent qu'un détenu essuie un refus sans que le moindre papier lui fasse connaître les motifs de la commission. Ceci scandalise d'autant plus que le détenu, dans la plupart des cas, a le sentiment de n'avoir jamais eu l'oreille de la commission. Un subalterne a étudié son dossier, un subalterne a transmis un rapport, et c'est ce rapport qui a conduit un quelcon-

que secrétaire à lui adresser le refus de la commission.

En outre, plusieurs détenus se plaignent, à tort ou à raison, que les réponses de la commission leur parviennent au moment où ils ont déjà recouvré leur liberté par d'autres moyens. La commission elle-même a-t-elle pertinence que nombre de sentences de faible durée ne sauraient faire l'objet d'un examen utile: avant que la demande puisse déclencher la réponse administrative, la détention est terminée. Ou bien, si la détention n'est pas terminée, le détenu est quand même parvenu à un carrefour: il peut sortir de son institution carcérale, mais il doit alors demeurer sous surveillance pendant une période assez prolongée, ou encore il doit attendre sa liberté quelques semaines de plus, mais il pourra alors voyager comme bon lui semble, rendre contre qui lui plaît, sans rendre le moindre compte à un policier ou à un représentant de la commission des libérations conditionnelles. Que l'une ou l'autre de ces deux hypothèses se matérialise suffit déjà à dresser les détenus contre la commission des libérations conditionnelles: elle intervient trop tard ou elle en demande trop pour le peu de liberté qu'elle octroie.

En décentralisant la commission pour susciter cinq conseils régionaux, le comité Hugessen fait disparaître plusieurs de ces inconvénients. Les décisions appartiendront à des gens qui connaissent mieux les problèmes locaux ou provinciaux et qui peuvent mesurer avec plus de justesse les réactions normales ou excessives de l'opinion publique. Une accélération du processus de décision devrait également s'en suivre et tous y trouveront leur compte. Cependant, le comité Hugessen se sa-

tisfait d'une recommandation particulière, alors que le besoin se fait sentir d'une réforme beaucoup plus ample. Il y a déjà belle lurette, le rapport Fautoux formulait à propos des établissements de détention une recommandation, la 31e, qui visait à remettre entre les mains de l'autorité fédérale la responsabilité de toutes les détentions dépassant six mois. A l'inverse, le rapport Provost prétendait plutôt remettre à l'autorité provinciale l'ensemble de la détention. Le comité Hugessen ne s'embarque pas dans cette controverse, et il limite ses propos à un secteur seulement du monde correctionnel.

Il n'en demeure pas moins que la décentralisation décrite par le rapport Hugessen ne peut à elle seule nous valoir les résultats escomptés. Certes, rapprocher la décision de l'individu qu'elle touche constitue un progrès. Mais, dans la même perspective, pourquoi persistons-nous à maintenir différentes autorités dans un secteur où l'incohérence est spécialement nocive? Quelle autorité devrait intervenir dans les sentences qui purgent les détenus dans les prisons québécoises? Pourquoi, de façon infiniment plus tangible, confie-t-on les pénitenciers et la réhabilitation dont ils se veulent une portée à une autorité qui n'a pas la responsabilité principale de l'éducation, de la culture, de la surveillance policière, de la main-d'oeuvre? Libre à chacun de s'orienter dans la direction indiquée par le rapport Fautoux ou de préférer à cette voie la philosophie du rapport Provost. On remarquera, cependant, que les deux rapports s'entendent au moins sur ceci: l'un des deux gouvernements devrait assumer la responsabilité de l'ensemble du secteur correctionnel. Pas les deux. Malheureusement, le rapport Hugessen se borne à souhaiter une décentralisation de la libération conditionnelle; si on pratique cette réforme sans se préoccuper du reste, on risque fort d'accroître l'ambivalence du régime.

En revanche, le comité Hugessen fera faire nombre d'adversaires de la libération conditionnelle en invitant magistrats et policiers à jouer un rôle dans l'administration de cette loi. Le comité, il est vrai, se perd en recommandations trop minutieuses et il s'aventure bien inutilement à réserver un siège à sept groupes de citoyens un peu trop bien décrits. Ce légalisme constitue un carcan. Cependant, le fait d'avoir invité un policier haut gradé et un juge à faire partie de chacun des con-

seils régionaux contribue à rétablir un équilibre depuis longtemps rompu dans l'administration de la libération conditionnelle.

Les juges n'ont jamais aimé voir les dirigeants de la commission des libérations conditionnelles "amputer" leurs sentences. Ils voyaient là un crime de lèse-magistrature. Et quand un membre de la commission des libérations conditionnelles laissait entendre qu'une libération conditionnelle ne diminuait pas la durée d'une sentence, puisque "le libéré conditionnel continue à purger sa peine à l'extérieur des murs de la prison", la fureur judiciaire ne connaissait plus de borne. A bon droit d'ailleurs, si l'on en juge par le nombre de libérations conditionnelles qui se sont produites sans que le juge qui avait présidé au procès soit appelé à commenter la demande de libération.

Du côté policier, même situation. Le policier qui a risqué sa peau lors de l'arrestation d'un criminel prétend - et à bon droit - connaître des aspects du criminel que les savants commissaires ne soupçonnent même pas. Peut-on blâmer le policier de vouloir s'exprimer sur les demandes de libération conditionnelle?

Malheureusement, soit que la commission ait négligé de consulter magistrats et policiers, soit que ceux-ci aient omis de transmettre leurs opinions lorsque la commission les invitait à le faire, une bonne majorité des libérations conditionnelles surviennent sans que la magistrature et la police y participent le moins du monde. Le comité Hugessen prétend corriger ceci en invitant un juge et un policier à s'intégrer à chacun des conseils régionaux, et la suggestion mérite d'être retenue.

L'Ontario, qui possède sa propre commission des libérations conditionnelles, verra sans doute dans le rapport Hugessen la confirmation de sa position classique. Le Québec, quant à lui, pourra y puiser un encouragement à compléter son propre arsenal correctionnel. Le gouvernement fédéral, de son côté, aura fort à faire pour résister à la thèse du juge Hugessen: celui-ci, en effet, a trouvé une façon de susciter des administrations régionales autonomes et "déconcentrées" qui acceptent quand même la paternelle surveillance d'Ottawa. N'est-ce pas là la formule dont rêvent tous les ministères fédéraux?

Laurent LAPLANTE

la parole du jour

"Puisque vous écrasez les faibles et que vous leur imposez une taxe même sur le nécessaire, ces maisons en pierres de taille que vous avez bâties, vous n'y habitez pas... oppresseurs des justes et extorqueurs de paiements!" - Amos 5,11-12

"Tu ne t'esquiveras pas en voyant tomber en chemin l'âne ou le boeuf de ton frère, mais tu aideras plutôt ton frère à le relever." - Déutéronome 22,4 (légalisation mise par écrit au septième siècle avant JC)

"Ne savez-vous pas quel est le jeûne qui me plaît? Dénoncer les emprisonnements injustes, faire tomber les liens de l'oppression, renvoyer libres les opprimés et briser tous les jougs, partager le pain avec un affamé, héberger les pauvres sans maison, couvrir celui qu'on voit nu et ne pas se dérober devant un frère." - Isaïe 58,6-7 (texte du cinquième siècle avant JC)

"Parents, n'espérez pas vos enfants de peur qu'ils ne se découragent." - Colossiens 3, 21 (vers 60 après JC)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean-François
Trésorier: Bernard Larocque
LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Jacques, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumortier (incorporée dont les ordres sont situés à 9130, rue Bonin, Ville LaSalle). L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENTS: Édition quotidienne \$35 par année, six mois \$19. A l'étranger: \$40 par année, six mois \$22, trois mois \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste: adressez sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE 844-3311 (signes gratuits)

des idées

des événements

des hommes

Vers une école nouvelle

1) De Summerhill à l'expérience québécoise

par ROBERT CADOTTE

M. Cadotte est adjoint de recherche au Centre de recherche en didactique de l'Université du Québec à Montréal.

"On reconnaît à l'école de nombreuses fonctions. Sa mission première est d'inculquer la passion de la vérité et le respect de l'intelligence. En cela on ne sera jamais trop exigeant à l'endroit des enseignants: la curiosité et la probité intellectuelles sont les deux vertus dominantes qu'ils ont la responsabilité d'éveiller et de développer... Non seulement il faut développer et meubler la mémoire; on doit aussi faire appel à l'imagination et aux dons créateurs. Ces facultés sont trop souvent étouffées par un enseignement qui favorise plutôt l'érudition que l'expression..."

Ces quelques traits définissent grossièrement l'école nouvelle à travers le monde.

Je vous signale que le virus vient d'atteindre le Québec, une vraie marée. Les symptômes sont clairs; leur identification est à la portée de tout le monde: on lit Summerhill puis on le multiplie en rêve. On rêve à autre chose aussi, par exemple, au cégep créateur et critique qu'on n'a pas formé. On rêve tellement que même les fonctionnaires rêvent d'école nouvelle, en idée bien sûre. (D'ailleurs soit dit en passant, la citation ci-dessus - (Rapport Parent, tome 2, paragraphe 20) est d'eux. Oui, on rêve beaucoup d'école nouvelle.

On fait peu bien sûr et pour toutes sortes de bonnes raisons. Bien sûr aussi qu'un bon soir il va y avoir une débâcle. Elle se prépare dans les idées d'aujourd'hui. Mon propos cependant n'est pas de parler de l'école nouvelle comme telle. Elle est bien connue. Elle est à se structurer ici comme partout ailleurs avec les quelques contradictions typiques qui la caractérisent. Il est sans doute opportun conséquemment de s'attarder sur ces contradictions, ce que je tenterai de faire à l'aide de trois exemples pour ensuite relever un projet, le MULTI (au Cégep du Vieux Montréal) qui semble sur la voie de les éviter. Les trois exemples seront ceux de Summerhill, de l'école élémentaire québécoise et d'un article de Dumont et Rocher (*).

* (L'expérience des Cégeps: urgence d'un bilan, in Maintenant, Janv. 1973, no 122).

Summerhill: école élitiste

Neil (fondateur de Summerhill) est sans doute le représentant le plus connu de l'école nouvelle. Ses idées ont en fait défini les fondements généralement acceptés de ce type d'école: créativité, liberté de choix des enfants, morale personnelle à chaque enfant, démocratie en ce qui concerne les décisions de groupes, etc. On ne peut que reconnaître une grande valeur à ces idées.

Avant d'aborder la critique de Summerhill, je me permettrai une remarque pour ne pas être méinterprété: c'est parce que Summerhill existe qu'on peut le critiquer et améliorer le modèle. Ce n'est donc pas en tant que mauvais modèle comme en tant que modèle imparfait que j'en fais la critique. Il ne faut pas détruire Summerhill, car mieux valent des modèles imparfaits que pas de modèle du tout.

Je me permets sur ce, de noter que Summerhill pose un double problème, problèmes qui concernent ses aspects les plus chers, la créativité et la démocratie de groupe.

Les mouvements marxistes allemands de mai 68 ont déjà soulevé le premier volet (1): le modèle de Neil n'est pas populaire étant essentiellement destiné aux enfants de riches. A ce titre les conditions matérielles y sont tellement importantes que la notion de liberté est presque devenue une question de possibilités de choix de hobby plutôt que de choix inférieur à l'individu ou de choix politique. Ce détraquage est fort compréhensible compte tenu qu'il n'existe pas beaucoup de limites matérielles dans un endroit où il en coûte \$4.000, dollars par année pour pensionner. L'équipement matériel y est très abondant incluant jusqu'à une école d'équitation. Il ne sert à rien d'insister sur cette évidence, il ne faut que la noter.

(1) (SADOUN, K., SCHMIDT, V., SCHULTZ, E. Les "boutiques d'enfants" de Berlin. Maspéro, 1972.)

Le second volet du problème tient au rôle de Neil lui-même dans cette école. Il y tient un si grand rôle que les autres professeurs sont quantités négligeables. C'est lui le père et, étant vieux et fatigué, on comprend que l'idée de Summerhill perdure plutôt qu'elle grandit.

Pour une école centrée sur la créativité on peut au moins s'interroger à savoir s'il est sain que le leadership soit si concentré entre ses mains.

L'école créatrice, programmée et obligatoire

Un deuxième champ de réflexion nous est fourni par l'école publique élémentaire québécoise. Elle illustre, en effet, fort bien le fond intolérant qu'on retrouve si souvent dans certains mouvements de droite déguisés en mouvement de gauche. Derrière une idéologie dite progressiste (créativité, etc.) on encadre si bien cette créativité qu'elle n'est plus que panacée au nivellement et à l'élimination des marginaux. Bien qu'apparemment contradictoire on verra clairement le bien fondé de ces idées à travers deux exemples particuliers. Il ne faudrait pas tellement croire au complot qu'à l'inconscience. C'est pourquoi il importe de démontrer cette tendance pour élaborer concrètement et réellement l'école nouvelle.

Exemple I: - Ici comme ailleurs on recommande la scolarisation obligatoire et pour toutes sortes de bons motifs démocratiques: égaliser les chances, prévenir contre les abus parentaux, etc. Comme, par malheur, cependant on retient toujours dans la démocratie son volet de masse plutôt que celui du respect de l'individu, on nivelle. L'école devient obligatoire, la présence en classe obligatoire. Il s'ensuit bien sûr que, pour le bon motif, l'école qu'on veut créatrice et démocratique pour l'enfant nie à celui-ci le lieu le plus simple où il peut exercer cette liberté, à savoir, suivre ou ne pas suivre les activités présentées par le maître.

On ne ramènera pas j'espère le contre-argument voulant que les parents travaillent et ne peuvent pas toujours être à la maison pour s'occuper des enfants. Cette objection est sûrement fondée mais on peut penser à des formules où l'enfant pourrait exercer ce choix tout en restant à l'école. Il ne s'agit que d'une bonne cour de récréation ou d'un local de TV où l'enfant peut aller quand ça lui plaît ou même de la simple possibilité de faire ce qui lui plaît à son pupitre.

L'école créatrice obligatoire, ça fait décidément très curieux.

Exemple II: Que dire maintenant de l'école créatrice programmée: on vise des objectifs de créativité pour l'enfant tout en fournissant aux maîtres un programme très rigide pour parvenir à cet objectif. Oh! bien sûr, faudrait pas exagérer. On n'est plus au temps des inspecteurs. On est à l'heure des ordinateurs, oui monsieur: les tests objectifs et tout ce qu'il y a de plus objectif... faits par des psychologues en plus. C'est pas une preuve d'objectivité, ça? Ah, ça fatigue toujours un peu l'enseignant de savoir que le rendement de sa classe est plus faible que celui des autres aux fameux tests, mais ce n'est certainement pas un instrument assez puissant pour contrôler son activité, n'est-ce pas... même si ce sont des tests de rendements en français et en mathématiques? Ceci n'influence sûrement pas le professeur dans le fait qu'il enseigne plutôt ces disciplines-là que d'autres. Non, bien sûr. On doit admettre qu'aujourd'hui c'est plus moderne: le contrôle est moins direct, moins personnalisé. Mais attention, il ne faudrait pas que je cède à la mauvaise foi. Il faut admettre que les professeurs ont droit à une certaine marge de manoeuvre... ils peuvent changer une virgule par ci par là.

Refuser la créativité aux maîtres en leur demandant de la communiquer aux enfants, ça fait un peu ridicule mais c'est comme ça. Point n'est besoin de chercher longtemps pour constater que la créativité des maîtres en exercice est très loin en dessous du seuil minimal. On a l'excuse toute trouvée: le programme est rigide. Le pire est bien que ce soit vrai. Ça rend impertinent le fait de noter qu'on a peut-être aussi un peu peur de sa propre créativité.

Le piège à structuraliste: le contenu

La dernière contradiction qu'il importe de soulever consiste à répondre, dans le mouvement de l'école nouvelle, à des problèmes de fonctionnement par des changements de contenu. Cette erreur est beaucoup plus dangereuse car elle est plus difficile à voir. Elle procède en effet par voie de déduction d'une critique faite au système actuel. Il est facile alors de ne pas voir la nouvelle contradiction issue de cette critique. Un cas particulier, l'analyse de Dumont et Rocher sur le système actuel du cégep pourra nous en donner un exemple concret.

En bref, les auteurs proposent d'abord une analyse, soit dit en passant très pertinente, faisant ressortir les caractéristiques cloisonnantes du cégep actuel pour ensuite proposer une formation vraiment fondamentale. Ils insistent fort justement sur la nécessité de développer les pôles critique et rationnel pour parvenir à la liberté réelle de l'homme. En ce sens, ils énoncent quatre dimensions qui caractérisent une pensée réellement critique et transférable: ce sont les dimensions historique, expressive, logique (au sens courant du terme) et transcendante (celle qui englobe les autres). Ayant accepté le bien fondé de former de tels individus on ne peut qu'abonder dans leur sens lorsqu'ils présentent la nécessité de se centrer sur ces caractéristiques (dimensions) en cours de formation plutôt que sur des aspects tronqués et accessoires de la pensée. Ils en concluent que ce sont les quatre grandes disciplines qui semblent recouvrir les quatre dimensions de la pensée critique et transférable, qui doivent être prioritairement enseignées au Cégep.

C'est précisément dans cette conclusion qu'on saute à quelque chose de pas du tout évident. Car, après avoir dégagé quatre dimensions d'une entité globale (i.e. on croit retrouver cette entité globale par simple juxtaposition de ces quatre dimensions. C'est là une vision pour le moins empiriste de l'apprentissage. En fait la curieuse suggestion d'acquiescer ces dimensions dans quatre cours distincts m'apparaît relever plus d'une mauvaise position du problème que d'un manque de conviction constructiviste. Je vais tenter de reformuler le problème autrement pour montrer comment à partir des quatre dimensions dégagées par les auteurs, on peut en arriver à une toute autre suggestion pratique.

Supposons un problème quelconque à résoudre par un étudiant (vg. étudier l'évolution du Québec, la pensée politique de Robert Bourassa ou encore la notion de néant). On pourra dire des trois travaux terminés qu'il a fallu mettre en oeuvre les quatre dimensions pour les réaliser. En ce sens ces travaux d'histoire, de science politique et de philosophie ont tous trois besoin des dimensions historique, analytique et expressive pour être bien faits, transmissibles et compréhensibles. Ces dimensions sont nécessaires partout; on peut même y ajouter la quatrième si on veut que le travail n'ait pas trop d'oeillères.

On en vient ainsi à voir que le professeur de physique doit aussi bien intervenir sur ces quatre dimensions que le professeur de philosophie. C'est alors une nouvelle définition du maître qu'on obtient où le feedback à l'élève ne se fait pas tellement sur la matière que sur les quatre dimensions. L'étudiant qui passe ainsi par une suite de problèmes pourra améliorer progressivement toutes les dimensions et c'est l'approche globale du problème et la qualité des travaux présentés qu'on verra s'améliorer à mesure que celui-ci passe par de nouveaux problèmes et travaux.

On voit ainsi que ce n'est pas tellement par une structuration des cours de l'étudiant (i.e. par un choix judicieux des disciplines) que par un changement de ce que le maître évalue et voit évoluer qu'on parviendra à instaurer la vision "humaniste" de l'école. Ce sont, en toute bonne logique avec les postulats de Dumont et Rocher, tous les professeurs qui doivent fonctionner en "humanistes" et réagir selon les quatre dimensions.

Les trois contradictions que nous venons de relever sont plus que des erreurs de fonctionnement journalier; elles sont fondamentales et conduisent à l'échec de l'école créatrice et démocratique.

J'introduirai donc demain un dernier exemple d'école nouvelle qui servira, contrairement aux trois premiers, à montrer comment on peut fonctionner sans ces contradictions. Ce dernier mouvement existe au cégep du Vieux-Montréal depuis bientôt deux ans. Il s'agit du projet Multi.

Demain: L'expérience du Multi au Vieux-Montréal.

lettres au Devoir

Les Grands ballets doivent vivre

M. François Cloutier, ministre des Affaires culturelles

Permettez à un confrère, cher François Cloutier, de venir intercéder en faveur des Grands Ballets canadiens, de l'Opéra du Québec et de l'Orchestre symphonique de Montréal. Je suis convaincu que tu n'es pas indifférent à tout ce qui peut augmenter le prestige du Québec en tant et plus particulièrement en tant que ministre de l'Éducation et des Affaires culturelles. Il faut que les Grands Ballets canadiens vivent: ils sont nos meilleurs ambassadeurs à l'étranger; cette compagnie a atteint un degré de perfection qui la place au tout premier rang des grandes compa-

gnies de ballets dans le monde, tu le sais mieux que moi. Des cris de détresse nous arrivent par les journaux... on mettrait la clé dans la porte... aux Grands Ballets par manque de subsides du ministère des Affaires culturelles... On a bifé un opéra du programme de la prochaine saison... encore pour la même raison... Et, tout récemment, le cri venait de l'Orchestre Symphonique de Montréal... aux prises avec le même problème, mettant en cause le même ministre.

Même en démocratie socialiste populaire, on considère que la culture et ses principaux moyens d'expression méritent encouragement et respect... Tu le sais mieux que moi... Ce qu'on a mis des années à édifier à force de travail, de bonne volonté, de sens de la perfection, serait remis en cause parce que le ministère des Affaires culturelles ne veut pas donner les subventions indispensables à la vie des trois organismes culturels susmentionnés... Tu ne crois pas que c'est impensable... L'argent doit servir l'esprit et la culture autant que les routes... Et tu ne crois pas qu'on pourrait couper ailleurs dans les budgets pour sauver ce qui contribue à nous donner un peu de fierté d'être Québécois... Ah, je sais que certains parmi les toujours-bien-pensants verront là la défense des loisirs des bien nantis... Mais, je crois qu'il ne faut pas leur donner raison, parce que ceux-là même pourraient se payer un billet, si ce n'est un abonnement, pour assister à une représentation de la Place des Arts; les prix se comparent avantageusement avec les billets de saisons de certains sports et les tarifs d'entrée à certains terrains de course, et, j'en passe...

Cette voix ajoutée à toutes celles qui, je l'espère, se joindront à elle aura-t-elle l'heur de toucher le cœur du confrère qui détient les cordons de la bourse du ministère des Affaires culturelles?... Je l'espère...

André Gagnon M.D.
Outremont, le 24 juin 1973.

L'école des animaux

Un jour, les animaux décideront qu'ils devaient faire quelque chose d'héroïque pour faire face aux problèmes d'un monde nouveau. Alors ils organisèrent une école.

Ils mirent au point un programme d'activités incluant la course, le grimpage, la natation et le vol. Pour simplifier l'administration du programme, tous les animaux choisirent toutes les disciplines.

Le canard était excellent en natation; il était même meilleur que le professeur. Mais il eut des notes à peine passables pour le vol et se montra très médiocre dans la course. Vu qu'il était lent dans la course, il dut abandonner la natation et rester après la classe pour pratiquer la course. On conserva ce régime jusqu'à ce que ses palmes soient à bout et qu'il soit devenu moyen en natation. Mais sa moyenne était encore acceptable à l'école, alors personne ne s'en soucia davantage... sauf le canard.

Le lapin a commencé bon premier de sa classe à la course, mais il fit une de ces dépressions nerveuses après quelques essais en natation. L'écurieux était excellent dans le grimpage, mais il développa d'énormes frustrations dans les cours de vol parce que

son professeur l'obligeait à s'envoler à partir du sol vers le haut et non du haut d'un arbre vers le bas. Il se retrouva avec crampe, ankyloses, une note "C" en grimpage et une note "D" à la course.

L'aigle était un enfant-problème et fut très sévèrement réprimandé. Dans les cours de grimpage, il surpassait tous les autres mais le problème était que, pour atteindre le faite d'un arbre, il insistait pour y arriver à sa propre façon.

À la fin de l'année, une anguille anormale qui pouvait nager excessivement bien, et aussi courir, grimper et voler un peu récolta les plus hautes notes et fut déclarée le phénix de la classe.

Toutefois les chiens de prairie demeurèrent en dehors de l'école et combattirent le système surtout en ce qui concernait les taxations parce que l'administration refusait d'ajouter au curriculum des cours de creusage et de camouflage. Ils mirent leurs enfants en apprentissage chez le blaireau et se joignirent plus tard aux hamsters et aux taupes pour fonder une école indépendante.

(Auteur américain)

LA C'EST LE TEMPS!

FAITES VOUS POSER DES GOUTTIÈRES HO-DO EN EMAIL CUIT NOS PRIX SONT IMBATTABLES ESTIMATION GRATUITE 322-4160 EXCLUSIVITÉ PRIMEAU MÉTAL Inc.

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
service d'éducation permanente
AUTOMNE 1973
BACCALUREATS ET CERTIFICATS
PROGRAMMES COMPRENANT TRENTE CREDITS ET COURONNES PAR UN CERTIFICAT DE L'UNIVERSITÉ. ON OBTIENT UN BACCALUREAT PAR LA RÉUSSITE DE TROIS D'ENTRÉE EUX.

- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Aptitude à l'enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Communication
- Enseignement de l'anglais, langue seconde à l'élémentaire
- du français, langue maternelle, à l'élémentaire
- du français, langue maternelle, au secondaire
- du français, langue seconde des mathématiques au secondaire
- des mathématiques et des sciences à l'élémentaire
- Études catéchétiques
- Études québécoises
- Gestion d'hôpital
- Information et journalisme
- Information scolaire et professionnelle
- Loisir
- Nursing communautaire
- Pédagogie audio-visuelle
- Publicité
- Recherche opérationnelle
- Relations industrielles
- Relations publiques
- Sciences familiales
- Traduction

POUR LES CANDIDATS À L'ADMISSION
DATE LIMITE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'ADMISSION: LE 1er AOÛT
POUR LES ÉTUDIANTS DÉJÀ ENGAGÉS DANS UN PROGRAMME
DATE LIMITE DE REINSCRIPTION: LE 15 JUILLET
BROCHURE SUR DEMANDE

3333, chemin de la Reine-Marie Tel.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

SETA-VACANCES
VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de \$210.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
Tél.: 861-3906

Café The Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESJAY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESJAY L^{ts}
MONTRÉAL
321-1104

Cours de fine cuisine
Apprenez à finement cuisiner tous vos genres de repas.
Un cours par semaine, le jour ou le soir.
Démonstrations dégustations du 20 août au 10 septembre.
Pour recevoir brochure détaillée:
843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
permis de culture personnelle de l'éducation
2015, RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL 107

de la vodka à la mode à \$5.65

parce que tout le monde en veut... parce qu'à ce prix-là c'est un très bon achat.

Et la voici en 40 oz à \$8.90 HOUURRA!

tiens bien ta tuque!
Les Distilleries Corby Ltée, Montréal.



suites
de la première
page

L'AFFAIRE SAULNIER

s'il a été informé de ce fait.

De plus en plus en colère, M. Choquette déclara: "Je pense que le haut gradé auquel le député fait allusion, c'est bien M. Jean-Jacques Saulnier."

Après avoir souligné que ce n'était pas lui qui avait mentionné le nom de M. Saulnier, le leader parlementaire du Parti québécois y alla de sa troisième question.

"Est-ce qu'on a porté à la connaissance du ministre que le dénommé Roland Lamothe a maintenu des contacts fréquents et suivis — et je vais le nommer le haut gradé — avec M. Jean-Jacques Saulnier, alors que celui-ci détenait le poste de première importance, de directeur de corps de police de Montréal?"

Après avoir souligné que M. Burns reliait "le dénommé Lamothe à M. Jean-Jacques Saulnier et à certains personnages de la pégre", M. Choquette indiqua qu'il ne pouvait répondre à cette question étant donné que la cause du chef Saulnier est toujours pendante devant la Cour d'appel.

Invoyant une question de privilège, M. Burns contestait par la suite cette interprétation du "sub-judice" fournie par M. Choquette.

Ripostant avec une autre question de privilège, M. Choquette, en proie à la colère et martelant ses mots à l'aide d'un livre, a accusé M. Burns de mauvaise foi et l'a traité de "petit avocat mesquin typique du Parti québécois".

Entre-temps, M. Gérard-D. Levesque, leader parlementaire du gouvernement, somma M. Burns de porter des accusations formelles et de cesser de colporter des rumeurs.

Tandis que le whip en chef du parti libéral, M. Louis-Philippe Lacroix, cria à l'endroit de M. Burns, "avocat du FLO", et "représentant des meurtriers", M. Bourassa répétait, "Il a dit que ce n'est pas dans l'intérêt public".

LE CRTC

perçu au terme de la deuxième année d'exploitation — manquant de réalisme.

On redoute également — et M. Giguère l'a signalé, comme d'ailleurs les commissaires eux-mêmes l'ont fait sous forme de questions, en tous cas — que les mécanismes de consultation et de participation avec la population servie par CTVO manquent de souplesse et viennent compromettre les pouvoirs de décision dont le rythme de la production et de l'événement télévisés exige qu'ils soient au contraire très spontanés.

Essentiellement, la coopérative, ainsi que l'a expliqué son président provisoire, M. Claude Blanchet, exige que les télé-spectateurs en soient les propriétaires réels, par le truchement d'une émission de 30.000 parts sociales à dix dollars chacune.

Pour que cette participation au financement ait un sens véritable, cependant, la structure prévue dans la charte accordée par le gouvernement canadien à la coopérative prévoit la division du territoire de diffusion en dix zones, cinq ontariennes, cinq québécoises, dont chacune élirait un membre du conseil d'administration, cinq autres étant élus par l'assemblée générale.

Chacune de ces zones serait assortie d'un conseil où les sociétaires auraient droit de vote, et les non-sociétaires droit de parole. La coopérative s'engage en somme à constituer un véritable conseil de la programmation de sorte que les télé-spectateurs seront les maîtres réels du contenu télévisé.

Ici, MM. Giguère et Crépeault signalent au CRTC que les exigences de la production quotidienne pourront difficilement supporter que chacune des décisions soit soumise à l'approbation des sociétaires.

A cet argument M. Blanchet répond que le conseil d'administration et le conseil de programmation, qui émanent tous deux de la base élue, dans les zones de diffusion, auront par consultation, et du seul fait de leur appartenance à la base, déterminés des politiques à l'intérieur desquelles la Régie aura toute l'autonomie requise pour s'adapter aux exigences du médium.

Plus de 90 mémoires ont été déposés au CRTC à l'appui de la requête de CTVO. La salle de bal de l'hôtel Skyline où les audiences se poursuivent encore aujourd'hui, pour l'examen de requêtes touchant le Canal 9 de Sher-

brooke, était remplie à craquer et l'un des commissaires, M. Jacques Hébert, nous a confié qu'il n'avait jamais consulté une liste aussi longue d'intervenants que celle d'hier, une cinquantaine de noms en tout, émanant de tous les milieux, traduisant une même et constante préoccupation: les géants de la diffusion canadienne, publique ou privée, ne renouent pas les gens à propos de ce qui se passe chez eux.

A plusieurs reprises, M. Juneau a dû rappeler aux observateurs que les applaudissements, durant les séances, ne sont pas la tradition au CRTC.

Il était fascinant de constater les candides tiraillements de la jeune équipe de CTVO, au reste nullement impressionnée par ses rivaux, un peu nerveuse tout de même, tantôt happée par l'enthousiasme, tantôt froidement consciente du défi qu'elle s'est lancée à elle, à la population régionale de l'Outaouais, et à l'ensemble du territoire canadien peut-être aussi parce que l'avenir de la solution "intermédiaire" souhaitée par M. Juneau tient pour une part à la réussite ou à l'échec de la petite coopérative outaouaise.

Celle-ci n'entend pas faire cavalier seul, et elle est consciente des "compromis" qu'elle devra faire, par exemple, une affiliation avec le réseau TVA de M. Roland Giguère, puisque CTVO ne pourra consacrer que 1600 hebdomadaires de production régionale.

Ironiquement, cette nécessité rejoint par le biais l'un des arguments de M. Giguère, qui estime qu'une entreprise ne peut traverser toute seule les trois premières années de son existence, et qu'elle doit pouvoir compter sur des appuis extérieurs, tant pour le financement que pour l'expertise technique.

M. Crépeault affirme quant à lui qu'il lui en coûterait trois déficits successifs de \$600.000 avant de faire du poste une entreprise profitable.

M. Giguère nous a avoué qu'il n'hésiterait pas à approvisionner la coopérative en "émissions procurées" si la franchise est accordée à CTVO.

"Mais, a-t-il dit, j'hésiterais beaucoup à collaborer avec le groupe de M. Crépeault, s'il obtenait le permis."

Sourde allusion aux intentions d'ailleurs avouées du groupe Crépeault d'amorcer par le biais d'un poste outaouais le développement d'un réseau concurrent de TVA, dont l'appellation "Télémutuel" a été évoquée à plusieurs reprises hier.

Toute la thèse de M. Crépeault est là: bâtir des géants de la télédiffusion au Québec. Les jeunes David de CTVO, quant à eux, préfèrent la fronde.

NIXON-DEAN

et je secouais la tête. Le président m'a demandé: êtes-vous d'accord? et j'ai dit: non, pas du tout, expliquant que MM. Haldeman, Ehrlichman et moi nous exposions alors à des poursuites pour obstruction à la justice."

Au cours de son contre-interrogatoire, l'avocat républicain de la commission, M. Fred Thomson, a insinué que M. Dean avait participé à l'étouffement du cambriolage par crainte d'être poursuivi pour avoir été complice de sa préparation.

Dean s'en est défendu et a expliqué qu'il s'était finalement rendu compte que sans risquer d'être poursuivi pour le cambriolage lui-même, il pouvait, ainsi que MM. Haldeman et Ehrlichman, faire l'objet d'une inculpation pour les manœuvres de dissimulation de l'affaire.

"Pourquoi, avant d'avoir été contraint de quitter la Maison-Blanche (le 30 avril dernier) n'avez-vous pas démissionné, donné une conférence de presse et dit toute la vérité?", a demandé sévèrement l'avocat républicain Dean, à qui l'immunité a été accordée sur toutes les révélations qu'il fait à la commission, a répondu qu'il avait suivi le conseil de son avocat et attendu de comparaître devant la commission pour raconter toute l'affaire.

Par ailleurs, la commission judiciaire du Sénat a approuvé hier la nomination de M. Clarence Kelley, chef de la police de Kansas City, au poste de directeur du FBI. Le Sénat se prononcera dans le courant de la semaine sur cette décision.

M. Kelley avait été nommé le 8 juin par le président Nixon pour remplacer M. Edgar Hoover, décédé en mai 1972.

Après le décès de M. Hoover, le président avait nommé comme directeur intérimaire M. Patrick Gray, qui donna sa démission le 28 avril dernier après avoir reconnu qu'il avait détruit des documents en provenance de la Maison-Blanche ayant trait à l'affaire Watergate. Après la démission de M. Gray, M. William Ruckelshaus, ancien directeur de l'Agence pour la protection de l'environnement, avait assuré l'intérim.

D'autre part, le porte-parole de la Maison-Blanche a répété hier qu'il n'aurait aucun commentaire à faire cette semaine, et peut-être même pas la semaine prochaine, sur la déposition de M. John Dean devant la commission d'enquête du Sénat.

Le président Nixon, a-t-il dit, ne regarde pas la retransmission en direct des séances de la commission à la télévision. Il ne regarde pas non plus les extraits de ces séances qui sont diffusés

dans le cours des programmes de nouvelles.

Interrogé sur l'humeur du président, le porte-parole de la Maison-Blanche a dit qu'elle était "très bonne".

LA FTQ

Une troisième variante de représentativité est possible en fonction des prélèvements à la CIC: CSD — 4,57%; CSN — 20,75% et FTQ — 74,68%. Tous ces chiffres expliquent un certificat de degré "moyen" de représentativité attribué aux associations par le ministre.

La CIC retient pour 1972 un nombre de 140.209 salariés qui ont retiré un revenu de l'industrie de la construction; elle fait la distinction entre ces inscrits et les "membres actifs", qui ne seraient plus que de 96.229.

Les noms éliminés comprennent ceux dont le numéro d'assurance sociale est inconnu ou invalide. Une certaine marge d'erreur est concédée par M. Dupuis, non pas tant à cause de l'informaticité que du temps relativement court mis par les associations à confecturer leurs listes.

S'il avait fallu tenir compte du nombre de membres réclamés par les trois centrales réunies, les travailleurs de la construction dépasseraient 200.000.

M. Dupuis attache peu d'importance aux 28.939 "flottants", qu'aucune centrale ne réclame et qui comptent pour à peine 8,63% des heures travaillées.

Reste toutefois le groupe des membres de plus d'une association qui ont effectué 14,09% des heures travaillées dans cette industrie en 1972.

Au ministère, on indique que ces chiffres rendus publics hier serviront de base au prochain décret et viennent prouver à posteriori que la convention récemment négociée entre la FTQ et certains employeurs était effectivement l'expression de la majorité. On en infère que les groupes minoritaires devront ou s'enligner sur les conditions de travail arrêtées ou établir des alliances — particulièrement chez les associations — pour prétendre représenter 51% de l'industrie: l'Association de la construction de Montréal (25%) formée de peu de membres mais d'industries d'une envergure dépassant la moyenne, et la Fédération de la construction du Québec (26%).

Les tableaux du ministère font le clivage entre les listes de membres d'une centrale syndicale, le nombre de ces membres qui ont effectivement travaillé dans l'industrie en 1972 et (c'est le critère retenu en dernier ressort) les travailleurs réclamés en exclusivité par l'une des trois associations syndicales.

Côté patronal, le ministère établit à 8.866 le nombre d'employeurs qui ont permis aux travailleurs québécois d'accomplir 137,6 millions d'heures de travail en 1972. De ce travail, la CIC a tiré en prélèvements la somme de \$3.055.014 au cours de la même année. Pour siéger à la CIC et négocier comme partie distincte, une association patronale doit atteindre le seuil de 20% de représentativité.

Le président de la Fédération nationale du bâtiment (CSN), M. Michel Bourdon, a déclaré hier que les chiffres fournis par le ministère du Travail sur la représentativité de la CSN dans l'industrie de la construction "sont une demi-vérité". M. Bourdon a affirmé: "Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, nous concède 23% des travailleurs de la construction alors que nous en représentons au moins 45%."

Selon M. Bourdon, les "demi-vérités" du ministère du Travail proviennent du fait que le ministre s'est fié à des listes fournies par les centrales: "ce qui a ouvert la porte à toutes sortes d'irrégularités, de précisions M. Bourdon, y compris à fournir des listes de la Commission de l'industrie de la construction à certains syndicats, ce qui leur permettait de s'attribuer des membres qu'ils ne représentaient pas effectivement."

M. Fourdon a également affirmé qu'il mettait le ministre Cournoyer "au défi de vérifier non pas les listes que n'importe qui peut établir n'importe comment, mais les adhésions signées par les travailleurs de la construction, conformément à la politique générale suivie par son propre ministère en matière d'accréditation."

Le président de la Fédération nationale du bâtiment (CSN) soutient, en outre, que contrairement aux chiffres publiés hier, la CSN n'a pas plus que 1.000 cotisants dans l'industrie de la construction.

PEINE DE MORT

Le texte du député de Lachine stipule, notamment, que "quiconque commet un meurtre est coupable d'un acte criminel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité".

Comme il avait été entendu au préalable, le comité chargé d'étudier le projet de loi C-2 dans le détail devait s'acquitter de sa tâche en trois séances et la dernière aura lieu demain matin.

Le président du comité, M. James

C'est pour mettre fin à la zizanie que Choquette reformera l'USECO

par Pierre D'Neil

QUEBEC — C'est pour mettre fin à la "zizanie" qui s'y est développée que le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, a décidé de réformer l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé.

Interrogé par le leader parlementaire de l'Union nationale, Me Rémi Paul, M. Choquette a expliqué que, depuis un certain temps, des policiers semblent prendre des actions qui ne sont pas conformes aux décisions de la direction de l'USECO.

"Et dans le but, ajoutait Me Choquette, d'éclaircir la situation, de faire en sorte que l'USECO donne tous les résultats que l'on peut et que l'on doit attendre de son travail, et qu'elle soit en mesure de présenter la preuve devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, ce qui est essentiellement son objectif principal, j'ai décidé de procéder à une réforme de cette unité et de la direction."

Le ministre de la Justice reconnaît que des luttes entre différentes factions de policiers se poursuivent au sein même de

l'USECO et il déplore notamment que les reproches de policiers contre les autres, ainsi que toutes sortes d'autres déclarations, "trouvent leur chemin dans les journaux".

M. Choquette soutient encore que toutes sortes de rumeurs ont cours au sein de l'USECO. "J'ai entendu les choses les plus incroyables, les plus abracadabrantes de policiers les uns à l'égard des autres."

Du ministre de la Justice, le leader parlementaire de l'UN cherchait à savoir s'il avait reçu un rapport l'informant que des membres de l'USECO se prêtent à des activités criminelles pour dresser l'un contre l'autre des bandes rivales de la pégre. Me Paul s'interrogea enfin sur les intentions du ministre de tenir une enquête et dans quelle mesure ces révélations avaient influencé la décision de réformer l'USECO.

C'est après avoir pris connaissance d'un rapport préliminaire de l'assistant du procureur général, Me Yves Ber-

thiaume, que Me Choquette dit avoir demandé d'une part, un rapport à la direction de l'Unité spéciale, pendant que se poursuit l'enquête de la Sûreté du Québec. "C'est afin de clarifier toute cette situation que la réforme de l'USECO va se faire incessamment."

L'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé regroupe des membres de la Police de Montréal, de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie Royale du Canada. Suivant le projet de réforme du ministre Choquette, l'actuelle direction bicéphale de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé sera remplacée par une direction unique. L'UNESCO conserverait néanmoins sa double structure policiers-avocats. Me Choquette est d'avis qu'une direction unique mettra fin aux conflits internes de l'USECO.

Rappelons que Me Choquette avait par ailleurs annoncé lundi au congrès de la Fédération des policiers du Québec, à Sherbrooke, que le ministère de la Justice sera bientôt doté d'une Direction générale des affaires policières.

Jerome, libéral de Sudbury, décidera alors de la légalité de la proposition d'amendement et, si elle est acceptée, un vote sera pris.

Le gouvernement est minoritaire à ce comité de 27 membres, mais, comme il s'agit d'un vote libre, sans tenir compte de la ligne de parti, il est difficile d'en prévoir l'issue.

Hier, les dix députés conservateurs ont dénoncé le geste de M. Allmand qui a décidé, jeudi dernier, d'amender le projet de loi de façon à exclure la peine capitale comme châtiment d'un meurtre, même de celui d'un policier ou d'un gardien de prison.

Selon eux, dont M. Claude Wagner (PC-Saint-Hyacinthe), M. Allmand n'avait pas le droit d'exécuter "une telle performance d'acrobate" après l'adoption du principe du bill C-2 en deuxième lecture, maintenant la peine de mort pour les assassins de policiers ou gardiens de prison.

Parmi les amendements suggérés par des députés, celui de M. Allan Lawrence (PC-Northumberland-Durham) préconise que la peine de mort soit maintenue pour les meurtriers des policiers et des gardiens de prison mais que le châtiment de la pendaison soit remplacé par l'absorption d'un poison qui tuerait instantanément.

Quant à Mme Albanie Morin (L-Louis-Hébert), elle a proposé que soient condamnés à mort ceux qui se seraient rendus coupables d'enlèvement et de meurtre d'un otage.

Le solliciteur général, pour sa part, comparait comme témoin devant le comité parlementaire et il a tenté d'expliquer de nouveaux motifs qui l'ont poussé à réviser sa position et à proposer l'abolition totale de la peine de mort, changement d'attitude qui en a pris plusieurs par surprise et relancé de plus belle le débat sur cette question.

C'est le 29 mai que les Communes adoptaient par 138 voix contre 114 le bill C-2, en deuxième lecture, projet de loi qui vise à reconduire pour une autre période de cinq ans, jusqu'à la fin de 1977, la suspension de la peine de mort sauf dans les meurtres des policiers et gardiens de prison.

Dans l'après-midi, aux Communes, MM. John Diefenbaker et Eldon Wooliams, deux conservateurs de l'Ouest, avaient accusé M. Allmand "d'avoir fraudé la Chambre des Communes et le peuple du Canada" en demandant, après l'adoption du bill en deuxième lecture, l'abolition totale de la peine de mort, par le biais du même projet de loi.

Un député néo-démocrate, M. Stuart Leggatt (New Westminster) a dit qu'il appuyait la nouvelle prise de position de M. Allmand, tandis que M. André Fortin (CS-Lotbinière) a laissé entendre qu'il voterait contre.

Les 16 députés créditistes ont voté contre l'abolition, même partielle, de la peine de mort, tandis que la très grande majorité des 31 néo-démocrates dénoncent la peine de mort dans quelque cas que ce soit.

C'est demain que le gouvernement subira son épreuve décisive sur le projet de loi. On s'attend généralement qu'il franchira cette étape avec succès.

Plus tôt, le solliciteur général, M. Warren Allmand, avait déclaré qu'il ne revenait pas sur sa décision de présenter des propositions d'amendement visant à abolir complètement la peine de mort.

"Je ne renonce pas aux amendements envisagés", a dit le ministre aux Communes où avaient circulé plus tôt des rumeurs selon lesquelles le Cabinet avait prié M. Allmand d'opérer une retraite stratégique et de retirer les projets d'amendement au bill sur la peine capitale.

S'adressant ensuite aux reporters, M. Allmand a déclaré: "J'ai l'appui total du Cabinet."

A l'extérieur de la Chambre, le ministre a défendu son attitude. Il a dit qu'il avait écouté soigneusement les arguments invoqués par les orateurs au cours du débat en deuxième lecture. Or, les modifications qu'il propose aujourd'hui vont précisément dans le sens des vœux formulés par la majorité.

"Et, devait-il ajouter, si vous ne pouvez proposer des amendements en comité, où donc pouvez-vous les faire?"

En réponse aux reproches selon lesquels il n'aurait pas consulté le caucus libéral, M. Allmand a dit qu'il avait avisé tous ses collègues libéraux, sénateurs et députés, les priant d'assister à une réunion spéciale pour discuter des changements envisagés. Seulement 25 se sont présentés, a-t-il dit. "Et beaucoup de ceux qui ne se sont pas présentés m'assurent aujourd'hui de chercher de les avoir ignorés."

Cette question a provoqué un affrontement, bref mais dur, entre deux députés conservateurs, MM. Peter Reilly et John Diefenbaker, hier, en Chambre.

M. Reilly, 40 ans, ancien journaliste de la télévision, élu pour la première fois en octobre 1972 dans le comté d'Ottawa-ouest, a littéralement bondi de Ot-

siège en frappant sur son pupitre pour rabrouer le doyen des parlementaires, M. Diefenbaker, 77 ans.

Celui-ci venait de s'informer auprès du premier ministre Trudeau, pendant la période des questions, depuis quand le Cabinet avait décidé de proposer un amendement au bill C-2 en comité en vue d'abolir totalement la peine de mort au Canada et en vertu de quel article de la constitution le gouvernement agit-il ainsi puisque le projet de loi a déjà été adopté en deuxième lecture par les Communes.

"Le premier ministre peut-il dire quand une telle monstruosité constitutionnelle comme celle-ci a été commise en cette Chambre? On a déjà débattu cette question approuvée à l'unanimité, semble-t-il, par le Cabinet et voilà que subitement..."

Dès ce moment, M. Reilly s'est mis à huer son collègue et, se levant sur un rappel au règlement, il a dit: "J'ai assez entendu d'arguments destructifs de la part du député de Prince-Albert. Je ne veux plus en écouter. Je vais demeurer assis ici et je le chahutera à chaque fois qu'il ouvrira la bouche."

L'intervention surprise et brutale de M. Reilly, qui a voté en faveur de l'abolition de la peine de mort, tout comme M. Diefenbaker d'ailleurs, sauf dans les cas de meurtres de policiers et de gardiens de prisons, n'a pas été sans causer un certain émoi à la Chambre.

M. Diefenbaker s'est retourné vers son jeune collègue, qui occupe la dernière rangée des banquettes de l'opposition et lui a souri. M. Robert Stanfield, le chef du parti, s'est pris la tête entre les mains, tandis que plusieurs chuchotaient.

Le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, a rétabli l'ordre en indiquant que tous les députés, y compris celui de Prince-Albert (M. Diefenbaker), ont le droit de poser des questions et de le faire sans se faire interrompre.

M. Trudeau a répondu que si la proposition d'amendement visant à abolir complètement la peine de mort constitue "une monstruosité constitutionnelle" le député de Prince Albert devrait tâcher de le démontrer.

LES COURS

suite de la page 3

tout à fait distinct de la formation donnée aux écoles de police, celle de Nicolet ou celle de la CUM. Il comprend des cours dans des disciplines relativement éloignées du travail policier, comme le français, les mathématiques, la poésie, la philosophie et la psychologie de l'enfance.

Déjà, dans le programme disponible aux seuls policiers de Montréal, on a relevé 1.300 inscriptions à la session d'automne de 1972; la force policière totale compte 5.200 hommes.

Pour encourager l'inscription du plus grand nombre, la CUM donne \$10 par crédit réussi à chaque policier. Comme le cours comporte au total 120 crédits, c'est un bon maximum de quelque \$1.200 qui attend le policier persévérant.

LE DÉFICIT

suite de la page 3

Le nombre de voyageurs transportés dans les véhicules de la CTCUM au cours de 1972 montre une augmentation de 5,8 millions sur 1971; le total de 1972 atteint 270 millions de personnes, alors qu'on en avait compté 264,2 millions en 1971. La CTCUM, dont le président est M. Lucien L'Allier, signale que 1972 est la deuxième année consécutive d'augmentation du nombre de voyageurs. Depuis l'Expo '67 jusqu'en 1970, l'affluence dans les véhicules de la CTCUM avait baissé. La Commission, sans identifier de raisons précises à ce revirement, estime que la population a découvert dans le transport en commun un substitut valable à l'automobile.

Au cours des 20 dernières années, les seules pour lesquelles le rapport annuel de 1972 donne des statistiques, c'est en 1953 que le nombre de voyageurs a été le plus élevé, avec 342,9 millions.

LE BILL 100

Suite de la page 3:

qu'une seule clause importante du projet de la ville de Montréal, qui voulait préciser le mot "majorité" en y ajoutant "l'âge de 21 ans" requis pour les candidats aux élections.

Cette modification allait à l'encontre de la loi provinciale, qui fixe à 18 ans l'âge requis pour être candidat, et elle a été refusée par le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, qui ne s'est aucunement mesuré avec le maire Drapeau comme il l'avait fait lors de son témoignage sur la construction du village olympique dans le Parc Viau.

Le maire Jones est réélu avec moins de voix

MONCTON (PC) — Le maire de Moncton, au Nouveau-Brunswick, M. Leonard Jones, a remporté l'élection à la mairie, lundi, mais avec une majorité beaucoup moindre qu'en 1971. Selon un leader acadien, c'est là un signe probant que le maire Jones a perdu beaucoup d'appuis à cause de ses prises de position sur le bilinguisme.

La majorité du maire sortant est passée de 3.000 voix en 1971 à 620. Il a remporté l'élection par 12.420 voix contre 11.800 pour son seul adversaire, M. J. A. Keefe, un homme d'affaires.

M. Sylvio Lavoie, un avocat de Moncton et fervent défenseur du bilinguisme dans l'administration municipale, a déclaré à la suite du dépouillement du scrutin qu'il était déçu que le maire Jones ait été réélu. Il a quand même souligné que la majorité réduite du maire Jones était un indice clair que ce dernier a perdu beaucoup de sa popularité à cause de sa politique d'unilinguisme dans une ville qui comprend 38% de francophones.

M. Savoie a ajouté qu'il lui paraissait évident que les anciens supporters du maire Jones ont exprimé leur désaccord contre ses prises de position sur le bilinguisme et il a prédit que le maire serait défait au cours des prochaines élections municipales de l'an prochain.

M. Keefe, qui s'était présenté à la mairie à la dernière minute pour permettre aux électeurs de faire un choix, a déclaré qu'il était satisfait des résultats du vote.

Sept personnes sont abattues près de Chicago

PALOS HILLS (AP) — Sept personnes ont été abattues hier à Palos Hills, une paisible ville de la banlieue sud de Chicago.

Les fils de deux victimes a été arrêté et accusé des quatre meurtres. Il s'agit de William Workman, âgé de 43 ans, marié et père de trois enfants.

La police précise que Workman a été accusé d'avoir tué ses parents, M. et Mme Raymond Workman, âgés respectivement de 69 et 66 ans et deux voisins, Mme Henriette Cliff, 35 ans et sa fille, Kimberly, 12 ans.

Trois autres personnes ont été trouvées tuées par balles à un coin de rue de la maison des Workman. La police n'a pas révélé les noms de ces victimes mais a dit qu'elles étaient des amies de la famille Workman. Elle s'est refusée à relier leur sort au premier crime.

Les mécaniciens d'Air Canada acceptent l'accord

Les mécaniciens d'Air Canada ont voté en faveur de l'accord de principe intervenu la semaine dernière entre la compagnie et l'Association internationale des machinistes.

Un porte-parole a déclaré que 67 pour cent des 4.631 membres qui ont voté à travers le Canada étaient en faveur de l'accord. Air Canada emploie 6.400 mécaniciens.

Le vote a commencé vendredi dernier et sa compilation s'est terminée hier soir, a déclaré le porte-parole.

Le nouveau contrat prévoit une augmentation de base de 8 pour cent la première année et de 8 pour la seconde année d'un contrat de deux ans.

La première augmentation est rétroactive au 26 mars dernier, et la deuxième sera appliquée le 25 mars 1974.

L'accord de principe survu le 19 juin avait mis fin à six jours de grèves rotatives de 24 heures, qui avaient frappé 32 villes canadiennes desservies par Air Canada.

Ottawa nie que le Québec sera exclu de toutes les visites royales à venir

OTTAWA (d'après PC) — Le bureau du premier ministre Trudeau a nié hier catégoriquement les rapports voulant que le gouvernement fédéral allait exclure systématiquement le Québec de tous les voyages ultérieurs de la famille royale en terre canadienne.

Ces rapports avaient pris naissance à l'occasion de la présente visite du couple royal au Canada, visite d'où est exclu tout séjour en sol québécois. Citant certaines sources émanant du Conseil privé, des commentateurs avaient, ces derniers jours, affirmé que le gouvernement d'Ottawa avait décidé d'exclure le Québec de tous les voyages à venir de la famille royale britannique, à la suite des manifestations et des menaces qu'avaient provoquées la visite de la reine à Québec en 1964.

"Le cabinet des ministres ne prendra jamais une telle décision", a déclaré hier un porte-parole du bureau du premier ministre.

Caractérisée par un déploiement spectaculaire de mesures de sécurité et par l'enthousiasme d'une foule très dense, la visite de la reine au Canada s'est poursuivie hier à Toronto. Aujourd'hui, la reine visitera notamment le Collège Militaire de Kingston et se rendra, dans la soirée, à un dîner offert en son honneur à l'Université Queen's de Toronto.



Paddy Wilson (Téléphoto AP)

Les élections en Ulster menacées d'un bain de sang

BELFAST (d'après l'AFP et Reuter) - A la veille de ses élections législatives, l'Ulster appréhende un nouveau bain de sang à la suite du meurtre, dans la nuit de lundi à mardi, d'un des leaders de la minorité catholique, Paddy Wilson.

d'avre d'une amie qu'il accompagnait. Outre ce meurtre, on rapportait hier que quatre autres personnes avaient été assassinées au cours des dernières 24 heures.

communautés. Dans les milieux politiques de Belfast, on accorde à ces élections une importance véritablement historique. Il s'agit en effet pour les Irlandais du Nord de démontrer que la province est encore gouvernable.

Parmi les neuf partis protestants et loyalistes qui se présentent aux élections, seul le parti unioniste de M. Brian Faulkner (au pouvoir avant la dissolution du Stormont) accepte les propositions de Londres.

Il reste le parti de l'Alliance, modéré, formé de protestants et de catholiques prêts à la coopération, mais son influence demeure très faible.

Sir Denis a rencontré Ian Smith

LONDRES (par l'AFP) - Sir Denis Greenhill, sous-secrétaire permanent au Foreign office, est rentré hier à Londres au terme d'une mission "secrète" de quatre jours en Rhodésie au cours desquels il a rencontré à deux reprises le premier ministre Ian Smith.

situation politique du pays. Le porte-parole a démenti catégoriquement que Sir Denis ait été brusquement rappelé par le gouvernement de M. Edward Heath.

A la nouvelle de l'attentat, M. William Whitelaw, ministre britannique chargé de l'administration de la province, a réuni les responsables de la sécurité militaire et de la police pour décider des mesures à prendre.

L'Islande veut revoir le statut de Keflavik

BRUXELLES (AFP) - L'Islande a informé l'OTAN qu'elle désirait réviser ses accords avec les Etats-Unis sur la présence à Keflavik d'une base de l'organisation atlantique.

atlantique, le 4 avril 1949, l'Islande, qui n'a pas de forces armées, avait posé comme condition de n'avoir pas à accueillir sur son territoire de forces étrangères.

Il ne semble donc pas - officiellement - que la guerre de la morue soit à l'origine du désir islandais de revoir les conditions du maintien de la base de Keflavik.

\$6, 8 millions du Canada au Sahel frappé par la soif

Le Canada s'est joint aux efforts entrepris sous l'égide de la FAO (Fonds des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour venir en aide aux six pays du Sahel frappés par la sécheresse.

Cette sécheresse, la pire que l'on ait connue depuis un demi-siècle au sud du Sahara, a brisé l'équilibre biologique et permis aux terres désertiques de s'étendre plus au sud.

MONTROSE ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE

VENTE DE DISQUES VALABLE JUSQU'AU 14 JUILLET

NONESUCH 12" MICROSILLON - STEREO

DISQUES PHILIPS 12" MICROSILLON STEREO

L'opération, qui sera assurée par trois Hercules C-130, durera trois semaines et doit permettre l'acheminement de 180 tonnes de vivres par jour.

Mais c'est principalement la difficulté d'acheminer les secours dans l'arrière-pays qui retarde l'action entreprise jusqu'ici.

ALBUMS DE 2 DISQUES 479

Parlant de la situation qui sévit dans la région, M. Raymond Scheyven, chargé par la FAO de mobiliser les secours, a confirmé que la famine a fait de très nombreuses victimes.

A la fin de juin, la presque totalité des troupes des régions désertiques des pays sahéliens auront péri et les nomades viendront grossir les populations urbaines, déjà insuffisamment nourries.

DISQUES PHILIPS 12" MICROSILLON STEREO

Dans certaines régions des six pays de la zone sahélienne, il n'a pas plu depuis près de 10 ans.

La FAO est d'avis que les six pays intéressés ont mis trop de temps avant d'alerter les instances internationales.

DISQUES PHILIPS 12" MICROSILLON STEREO

critère

no.9 normalité et maturité

DISQUES PHILIPS 12" MICROSILLON STEREO

Des textes de psychologues, psychiatres, hommes de science, philosophes

Des études sur Skinner, Ellenberger, Dewey, Nietzsche, Aristote, Spinoza

DISQUES PHILIPS 12" MICROSILLON STEREO

A une époque de pluralisme, des essais de synthèse sur des problèmes cruciaux: la santé et l'éducation.

260 pages \$2.00 on peut se procurer ce numéro au

DISQUES PHILIPS 12" MICROSILLON STEREO

COLLEGE AHUNTSIC 9155 St-Hubert Montréal 353. 389-5921, postes 348-224

Ainsi que dans les principales librairies

CENTRE DU DISQUE MONTROSE 3162 EST, rue BELANGER, MONTRÉAL 408 - Tél.: 729-2831

Pour reconquérir Paris, Brejnev lance une offensive de charme



Leonid Brejnev (Téléphoto AP)

RAMBOUILLET (par l'AFP) - M. Leonid Brejnev a commencé hier ses entretiens avec le président Pompidou par une offensive de charme et de persuasion destinée à convaincre son interlocuteur que ni la France ni l'Europe n'avaient été sacrifiées dans les entretiens qu'il vient d'avoir à Washington.

Le premier tête-à-tête de Rambouillet a duré plus de trois heures. Selon un porte-parole français, M. Leonid Brejnev s'est attaché à mettre l'accent sur le rôle "déterminant" que tient, selon l'URSS, la France en Europe occidentale.

ministres, assure-t-on de source française, n'ont mentionné la possibilité que la phase finale de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération ait lieu à l'échelon des chefs d'Etat ou de gouvernement.

Une deuxième série d'entretiens, selon le modèle de la matinée, a commencé à 15h15 et a duré près de quatre heures.



Le président Pompidou (Téléphoto AP)

Si la France lançait sa bombe A, Canberra rappellerait son ambassadeur

PARIS (par l'AFP) - A la veille des nouveaux essais nucléaires français dans le Pacifique, le gouvernement australien a exprimé une nouvelle fois l'espoir que la France acceptera de surseoir à ses expériences.

Dans l'entourage du premier ministre, on affirme qu'en cas d'un nouveau refus, l'ambassadeur d'Australie à Paris sera immédiatement rappelé.

qui a quitté lundi Sydney pour la zone des essais de Mururoa - ne court aucun danger. Ce navire de ravitaillement doit rejoindre la frégate néo-zélandaise Otago au large de la zone désarmée.

Dans le monde, les prochains essais nucléaires français suscitent des réactions diverses. A Singapour, le gouvernement a demandé à la France hier d'abandonner les expériences nucléaires qu'elle se propose de faire dans le Pacifique.

A Londres, en revanche, le quotidien Daily Telegraph écrit que le mouvement de protestation contre les essais français est "une combine gauchiste qui ne peut être que nuisible".

tions essentielles pour le progrès des négociations sur le désarmement est que toutes les puissances nucléaires y prennent part positivement et sérieusement, a-t-il déclaré.

Enlèvements en série en Argentine

BUENOS AIRES (d'après l'AFP) - Quelques heures après un appel pressant du président Campora aux groupes d'extrême-gauche qu'il a invités à rentrer dans les rangs, on signalait rien qu'à Cordoba sept enlèvements.

narchie et que tous les groupes d'activistes devaient changer d'attitude puisqu'ils étaient hors-la-loi.

Apparaissant au petit écran, entouré de son gouvernement, le président Campora a déclaré que "l'époque de la violence n'a plus sa raison d'être dans l'Argentine d'aujourd'hui, qui entame une ère de construction et de paix".

Parmi les personnes enlevées, on signale la disparition d'un bébé d'un mois, enlevé avec sa mère. Un riche marchand de la capitale provinciale, M. Moïse Rubin, a fait feu sans succès en direction des ravisseurs qui venaient de lui enlever sa fille et une amie.

La police a fait établir des barrages sur les routes et fouillé systématiquement la ville. Elle a toutefois déclaré être réduite à l'impuissance par les méthodes des guérilleros à moins que la population ne lui assure son appui inconditionnel.

La veille, le président Hector Campora avait affirmé qu'il ne tolérerait plus l'a-

Medici désigne un autre général à la vice-présidence du Brésil

BRASILIA (par l'AFP) - Après avoir désigné un général comme son successeur à la présidence du Brésil, le chef de l'Etat, M. Garrastazu Medici, a nommé lundi soir un autre général d'armée, Adalberto Pereira Dos Santos, comme candidat officiel à la vice-présidence.

leader du parti gouvernemental Arena a indiqué que le choix du général Dos Santos (actuellement président du tribunal militaire supérieur) avait été fait par M. Medici avec "l'accord complet" du général Ernesto Geisel (actuel PDG de la compagnie pétrolière Petrobras) et qui a été désigné il y a une semaine exactement comme successeur du président Medici.

La nomination d'un autre général à la vice-présidence - comme c'est le cas actuellement - n'a guère causé de surprise aux observateurs politiques.

M. Garrastazu Medici avait indiqué, sans équivoque, lors de la désignation du général Ernesto Geisel, qu'il s'attendait à ce que son successeur (qui entrera en fonction le 15 mars 1974) poursuive l'oeuvre de la révolution de 1964 "avec austérité" et sans "la moindre déviation de la philosophie économique, politique et sociale de l'ordre révolutionnaire."

École d'été LPS 80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.) Cours de conversation en anglais, espagnol ou allemand

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361. Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte 0.05 cent.

AMEUBLEMENT A VENDRE. MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.)

ANTIQUITÉS A VENDRE. GRAND choix d'antiquités: authentiques, canadiens et autres. Prix très raisonnables.

APARTEMENTS A SOUS-LOUER. METRO SHERBROOKE, 3 1/2 pièces, 15e étage, côté ouest, air climatisé, piscine, libre 1er juillet.

AUTOS A VENDRE. CITROEN 1968, DS 21, 8900. Téléphone après 4 heures 933-4942.

AVIS. AUBAINE FAILLITE. 115,000 livres, 3,000 disques. Tél: 255-1221. CHALETS A LOUER. CHALET SUISSE, propre, avec toutes commodités.

BUREAUX A LOUER. ST-DENIS ET JEAN-TALON, près métro, bureau professionnel, 3 grands bureaux, rez-de-chaussée.

BUREAU A LOUER. Bureau 2,000 p.c., au-dessus du métro, 593 Boul. Henri-Bourassa.

BUREAU A LOUER. 24' x 24' divisé en 2 bureaux: 12' x 17' et 12' x 12'. Salle d'attente 12' x 12', secrétariat 12' x 8'.

CHALET A VENDRE. STE-AGATHE: luxueux chalets suisses, 2-34 chambres à coucher, grande salle de séjour.

COMMERCE A VENDRE. RAWDON, Qué.: quincaillerie, équipement de sport, etc. Etabli depuis 42 ans.

ENTREPRENEURS. BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier.

INFIRMIÈRES LICENCIÉES. Travail à temps régulier ou à temps partiel. De jour de 7:30 h. a.m. à 15:30 h.

SECRETARE DE DIRECTION BILINGUE. \$550 et plus. Centre-ville, urbaniste et architecte conseil.

GARDERIE AU PETIT ENRG. Ouvert du lundi au vendredi, 7:30 a.m. à 6:00 p.m.

LOGEMENTS A PARTAGER. 2747 EDOUARD-MONTPETIT, face Université, spacieux, ensoleillé, meublé, laveuse, sècheuse.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE A VENDRE. POUR PAIX, CONFORT ET RECLUSION: Situé sur terrain boisé de 88,000 p.c.

PROPRIÉTÉS A VENDRE. LONGUEUIL (ANCIEN) Cottage centenaire tout cèdre, 8 pièces, chauffage eau-chaude.

BOUCHERVILLE, superbe bungalow très propre, bien situé, 5 pièces, 3 chambres, sous-sol fini.

ST-BRUNO: Résidence très moderne. Confort et atmosphère vous trouvent en visitant cet attrayant bungalow californien.

À VENDRE. Maison canadienne 1742, à rénover, 3 foyers, face au fleuve, sur terrain 30,000 pieds.

VOYAGES. VOYAGE ACADIE: 30 juin au 21 juillet. \$125. Groupe de 12 recherche deux participants.

VACANCES. CURE DE REPOS ou vacances à l'écart de la pollution. Le domaine du Puyjalon. Tél: 819-835-5531.

Les MOTS CROISÉS du Devoir. Horizontalement: 1-D'égalé, pression... 2-Ouverture du nez... 3-Mouvement pour s'élaner... 4-Gaz rare... 5-Séparation de deux éléments d'un mot...



AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Laché par Moscou et faisant face au mur américain

Sadate condamné à maintenir l'équilibre entre Kadhafi et Fayçal

LE CAIRE (AFP) — L'une des conséquences immédiates de l'indifférence manifestée à l'égard du Proche-Orient par M. Brejnev et Nixon au cours de leur récent "sommet" sera d'accélérer le mouvement de repli de l'Égypte sur le monde arabe, estime-t-on dans les milieux politiques du Caire. Pour cela, le Caire devra pratiquer un délicat équilibre en ménageant les deux pôles principaux de la politique arabe actuelle: le colonel Kadhafi et le roi Fayçal, tous deux violemment antagonistes.

Le jeu politique qui se joue ces jours-ci au Caire n'a pas d'autre arrière-plan. Le colonel Kadhafi est arrivé au Caire impromptu pour discuter à fond du problème de l'unité Égypte-Libye qui doit avoir lieu dans deux mois. Or, il s'y trouvait en même temps que l'envoyé spécial d'un autre de ses "ennemis", le

roi Hussein de Jordanie, venu s'enquérir des dernières déclarations de M. Zayyat, ministre égyptien des Affaires étrangères, concernant le plan de partage de la Palestine de 1947, et demander le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Égypte et la Jordanie.

Enfin, fait particulièrement significatif, le président Sadate a tenu à dépêcher l'un de ses émissaires auprès du roi Fayçal, "l'homme qui monte" au Proche-Orient, pour mettre le souverain séoudien au courant de toutes ces tractations.

Les conversations égypto-libyennes sur l'unité paraissent être entrées dans une phase décisive. D'une part, le colonel Kadhafi a voulu en venant au Caire se rendre compte par lui-même des sentiments réels des Égyptiens à l'é-

gard de l'union. Mais d'autre part, il est entré dans les détails très concrets des conséquences de cette union. C'est ainsi qu'il a discuté avec M. Abdelaziz Hegazi, ministre égyptien de l'Économie, du problème de l'union douanière et des taux respectifs des monnaies égyptienne et libyenne.

Il s'agit là d'un problème à la fois très compliqué sur le plan technique (la livre égyptienne a tendance à s'affaiblir, tandis que le dinar libyen est l'une des plus fortes monnaies de la région) et très dangereux politiquement puisque ce sont des événements économiques et financiers (les nationalisations nassériennes de 1961) qui ont fait éclater l'union Égypte-Syrie, il y a douze ans. Selon des indications de bonne source, le colonel Kadhafi aurait une fois de plus répété à ses interlocuteurs égyptiens que si l'union

ne se faisait pas il se retirerait de la vie politique.

L'envoyé spécial du roi Hussein, M. Abdel Moneim Rifai, a eu des entretiens moins spectaculaires. Il était venu au Caire pour demander des explications à propos des allusions au plan de partage de la Palestine de 1947 que M. Zayyat, ministre égyptien des Affaires étrangères, a faites récemment tant à l'ONU qu'à Copenhague. Or, ce plan prévoyait la création d'un État palestinien comprenant des territoires appartenant aussi bien à Israël qu'à la Jordanie.

Devant la réaction très vive de la Jordanie (et des Palestiniens eux-mêmes d'ailleurs, qui n'acceptent pas l'existence de l'État d'Israël), le gouvernement égyptien a fait marche arrière et a donné tout apaisement à l'envoyé spécial du souverain achémite.

Mais M. Abdel Moneim Rifai avait aussi une autre mission: proposer au gouvernement du Caire la reprise des relations diplomatiques rompues en avril 72 à la suite du plan de "Royaume arabe uni". Bien qu'il ait fait valoir à ses interlocuteurs égyptiens que cette rupture portait surtout préjudice à l'influence égyptienne en Jordanie, il ne semble pas que M. Rifai ait emporté avec lui une réponse très nette du président Sadate à ce sujet.

C'est qu'il est difficile pour l'Égypte de se réconcilier officiellement avec la Jordanie car le colonel Kadhafi ne le supporterait sans doute pas. Mais le président Sadate, croit-on savoir, s'est montré très aimable avec l'envoyé spécial de Hussein, et surtout il a dépêché sans tarder auprès du roi Fayçal — puissant protecteur du Royaume achémite — un émissaire chargé d'expliquer au souverain séoudien quelles sont ses intentions aussi bien à l'égard de la Jordanie que de l'union avec la Libye.

Le président Sadate est sans illusion. L'URSS le "lâche" lentement, mais sûrement. Les États-Unis ne démontent pas d'un imbroglio de béton. La situation "ni guerre ni paix" va donc

s'éterniser avec toutes ses redoutables conséquences économiques et sociales. Déjà les difficultés de ravitaillement se font sentir en Égypte. Pour survivre, il faut aux Égyptiens l'aide financière du colonel Kadhafi ou celle du roi Fayçal,

ou, ce qui serait encore mieux, des deux à la fois.

C'est une partie difficile, mais le président Sadate paraît décidé à la jouer car c'est presque une question de vie ou de mort pour son pays.

Désaccord Nixon-Brejnev sur le M.-O. ou recul soviétique?

MOSCOU (AFP) — Le communiqué soviéto-américain sur les entretiens de M. Leonid Brejnev, secrétaire général du parti communiste soviétique, avec le président Nixon, confirme l'existence d'un désaccord entre Moscou et Washington sur le Proche-Orient, estiment les observateurs dans la capitale soviétique.

Le passage du communiqué concernant le Proche-Orient, souligne-t-on, est nettement en retrait par rapport à celui publié l'an dernier à Moscou au terme de la visite du président Nixon en URSS.

Deux éléments ont retenu l'attention:

- L'absence de référence à une solution du conflit israélo-arabe fondée sur l'application de la résolution 242 du Conseil de sécurité et à la mission de M. Gunnar Jarring, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU.
- Le fait qu'un règlement "devra tenir compte des intérêts légitimes du peuple palestinien".

L'an dernier, les deux parties avaient "réaffirmé leur adhésion à un règlement pacifique, conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité" et "leur désir de con-

tribuer au succès de la mission de M. Jarring."

Le texte du communiqué soviéto-américain reflète-t-il une modification de la position soviétique à l'égard du conflit israélo-arabe? C'est la question que l'on se pose à Moscou, l'URSS ayant toujours proclamé son soutien à un règlement pacifique sur la base des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ce passage sur le Proche-Orient, ainsi que les déclarations très modérées de M. Brejnev sur le même sujet à la télévision américaine contrastent, notent encore les observateurs, avec la virulence traditionnelle de la presse soviétique à l'égard de la "politique agressive d'Israël".

Les dirigeants soviétiques s'efforceront probablement, au cours des prochaines semaines, de calmer le mécontentement et les inquiétudes des gouvernements arabes. Dans ces conditions, il se pourrait que le Kremlin dépêche une personnalité de haut rang dans certaines capitales arabes ou invite à Moscou un ou deux dirigeants arabes.

Le refus du Sénat transmis à Nixon

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Le Sénat a transmis à la Maison-Blanche le projet de loi coupant tous les crédits destinés à financer le bombardement du Cambodge et du Laos par l'aviation américaine.

Tel est l'aboutissement de plus de deux années de débats au Congrès sur l'opportunité d'interdire ou non les bom-

bardements en Indochine. Le vote de lundi à la Chambre des représentants venant après celui du Sénat, constitue une défaite majeure pour le président Richard Nixon. Celui-ci a maintenant dix jours pour opposer son veto, faute de quoi les bombardements devront obligatoirement cesser. La Chambre va se prononcer maintenant sur des amende-

ments destinés à couper l'octroi de tout crédit pour toute activité militaire en Indochine et pas seulement les bombardements. Le Sénat a déjà voté en ce sens.

Le vote d'hier à la Chambre des représentants avait été obtenu malgré une intervention personnelle de M. Henry Kissinger et sans doute en partie en raison du climat de défiance créé par l'affaire Watergate.

En cas de veto, présidentiel, les deux chambres pourraient imposer leur volonté en votant à nouveau le projet de loi avec une majorité des deux-tiers des voix dans chacune des deux instances du Congrès.

D'autre part, la décision du Congrès n'a jusqu'à présent suscité que peu de commentaires à Saigon. Interrogé à ce sujet, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères sud-vietnamiennes s'est contenté d'affirmer que la décision du Congrès "risquait de compromettre les efforts entrepris pour restaurer la paix au Vietnam et en Indochine".

Un ancien prisonnier accuse de collaboration ses 2 compagnons

WASHINGTON (AFP) — Un ancien prisonnier américain au Nord-Vietnam a formellement accusé hier deux de ses compagnons de captivité, tous deux officiers, de collaboration avec l'ennemi.

Ce sont les premiers officiers américains ayant participé à la guerre d'Indochine sur qui pèse cette accusation.

Il s'agit du capitaine de vaisseau Walter E. Wilbur, abattu le 16 juin 1968 aux commandes d'un chasseur rattaché au porte-avions America, et du lieutenant-colonel des Marines, Edison W. Miller, capturé le 13 octobre 1967.

L'amiral James E. Stockale, ex-prisonnier de guerre du grade le plus élevé, accuse Wilbur, 43 ans, et Miller, 42 ans, de "désobéissance, mutinerie, collabo-

ration avec l'ennemi, mauvaise conduite en captivité, incitation à l'insubordination et à la déloyauté".

Les accusations ainsi portées contre ces deux officiers portent à dix le nombre des anciens prisonniers de guerre américains traduits en justice par d'autres ex-captifs pour leur comportement dans les camps de prisonniers du Nord-Vietnam. Les huit autres sont des hommes de troupe et sous-officiers de l'armée de terre et des fusiliers-marins traduits devant la justice militaire par le colonel d'aviation Théodore Guy.

Les secrétaires à l'Armée, Howard Calloway, et à la Marine, John Warner, examinent actuellement les dossiers des huit hommes.

Echange de tirs par-dessus la "ligne verte" de Nicosie

NICOSIE (d'après Reuter et l'AFP) — Les balles ont à nouveau sifflé par-dessus la ligne de démarcation des secteurs grec et turc de Nicosie, tôt hier matin. C'était le premier incident de ce type depuis de longs mois bien que les deux communautés maintiennent de chaque côté de la "ligne verte" un total approximatif de 10,000 hommes armés.

Le gouvernement a affirmé que le feu avait été ouvert par des éléments turcs-chypriotes en direction d'un poste de la garde nationale grecque.

Des soldats de la force de pacification des Nations unies, qui sont au nombre de 3,000 sur l'île, ont aussitôt été dépêchés dans le secteur, où le calme est revenu peu après. Les Casques bleus ont commencé leur enquête et ce sont les militaires du Royal 22^e régiment canadien qui se sont vu confier cette mission.

Par ailleurs, à peu près au même moment, dans la ville de Morphou, à 30 milles au nord-est de Nicosie, l'explosion de quatre paquets de dynamite a détruit quatre voitures appartenant à des partisans du président Ma-

karios. Les auteurs de ces attentats ont aussi brisé les vitres des maisons situées à proximité.

CARON LIBRAIRE

DE PLUS EN PLUS on se rend chez CARON, là où le livre est maître LA LIBRAIRIE À CONNAÎTRE

701 Place d'Armes

La vodka la mieux vendue au Canada à un prix populaire.

ALBERTA VODKA

Distillée et embouteillée au Canada

Séoul reconnaît comme interlocuteur Pyongyang

SEOUL (AFP) — La Corée du Sud a informé officiellement la Corée du Nord que sa politique diplomatique a été révisée et qu'elle reconnaît désormais l'existence du régime de Pyongyang comme interlocuteur valable.

Le premier ministre sud-coréen, M. Kim Jongpil, a révélé que son gouvernement avait envoyé à la Corée du Nord une note officielle sur la nouvelle politique annoncée samedi dernier par le président Park Chung Hee.

Le texte des déclarations de M. Park a été adressé au représentant de la Corée du Nord à la ville frontalière de Panmunjon.

Un porte-parole officiel, dans une déclaration marquant le 23^e anniversaire de la séparation des deux Corées, a utilisé pour la première fois le terme "autorités" nord-coréennes.

Toutefois, la proposition du maréchal Kim Il Sung, chef de l'État nord-coréen, d'unir les deux États coréens au sein d'une république fédérale a été qualifiée hier de "propagande" par le président du conseil sud-coréen.

"Ce qui est important pour nous, a-t-il déclaré devant le parlement, c'est d'éliminer la méfiance pour retrouver un terrain d'entente commun à partir duquel une telle proposition pourrait être discutée."



Donnez un coup de main aux **Jeux du Québec** à Rouyn-Noranda du 15 au 26 août

achetez **l'inter-loto spéciale** de juin (tirage 6 juillet)

Plus de 4,000 gagnants Plus d'un million en prix **un jour...ce sera ton tour**



loto-québec

500 Place d'Armes, Montréal, Qué. Tel: 873-5350 - 873-5353

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00 ETATS-UNIS \$4.00

À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste par porteur Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée.

Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$..... pour un abonnement-vacances de semaines.

J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$..... pour un abonnement-vacances de semaines.

N. B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

Au seuil de sa dixième année

La Nouvelle Compagnie Théâtrale va bien

par Albert Brie

Une entreprise théâtrale professionnelle n'est pas une amuseuse. La Nouvelle Compagnie théâtrale en fait la preuve chaque année depuis sa fondation, en 1964, quand elle convoque journalistes et comédiens pour rendre public son bilan financier. Du même coup, le directeur artistique profite de l'occasion pour annoncer le programme de la saison à venir.

Le président du conseil d'administration de la NCT, M. Jean-Marc Chaput, a révélé, non sans humour, que l'exercice financier de la Compagnie s'était soldé par un déficit de \$26,000. Ce manque à gagner porte la dette de la troupe à \$48,000.

De l'avis de M. Gilles Pelletier, qui défendait les couleurs de la NCT, la saison 72-73 a été une réussite. Les cinq oeuvres présentées ont attiré un pourcentage de spectateurs s'élevant à 96%. En tout, 187,000 spectateurs-étudiants ont pu voir "Comedia del Arte" de Marc Favreau, "Le Théâtre de la Maintenance" de Jean Barbeau, "Don Juan" de Molière, "Maison de Poupée" d'Ibsen et "Auguste Auguste, Auguste" de Pavel Kohout.

De plus, la NCT a donné ces deux premiers spectacles: "Comedia del Arte" de Favreau et "Le Théâtre de la Maintenance" de Barbeau devant un auditoire plus jeune (élèves du niveau secondaire I et II) dans le cadre de l'"Opération Théâtre".

La saison dernière, la Compagnie a présenté en atelier cinq pièces, toutes de Robert Gurik et de Jacques Duchesne. Ce dernier est actuellement en Grèce où il met la dernière main à une pièce qui sera présentée au mois de mars ou avril.

Les directeurs de la NCT, François Graton et Gilles Pelletier, ont pris l'initiative d'une nouvelle démarche théâtrale. Ils ont loué un local, rue Saint-Denis, où l'on présente des spectacles d'auteurs québécois qui désirent éprouver leur texte avant de s'aventurer plus loin, c'est-à-dire avant de passer au stade de la production.

Au cours de la prochaine saison, la Compagnie espère pouvoir travailler en atelier huit textes dramatiques, grâce à l'appui du Centre d'essai des auteurs dramatiques. L'entente est déjà conclue. C'est la façon de la NCT de stimuler les jeunes auteurs. Les oeuvres de valeur auront l'avantage d'être présentées au Gesù dans une production économique.

Le déficit de \$48,000 n'inquiète pas la NCT. Le conseil d'administration est conscient que ce chiffre est une chose très mauvaise pour la troupe, puisque celle-ci court le risque, si les rentrées de fonds n'épouvent pas ces pertes, de taxer la qualité et l'éclat des spectacles.

La direction de la Nouvelle Compagnie théâtrale a présenté il y a un mois deux budgets d'opérations pour la saison à venir au ministère des Affaires culturelles. Dans le premier, on y proposait de présenter "Cyrano de Bergerac" de Rostand. A elle seule, la production de cette grande pièce de répertoire entraîne des frais de \$130,000. Les autres oeuvres qui seront jouées seront "La ménagerie de verre" de Tennessee Williams et "La Moscheta" de Ruzante, dans une adaptation de Guy Dufresne. Par la même occasion, la NCT suggérerait de représenter une pièce qui serait beaucoup plus modeste que "Cyrano de Bergerac" pour ne pas effrayer le ministère des Affaires culturelles. Cette solution de rechange a été mal reçue parce que la Compagnie s'écarterait ainsi de son objectif qui est de présenter au public étudiant et aux professeurs les grands ouvrages de la dramaturgie universelle.

Le président du conseil d'administration de la NCT, M. Jean-Marc Chaput, a révélé, non sans humour, que l'exercice financier de la Compagnie s'était soldé par un déficit de \$26,000. Ce manque à gagner porte la dette de la troupe à \$48,000.

La conférence de presse a surtout fait état du spectacle de "Cyrano de Bergerac". Il y aura 65 représentations plutôt que 50, dont 15 destinées au grand public. A ce moment, si l'oeuvre de Rostand se jouait à guichet complet, elle pourrait rapporter de \$20 à \$25,000 de revenus nets. A ce sujet, la NCT fera à la ville de Montréal une demande plus forte de subventions, n'écarter pas l'idée de suggérer au Conseil des arts métropolitain que "Cyrano" soit donné en spectacle au moment des Olympiques.

La question d'emménager la NCT à la salle Port-Royal a été envisagée. Le conseil a aussi étudié la possibilité de s'installer à la future Place Desjardins ou au Cégep du Vieux-Montréal. Cependant, la question d'une future "maison" pour la Compagnie n'est pas une priorité.

La NCT a donné durant la dernière saison 247 représentations. Si elle s'avaisait d'en

treprendre une tournée en province, la saison prochaine, il faudrait que le ministère de l'Éducation y souscrive. Une telle aventure signifierait une dépense de \$1 million, c'est-à-dire le double des prévisions budgétaires pour la saison prochaine qui ont été établies à \$26,000.

Le budget de publicité de la NCT est relativement faible. En 1972-1973, il était de \$32,000. De ce montant, \$28,000

sont réquisitionnés par les "Cahiers". La compagnie obvie à ce défaut de budget publicitaire par le recours au système des "multiplicateurs", personnes avec qui la Compagnie communique afin qu'à leur tour, ces gens atteignent un public que les voies ordinaires de la publicité ne touchent pas.

Tout compte fait, la NCT se porte bien. Elle dit entrer dans sa dixième année riche d'un nouveau d'énergie collective.



La toute dernière, "L'Empreinte"

Elles ouvrent, elles ferment leurs portes au gré des semaines. C'est peut-être ce qui fait l'intérêt de la rue Saint-Paul. On ne sait d'un jour à l'autre quelle boutique nouvelle on y trouvera. La toute dernière, "L'Empreinte", est une coopérative d'artisans du Québec. Le choix est varié: tissages, pièces murales et tapisseries, photographes, poteries, cuir et ceintures flechées, poupées et murales en feutrine, batiks, bijoux, macramés, gravures, peintures, meubles et sculptures, fer forgé, bois. Achetés et artisans sont gagnants dans cette formule de la coopérative puisqu'il n'y a pas d'intermédiaires entre les deux. N'ayant ni salaires à payer, ni commissions à rendre, cela permet de vendre à meilleur compte, tout en augmentant le profit de l'artisan.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

La censure interdit dix films au Brésil

BRASILIA (AFP) — La censure au Brésil a étendu son champ d'action: après les quotidiens et les hebdomadaires, le cinéma est à son tour soumis aux rigueurs des censeurs, à la demande même du chef de la police fédérale, le général Antonio Bandeira.

Les autorités ont, en effet, décidé d'interdire dix films (huit étrangers et deux brésiliens), qui sont déjà projetés depuis plusieurs semaines à travers le pays, et qui ne sont plus depuis hier. Parmi eux, on trouve notamment le film français "Le souffle au Coeur", les films italiens "Sacco et Vanzetti", "La classe ouvrière va au para-

dis" et "Le rebelle", ainsi que le film brésilien intitulé "Les puceaux d'Ipanema". Cette nouvelle mesure, indiquée-t-on de source bien informée, vise notamment à empêcher l'encouragement aux choses licencieuses, à la violence et à la subversion implicite de ces films.

Au cours des derniers mois, les observateurs ont pu constater un durcissement général de la censure au Brésil. Ainsi, en avril, les autorités décrétaient que toutes les revues et les magazines en vente dans le pays devaient présenter un exemplaire de chacun de leurs numéros au département de la censure.

Les vedettes du Festival d'Israël

TEL AVIV (AFP) — L'acteur Dany Kaye, le guitariste Manitas de Plate et le danseur Rudolf Noureyev (accompagné des Ballets de "Covent Garden"), seront parmi les vedettes du Festival d'Israël qui s'ouvrira le 16 juillet.

Cette manifestation annuelle durera quarante jours, et la majeure partie des représentations seront, comme chaque année, données dans l'amphithéâtre antique de Césarée et dans la vieille ville de Jérusalem.

Danny Kaye doit participer à une soirée de "contes et légendes" basés sur les écrits du prophète Elie. Le festival verra également la première mondiale de l'opéra "Massada", du compositeur israélien Yossef Tal.

cinéma

CBFT 2	6.00	Chef verdurette
9.45	9.45	9.45
10.10	10.10	10.10
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.00	12.00	12.00
12.30	12.30	12.30
1.00	1.00	1.00
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	2.30
3.30	3.30	3.30
4.30	4.30	4.30
5.30	5.30	5.30
6.30	6.30	6.30
7.30	7.30	7.30
8.30	8.30	8.30
9.30	9.30	9.30
10.30	10.30	10.30
11.30	11.30	11.30
12.30	12.30	12.30
1.30	1.30	1.30
2.30	2.30	

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 12 et 13

BIOCHIMISTE

Centre hospitalier spécialisé - soins de courte durée, requiert les services d'un biochimiste, préférentiellement membre en règle de l'Association des Biochimistes des Hôpitaux du Québec.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire du 1er ou 2e cycle. Expérience du milieu hospitalier.

SALAIRE:

Suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales.

NOTES:

Faire parvenir demande et curriculum vitae à:

HÔPITAL ST-JOSEPH DE LACHINE
a/s Le directeur général
650 - 16e avenue
Lachine, P.Q.

Date limite: 6 juillet 1973.

Postes disponibles

Infirmier(e) licencié(e)s Gardes-malades auxiliaires

temps complet ou partiel
jour, soir et nuit (sans rotation)

S'adresser au:

Service du personnel
Hôpital St-Charles Borromée
Tél.: 861-8591

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

recherche

Chef - Service des périodiques (Bibliothèque Champlain)

Fonctions:

Répondant directement au Bibliothécaire en chef, le chef du Service des périodiques est responsable de toutes les activités du service.

Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement interne, aussi bien que de la qualité des autres services offerts. (Les abonnements aux revues se chiffrent à près de 3,000).

Il planifie, organise et dirige les activités de son personnel de soutien.

Exigences:

Les candidats doivent être bilingues, être titulaires d'un degré en bibliothéconomie et posséder une expérience suffisante dans le travail professionnel liée directement à cette spécialisation (périodiques).

Traitement:

à déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir sa demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et d'un dossier professionnel complet, à:

Directeur du personnel
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

Télesat

Telesat Canada

recherche des INGÉNIEURS

CONSULTANT EN QUALITÉ (Électronique ou physique)

- Pour s'assurer de la bonne qualité et de la fiabilité de l'équipement.
- Sont requises une expérience industrielle de la fabrication, du montage et des essais d'équipement électronique de communication, une expertise en circuits de commande et une bonne connaissance des semiconducteurs et des circuits de logique.

COMMUNICATIONS (Micro-ondes)

- Pour dresser un inventaire des caractéristiques et de la configuration du système de communication utilisé avec la génération actuelle de satellites et prendre part au programme d'étude de la prochaine génération.

- Une bonne expérience est requise en équipement à micro-ondes, en analyse des systèmes de communication et en testing d'équipement électronique.

STRUCTURES ET THERMIQUE (Astronautique)

- Pour prendre part au programme d'étude de la prochaine génération de satellites en ce qui a trait à la configuration, la dynamique des structures et les contrôles thermiques.

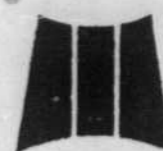
- Une expérience est requise en programmation (fortran) utilisant des matrices pour l'étude multi-nodale des structures et contrôles thermiques.

SALAIRE:

Selon la compétence; devrait intéresser les candidats gagnant actuellement jusqu'à \$14,000.

Faire parvenir vos notes biographiques au:

Gérant du Personnel
Télesat Canada,
333 River Road,
OTTAWA, Ontario
K1L 8B9



ANALYSTE DE SYSTÈMES DE GESTION

Nous recherchons un candidat de calibre supérieur qui est familier avec l'analyse et l'élaboration de systèmes administratifs dans un contexte industriel, avec une solide expérience dans le contrôle des coûts, de préférence dans une industrie semblable à la nôtre.

Il a au moins 8 ans d'expérience pertinente et il lui est facile de travailler et de communiquer avec les cadres supérieurs de l'entreprise. La formation universitaire n'est pas nécessaire quoique désirable. Le candidat recherché gagne actuellement entre \$15,000 et \$18,000 par an.

Le titulaire de ce poste se rapportera au Contrôleur et travaillera en collaboration avec le service informatique.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Faites parvenir le résumé de votre expérience et de vos qualifications, en indiquant votre salaire actuel, au:

Directeur du Personnel Administratif
MARINE INDUSTRIE LIMITÉE
Sorel, Qué.



CEGEP DE VICTORIOVILLE

Offres d'emploi

Le CEGEP de Victoriaville recherche des professeurs pour l'enseignement des techniques du meuble et bois ouvré dans les spécialités suivantes:

- 1 pour sablage
- 1 pour débitage
- 1 pour techniques générales et techniques professionnelles
- 1 pour rembourrage
- 1 pour l'enseignement général de la fabrication.

Exigences:

- Expérience dans l'industrie du meuble.
- Aptitudes au travail d'équipe

Traitement:

- Selon les normes en vigueur.

Toute candidature devra être soumise par écrit à:

Monsieur Paul-André Dufresne
CEGEP de Victoriaville
Pavillon Meuble & Bois Ouvré
765 est, Notre-Dame
Victoriaville
Tél.: 758-1531

CITÉ DE SAINT-HYACINTHE

(Division des Services Techniques)

INGÉNIEUR

La division des Services Techniques de la Cité de Saint-Hyacinthe requiert les services d'un ingénieur.

LE CANDIDAT:

Diplômé en génie civil ou autre, le candidat aura acquis de 2 à 5 années d'expérience en travaux municipaux. Les candidats possédant une expérience moindre pourront aussi être considérés.

LE POSTE:

Sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques, il aura à:

- Participer à la préparation de plans, profils et devis.
- Vérifier l'exactitude des plans et devis.
- Participer à la surveillance de travaux.
- Participer à la direction d'équipes de travail.
- Accepter autres responsabilités à la discrétion de son supérieur immédiat.

REMUNÉRATION:

Salaire selon compétence.
Programme de retraite.
Autres avantages marginaux habituels.

PERMANENCE:

Le titulaire aura le statut d'employé régulier dès sa nomination. Après avoir complété une période de service de six mois consécutifs, il pourra obtenir le statut d'employé permanent.

INSCRIPTION:

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:

J. Guy Glady
Directeur du Personnel
Cité de Saint-Hyacinthe
700 ave Hôtel de Ville
Saint-Hyacinthe, P. Qué.
1-514-773-2507

LE COMITÉ D'IMPLANTATION DES DÉPARTEMENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN

recherche

2 CHEFS DE DÉPARTEMENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

pour

L'Hôpital de Chicoutimi Inc., Chicoutimi et
L'Hôtel-Dieu de Roberval, Roberval.

FONCTIONS:

1) Faire participer les professionnels oeuvrant dans son département:

- a) au fonctionnement et à la coordination des services de santé courants dans le centre hospitalier
- b) à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au développement de programmes de santé physique et mentale et de services préventifs
- c) à des études sur les besoins de la population dans les domaines de la santé physique et de la santé mentale

2) Faire en sorte que des médecins et dentistes fournissent les soins d'urgence de première ligne et les services externes généraux.

Qualifications requises:

Être médecin et posséder un diplôme spécialisé dans le domaine de la santé publique ou de la santé communautaire ou posséder une formation ou expérience jugée équivalente à tel diplôme.

TRAITEMENT:

Selon les échelles de traitement de la politique administrative et salariale du ministère des Affaires sociales, pour ces nouveaux postes.

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir à:

M. Maurice Beaulieu,
Secrétaire,
195, boul. St-Michel,
Mistassini, P.Q.
GOW 2CO



Offre d'emploi

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DU PERSONNEL

Attributions:

A- Le secrétaire général agit comme conseiller du directeur général et comme secrétaire du conseil d'administration, du comité exécutif et de tout autre comité ou commission, à la demande du directeur général et du conseil d'administration.

B- Le secrétaire général agit également comme directeur du personnel, et sous l'autorité du directeur général il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel.

C- Le secrétaire général coordonne aussi l'information tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège et assure les relations avec le monde de l'enseignement, le ministère de l'Éducation et autres ministères

Qualifications requises:

Diplôme universitaire en relations de travail ou en administration (option personnel) ou en droit. Trois à cinq années d'expérience pertinente.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation, Personnel de cadres des CEGEP.

Date d'entrée en fonction:

Le ou vers le 15 juillet 1973.

Faire parvenir "curriculum vitae" complet, par courrier recommandé et libellé "concours secrétaire général", avant 17,00 heures le 3 juillet 1973, au:

Directeur Général,
CEGEP de Lévis-Lauzon,
70, Philippe-Boucher,
LAUZON.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275 boul. LaSalle, Baie-Comeau, Qué.

SERVICES AU PERSONNEL

Ref.: 04-11-40

OFFRE D'EMPLOI

(Service aux étudiants)

ORTHOPÉDAGOGUE

Nature du travail

L'orthopédagogue est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

Attributions caractéristiques

L'orthopédagogue se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine de l'orthopédagogie, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et les examens.

Conformément à la politique établie par la commission, il voit à l'implantation des innovations, sur base expérimentale ou autrement; il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus continu d'évaluation. Il doit conseiller la commission et les personnes intéressées par ces sujets.

Il peut conseiller en particulier sur l'achat d'équipement et de matériel didactique ainsi que sur l'aménagement des locaux.

Il peut en outre conseiller sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel pédagogique, planifier ces programmes et évaluer les résultats.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec option en enfance inadaptée ou orthopédagogie.

Entrée en fonction

Pour le 1er juillet 1973.

Salaire

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire régionale de la Côte-Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 6 juillet 1973.

C.H. Charbonneau,
Secrétaire général et
directeur des services
au personnel

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275 boul. LaSalle, Baie-Comeau, Qué.

SERVICES AU PERSONNEL

Ref.: 04-11-111 (13)

OFFRE D'EMPLOI

(Services de l'enseignement)

TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe est de procurer une assistance technique aux différents services de l'école et de la Commission en participant au choix d'appareils et instruments audio-visuels ou autres et en assurant le fonctionnement et l'utilisation rationnelle de ceux-ci.

Attributions caractéristiques

Il participe aux choix des nouveaux appareils en effectuant des essais et en fournissant son appréciation. Il peut collaborer à la préparation des cahiers de charge lors d'achat de matériel.

Il étudie le fonctionnement et l'utilisation des appareils afin d'en améliorer le rendement et de les adapter à des besoins spécifiques.

Il procède à une vérification périodique des appareils audio-visuels et de l'équipement de laboratoire et lorsqu'il y a une défectuosité il effectue les réparations nécessaires.

En fonction de l'organisation locale et des besoins des écoles, il peut contrôler la distribution et la récupération des appareils et instruments audio-visuels ou autres.

Si nécessaire, il peut voir à la tenue de l'inventaire du matériel et préparer les réquisitions.

Au besoin, il peut être affecté à des tâches de démonstration, de moniteur ou d'instructeur.

Dans l'exécution de ses fonctions, il peut être appelé à diriger et à surveiller un personnel subalterne, notamment des apprentis.

Qualifications requises

Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles, avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Entrée en fonction

Le 1 juillet 1973

Salaire

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire régionale de la Côte Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 6 juillet 1973.

C.H. Charbonneau
Secrétaire général et
directeur des services
au personnel



CEGEP DE VICTORIOVILLE CONCOURS PUBLIC

POSTE:

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.

Il est notamment responsable des services suivants: secrétariat pédagogique, aide pédagogique individuelle, recherche et expérimentation, techniques audio-visuelles, éducation des adultes; centres de documentation (bibliothèque et audiovisuelle), secteurs d'enseignement.

Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

Qualifications requises

- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration d'études et des méthodes pédagogiques, ou diplôme de premier cycle en sciences de l'éducation, ou diplôme requérant au moins 17 ans de scolarité.
- Dix années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau 2 ou l'équivalent.

Traitement:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation. Minimum de \$16,500.00.

Note:

Les candidatures doivent être envoyées sur les formules officielles à cet effet que l'on peut se procurer au bureau du Secrétaire général du Cegep de Victoriaville (819-758-1571, poste 30) et devront être retournées au plus tard le 3 juillet 1973, sous pli scellé et portant la mention: **CONCOURS: D.S.P.**, à:

Monsieur Paul Brunelle, Président
Cansier postal 9
Victoriaville (Québec)

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CÔTE NORD

275 boul. LaSalle, Baie-Comeau, Qué.

SERVICES AU PERSONNEL

Ref.: 04-11-39

OFFRE D'EMPLOI

(Services de l'enseignement)

CONSEILLER EN MESURE ET ÉVALUATION

Nature du travail

Le conseiller en mesure et évaluation effectue différentes tâches relatives au classement et à la promotion des élèves, à la préparation et à l'administration d'instruments de mesure, à l'application et au maintien du dossier scolaire cumulatif et à l'utilisation du bulletin scolaire selon les principes établis pour l'ensemble des commissions.

Attributions caractéristiques

L'établissement d'une politique valide en mesure et évaluation et l'information du milieu scolaire, des élèves et des parents quant aux objectifs à viser et aux principes à appliquer.

L'établissement, la promotion et l'application d'une politique de classement des élèves à l'aide des documents d'évaluation utilisés.

L'implantation, la tenue et la mise à jour des données consignées aux dossiers scolaires cumulatifs et la coordination des opérations pour leur utilisation rationnelle.

La coordination des opérations administratives pour l'administration des examens du Ministère et de ceux de la Commission scolaire.

La coordination des opérations administratives pour l'administration des tests du Ministère et des tests collectifs de la Commission scolaire ou pour toute opération ayant trait à l'expérimentation des tests.

L'utilisation des fiches d'observation, la consignation des notations jugées valables aux dossiers scolaires cumulatifs.

L'application des bulletins scolaires, le transfert des notes aux dossiers scolaires cumulatifs et la coordination des opérations pour l'utilisation rationnelle des résultats.

La publication d'attestations d'études à partir des résultats consignés aux dossiers scolaires cumulatifs ou dans les registres auparavant utilisés par la Commission scolaire.

L'analyse des dossiers scolaires des élèves désirant obtenir des équivalences pour poursuivre leurs études.

La coordination des opérations administratives relatives à la révision de la correction des copies des élèves et des notes attribuées par la Commission scolaire ou le Ministère et la supervision des procédures utilisées pour les élèves absents lors des sessions d'examen locales ou provinciales.

L'information des élèves et des enseignants quant aux normes de certification du Ministère et aux critères de promotion de la Commission scolaire.

La promotion et l'application progressive du système d'auto-évaluation.

Entrée en fonction

Le 1er juillet 73.

Salaire

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire régionale de la Côte-Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 6 juillet 1973.

C.H. Charbonneau
Secrétaire général et
directeur des services
au personnel

Les six représentants du public au Conseil de presse sont choisis

QUEBEC (PC) — Le président du Conseil de presse, du Québec, M. Jean-Marie Martin, a annoncé hier les noms des six citoyens du Québec qui font maintenant partie du Conseil, à titre de représentants du public.

Il s'agit de M. Jacques Couture, de Montréal, organisateur communautaire aux Services sociaux et communautaires de Saint-Henri; M. Yvon Deneau, de Québec, administrateur; M. Georges-Henri Dubé, de Rimouski, notaire; Mme Georgette Geogiev, d'Alma, recherchiste au Conseil économique d'Alma; M. William Miller, de Montréal, avocat; et Mme Claire Labrèche, d'Amos, administratrice, président du Conseil de développement social du Nord-ouest du Québec.

Les mandats de MM. Deneau et Couture et de Mme Labrèche sont de deux ans; les autres sont d'un an seulement.

On a également annoncé la nomination de M. Jean Baillargeon au poste de secrétaire du Conseil de presse.

M. Baillargeon était attaché au Bureau des conseillers constitutionnels au Conseil privé, à Ottawa.

Les membres élus par les organismes fondateurs sont: Charles D'Amour, le Nouvelliste, Trois-Rivières; Lucien Fontaine, L'Echo abitibi, Val d'Or; France For-

ner, avec la nomination du président. Le but principal du Conseil est de sauvegarder la liberté de la presse au Québec et de garantir au public son droit à l'information.

En effet, le Conseil de presse étudiera, explique M. Martin, les plaintes qui lui seront soumises au sujet de la conduite d'un journaliste ou d'une entreprise d'information, mais il sera aussi habilité à étudier les plaintes des journalistes ou des entreprises d'information au sujet de l'attitude de personnes, d'organismes ou d'autorités gouvernementales envers la presse.

Le président a déclaré dans une interview que l'un des problèmes majeurs auxquels le conseil compte s'attaquer est celui de la distribution des nouvelles à travers la province. Certaines régions, dit-il,

sont très bien desservies par les moyens de communication de masse, d'autres ne le sont pas, parce que la population y est clairsemée ou parce qu'elle se trouve trop loin des centres importants. Il doit y avoir moyen de faire mieux, assure-t-il. Il ajoute que le Conseil se propose de surveiller de près certains problèmes délicats tels que le respect du secret des sources des journalistes.

Carrières et Professions

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
Offre d'emploi

Poste:
PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Exigences:
B.Sc. ou l'équivalent.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le jeudi 5 juillet au:

Directeur du personnel
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal 352

PROFESSEURS

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche de deux (2) professeurs en techniques infirmières pour l'année scolaire 1973/1974.

DISCIPLINES:
Un (1) en médecine, enseignement clinique théorique. L'autre en nursing de base (6 périodes) et pédiatrie, enseignement clinique (12 périodes).

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en sciences infirmières ou diplôme d'infirmière autorisée avec quelques années d'expérience.

SALAIRE:
Selon la convention collective.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au:

Service du Personnel
Collège de la Gaspésie
C.P. 590
GASPE, Qué.
GOC 1R0

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

740 ouest, rue Galt, Sherbrooke (Québec)

SERVICE DU PERSONNEL COORDONNATEUR DE LA PLANIFICATION MATÉRIELLE

ATTRIBUTIONS sous l'autorité du Directeur du service de l'Équipement:

- Voir à l'élaboration et coordination des plans et devis des futures écoles polyvalentes auprès des professionnels des projets;
- Contrôler et administrer les différents contrats accordés;
- Préparer les avis de modifications aux contrats;
- Implanter les différents programmes d'entretien préventifs à partir de programmes cadres.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Posséder un diplôme d'ingénieur ou d'architecte;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente à la fonction.

TRAITEMENT: Jusqu'à \$18,075.00 selon l'expérience.

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 30 juin 1973.

Monsieur Lucien Carrier
Coordonnateur de l'Emploi
Commission Scolaire Régionale de l'Estrie,
740 ouest, rue Galt,
Sherbrooke, P.Q.

OFFRE D'EMPLOI À L'INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES

CHEF DE SECRETARIAT

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur général:
- Coordonner et diriger le travail du personnel de Secrétariat;
- Être responsable des opérations comptables;
- Exercer la tâche de secrétaire de direction.

Qualifications:
- Quelques années d'expérience pertinente aux fonctions précitées;
- Salaire: entre \$8,000.00 et \$9,000.00 selon les qualifications et l'expérience;
- Avantages sociaux usuels;
- Discretion assurée

Prière d'adresser toute demande accompagnée du curriculum vitae et de références d'ici le 13 juillet au:

Directeur de l'I.C.E.A.
506 est, rue Ste-Catherine - suite 800
Montréal 132, Québec

LE COLLÈGE DE THETFORD MINES recherche

TROIS PROFESSEURS EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES

Pour enseigner dans les matières suivantes:
- médecine-chirurgie
- pédiatrie
- psychiatrie

QUALIFICATIONS REQUISES:
- licence d'infirmière
- expérience clinique souhaitable
- bacc. en nursing serait apprécié

TRAITEMENT:
Selon les échelles du décret tenant lieu de convention collective.

Expédier curriculum vitae et documents attestant la scolarité et l'expérience à:

GÉRARD LEMAY
directeur général
COLLÈGE DE THETFORD MINES
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué.
G6G 1N1

RÉDACTEUR-CONCEPTEUR EN PUBLICITÉ

Le poste idéal pour qui a déjà une certaine expérience d'agence et se sent capable de faire face à de plus grandes responsabilités.

- Grande agence de publicité
- Travail seul et en équipe
- Tous les bénéfices marginaux
- Salaire à discuter

Envoyer curriculum vitae à:

Case 2045, Le Devoir, Montréal

La Commission Scolaire Régionale de la Péninsule recherche:

PROFESSEURS

Chimie	Sec. IV - V	Gaspé
Physique	Sec. IV - V	Gaspé
Biologie	Sec. V	Gaspé
Éducation physique	1 homme	Murdachville
	1 femme	Gaspé

Les personnes intéressées à ces postes sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi avant le 6 juillet 1973 au:

Directeur,
Services du personnel,
C.S.R. de la Péninsule,
C.P. 2003,
Gaspé, P.Q. GOC-1R0

LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIÈRES

OFFRE D'EMPLOI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1973-74

poste d'enseignement disponible

PHILOSOPHIE

Un (1) professeur à temps complet

Qualifications exigées:
- Maîtrise en philosophie, mais de préférence un doctorat en philosophie

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 13 juillet 1973 à 17 heures à:

CEGEP de Trois-Rivières
Bureau du directeur des services pédagogiques
3500 rue De Courval
Trois-Rivières
Tél.: (819) 378-9171

POSTE:
Responsable d'un service d'entretien technique audio et vidéo

pour le service de télévision en circuit fermé de l'école des Hautes études commerciales

DESCRIPTION: Le candidat doit pouvoir:

générale: Assurer l'entretien préventif et le dépannage de toute pièce d'équipement impliquée dans un système de production de documents audio-visuels.

particulière: Intervenir au niveau de la qualité technique des productions audio-visuelles.

Le candidat doit aussi pouvoir s'acquitter des responsabilités administratives (classification, contrôle, inventaire, achats) liées à l'opération courante d'un service d'entretien.

CONDITIONS D'ADMISSION: Le candidat doit:

- détenir un diplôme de technicien en électronique industrielle ou l'équivalent
- avoir 5 ans ou plus d'expérience dans ce domaine.
- ne pas être âgé de plus de 35 ans.

Envoyer curriculum vitae à:

Claudette Harbour
5255, rue Decelles, Montréal 250

CHEF DU PERSONNEL

INSTITUTION:
Centre hospitalier spécialisé - soins de courte durée.

EXIGENCES:
Diplôme universitaire en relations de travail, en administration ou dans un secteur connexe ou toute combinaison d'études et d'expérience jugée suffisante pour remplir la fonction.

Bonne expérience des négociations.

Connaissance de la législation du travail et des procédures en usage dans ce domaine.

RESPONSABILITÉS:
Dans le cadre de la convention collective, il participe à l'élaboration des politiques de recrutement, de sélection, d'embauchage, de formation, de promotion et de congédiement du personnel et de leur mise en application.

Il analyse et classe les tâches et conseille les directeurs ou les chefs sur les relations avec le personnel, l'organisation, le développement et la motivation des ressources humaines.

Il remplit toutes les autres fonctions qui lui sont dévolues par la loi 65 et ses règlements.

SALAIRES:
Suivant les normes du Ministère des Affaires sociales et selon la compétence et l'expérience.

NOTES:
Adresser demande et curriculum vitae à:

HÔPITAL ST-JOSEPH DE LACHINE
à Le Directeur général
650 - 16e avenue
Lachine, P.Q.

Date limite: 6 juillet 1973

Voir autres Carrières et Professions, en pages 11 et 13

Recherchons HOMMES, capables de créer, animer des équipes de ventes, à temps partiel ou à temps plein.

Expérience non nécessaire, formation donnée par la compagnie, mais grande ambition obligatoire.

Âge requis : 25 ans et plus

Revenus : sans limites, en fonctions du désir de réussir.

Pour rendez-vous seulement

Tél. : 484-4802

de 9h à midi, les jours ouvrables

PROFESSEUR

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur à temps complet pour l'année scolaire 1973/1974.

DISCIPLINE:
Techniques administratives (comptabilité)

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en administration, option comptabilité.

SALAIRE:
Selon la convention collective.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au:

Service du Personnel
Collège de la Gaspésie
C.P. 590
GASPE, Qué.
GOC 1R0

UNIVERSITÉ DE MONGTON recherche

QUATRE PROFESSEURS DE PSYCHOLOGIE

POSTE:
Professeurs réguliers et/ou professeurs invités.

FONCTIONS:
Enseignement au niveau du 1er et 2e cycle; la recherche.

DOMAINES:
Psychologie expérimentale et counselling psychologique.

TITRES REQUIS:
Ph.D. ou l'équivalent

RANG ET TRAITEMENT:
À déterminer selon la formation et l'expérience des candidats.

DATE D'EMPLOI:
Dès le 1er juillet 1973

Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec:

Le Directeur
Département de Psychologie
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

ADJOINT ADMINISTRATIF SERVICES AUX ÉTUDIANTS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FONCTIONS:
Sous la direction du directeur des Services aux étudiants, assiste le directeur dans l'administration quotidienne des services et plus précisément dans l'exercice du contrôle du budget général et des budgets spécifiques; dirige un personnel de secrétariat; conseille les directeurs en matière de financement et d'administration; fait des études spécifiques sur l'organisation des services, les coûts et les rendements; donne suite aux décisions des comités.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire de premier cycle en sciences administratives de préférence. Expérience souhaitable dans l'exercice de fonctions dans un service aux étudiants ou dans l'enseignement.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux

Veillez faire parvenir un curriculum vitae complet au:

Directeur
Service du personnel
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal, Qué.

CONSEILLER FORMATION et PERFECTIONNEMENT

- Organiser, en collaboration avec les cadres, les types d'interventions de formation favorisant le développement organisationnel et le développement des formateurs.
- Perfectionner un processus de consultation et d'élaboration d'activités de formation.
- Animer différents types de réunions de groupe, sessions de discussion, ateliers de travail et autres.

Le candidat:

- Posséder une expérience industrielle d'environ cinq (5) ans.
- Avoir une certaine expérience de gestion.
- Détenir un diplôme universitaire (sciences humaines ou administration ou l'équivalent).
- Parler et écrire correctement le français et avoir une très bonne connaissance de l'anglais.

Lieu de travail: Montréal.

Salaire: selon la compétence et l'expérience.

À noter:
Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 10 juillet 1973, en mentionnant le numéro C/P-3-044-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec
Direction Embauchage, 10e étage
75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128, Qué.

Québec n'intervient pas dans le conflit à Marine Industrie

QUEBEC (par Pierre O'Neill) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a fermement indiqué hier à l'Assemblée nationale que le gouvernement n'entend pas intervenir dans le conflit qui oppose la Marine Industrie à ses employés.

Pressé de questions par l'Union nationale et le Parti québécois, le ministre a fait valoir qu'il vaut mieux "laisser libre cours" aux négociations qui ont repris et se poursuivent depuis la semaine dernière.

Le chef de l'opposition officielle, Me Gabriel Loubier, avait suggéré au gouvernement de recommander à la Société générale de financement d'offrir aux employés de Marine Industrie les mêmes conditions qui ont conduit au règlement du conflit à la Davie Shipbuilding. Au nom du Parti québécois, le député Guy Joron, avait allégué que le conflit traîne en longueur et que le gouvernement à titre d'actionnaire, était en droit d'intervenir en faisant des recommandations à la SGF.

Dans un premier temps, M. Saint-Pierre a refusé de reconnaître que l'arrêt de tra-

vail constituait un "lock-out" illégal dont Marine Industrie serait responsable. Il a rappelé qu'une première entente fut conclue en février dernier mais que subséquemment les syndicats ont renié leurs représentants et qu'il a fallu reprendre les négociations.

Puis, M. Saint-Pierre a réitéré toute sa confiance dans la direction de la SGF pour mener à bien les négociations et représenter les actionnaires dans ce conflit.

Enfin, le ministre a souligné que tout en suivant de près le dossier, il a préféré laisser le ministère du Travail s'occuper du conflit. "Je sais que les services de conciliation ont suivi le déroulement des négociations."

Au Parti québécois, le ministre a répliqué: "Si on intervient, on nous accusera de nous mêler des choses qui ne nous regardent pas, de tenter de favoriser l'actionnaire minoritaire dans Marine Industrie. Je pense qu'il faut laisser libre cours au jeu des négociations. Vous êtes les premiers à nous le reprocher. Lorsqu'on intervient, qu'on ne laisse pas le jeu des négociations se faire".

Le RC prépare un manifeste politique

La direction du Ralliement créditiste a décidé de préparer un manifeste politique qui sera soumis au Conseil supérieur du parti au cours d'une réunion spéciale, à Montréal, les 8 et 9 septembre prochain.

Loto-Québec rapporte des profits nets de \$37 millions

QUEBEC (par Pierre O'Neill) — Au cours de l'exercice 1972-73 Loto-Québec a enregistré des profits nets de \$37 millions.

Déposé hier à l'Assemblée nationale, le rapport annuel du président de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec révèle en outre que l'accroissement des ventes de billets s'élève à 13.7 pour cent pour un total de \$97 millions.

Au cours de cette année, 223,255 gagnants se sont partagés la somme de \$37,286,270 et depuis trois ans, au-delà de \$77 millions ont été versés à plus de 375,000 gagnants.

Le rapport du président souligne encore que cette importante progression du montant total des ventes est due dans une large mesure à l'introduction de Loto-Perfecta au cours du mois d'août 1972. A elle seule, cette loterie a enregistré des recettes brutes de \$15,913,657 durant ses huit premiers mois d'activités.

La progression des ventes de cette loterie a rapidement dépassé le niveau de \$500,000 par semaine atteignant même le total de \$705,788 en mars 1973. Selon le président Maurice Casteau, ces chiffres donnent la preuve tangible du bien-fondé de l'investissement d'un million de dollars en appareillage électronique qu'a nécessité l'organisation de cette loterie.

En annonçant la nouvelle, M. Normand Maltais, directeur de l'information et responsable de la publicité, a précisé dans un communiqué que "ce petit Lac à l'épaule" se tiendra sous la direction du député créditiste de Richmond, M. Yvon Brochu.

Au cours de l'été, neuf comités déjà créés pour définir les grandes orientations politiques du Ralliement prépareront le manifeste qui aura valeur de programme politique.

M. Maltais, chargé de réunir les documents de travail destinés aux assises de septembre, invite tous ceux qui auraient des idées à soumettre à communiquer avec lui, 407 boul. Saint-Laurent, Montréal 126. La présidence du comité du programme politique a été confiée à M. Roland Pelletier.

C'est à Trois-Rivières, dimanche dernier, au cours d'une réunion du bureau du RC, que la décision a été prise de préparer un manifeste politique en prévision des prochaines élections générales.

Cette réunion était présidée par M. Phil Cossette, président du bureau provincial et par M. Ronald Tétreault, directeur général du parti en présence de M. Yvon Dupuis.

Après avoir entendu les rapports des principaux responsables de secteurs et de comités, l'assemblée a discuté de la structuration du RC et des politiques à adopter dans les divers domaines, en particulier à l'égard des questions fiscales et linguistiques, des assurances sociales, des finances publiques et des allocations familiales.

En soirée, M. et Mme Yvon Dupuis, ainsi que des députés créditistes, ont assisté à la première de la saison d'été du Théâtre des Marguerites, à Trois-Rivières.

M. Dupuis y a rencontré M. Normand Toupin, député de Champlain et ministre de l'Agriculture "avec lequel il s'est très amicalement entretenu", précise le communiqué du RC.

Mille personnes âgées sont déjà sur la liste d'attente du Pavillon Louvain après six mois

par Renée Rowan

L'hébergement des personnes âgées est loin de satisfaire présentement aux besoins existants. Ainsi, un centre d'accueil tout neuf pour personnes âgées, le Pavillon Louvain, connaît une liste d'attente de près de mille personnes, six mois à peine après son inauguration, nous a annoncé le président de ce pavillon, le curé Marcel Proulx.

Les besoins en hébergement sont énormes partout au Québec. Dans la seule région de Montréal, plusieurs foyers vétéristes ont dû fermer leurs portes dans le courant de l'année parce qu'ils ne répondaient pas aux normes de sécurité. Par contre, le nombre d'intéressés à se retirer dans des centres d'accueil, une fois l'âge de la retraite atteint, va en augmentant. Pour répondre aux attentes, c'est par dizaines qu'il faudrait construire des centres d'accueil

où l'on trouve des logements avec services communautaires et soins infirmiers et des chambres avec hébergement complet.

Pourquoi parler du Pavillon Louvain et susciter des espoirs chez les personnes sur le point de prendre leur retraite, quand on sait qu'elles devront attendre des mois, si ce n'est des années, avant que leur tour ne vienne? Parce qu'il nous a semblé, en visitant le pavillon Louvain, qu'il y régnait une ambiance d'accueil et d'animation particulièrement chaleureuse, susceptible de retenir l'attention d'autres groupes prêts à se lancer dans un projet semblable.

Le Pavillon Louvain est administré par une corporation à but non lucratif et, pour atteindre ses buts, il a dû compter et compte encore beaucoup sur le bénévolat et l'aide des Con-

férences Saint-Vincent-de-Paul et divers groupes paroissiaux. Il est situé dans la partie nord du parc Henri-Julien, à l'angle des rues St-Denis et Louvain.

Le curé Proulx signale que grâce à la vigilance apportée à la construction du Pavillon il n'y a eu qu'un surplus de onze mille dollars sur des travaux de l'ordre de trois millions.

Le centre d'accueil a été conçu selon les principes les plus modernes de l'architecture (on se croirait dans un hôtel de première classe) et pour répondre aux besoins particuliers des personnes âgées. On y trouve 72 logements répartis en 40 appartements d'une pièce et demie et 32 de deux pièces et demie. Ces résidents, qui se nourrissent eux-mêmes, paient entre \$95 et \$145 par mois, tous frais compris, selon qu'ils logent du côté du parc ou de la voie ferrée et en accord avec la grandeur du logement. Ils bénéficient de tous les services communs offerts à ceux qui vivent en hébergement — soins infirmiers, salon de coiffure à prix raisonnable, mini-caisse populaire sur les lieux, atelier d'artisa-

nat et de bricolage, bibliothèque, salon avec piano, orgue, télévision en couleur, loisirs organisés, etc).

Les résidents en hébergement complet, au nombre de 120 sont logés en chambres simples ou communicantes pour les couples. Plus des deux-tiers des résidents du Pavillon Louvain vivent de leur seule pension gouvernementale. Ils paient \$120 logés et nourris, ce qui leur laisse \$50 pour leurs petites dépenses. La sélection des résidents est faite par la Société de service social aux familles qui se base sur les besoins réels du requérant sans tenir compte de ses moyens financiers. C'est la politique adoptée par tous les centres d'accueil du même type que le Pavillon Louvain.

La grande préoccupation des administrateurs du centre est de procurer aux résidents, en plus du bien-être et de la sécurité, la possibilité de vivre comme lorsqu'ils étaient dans leur propre maison.

"En ouvrant des ateliers d'artisanat et de bricolage, on a voulu permettre aux résidents de donner libre cours à leurs talents tout en leur fournissant les moyens de conti-

nuer à rendre service à la société, souligne le curé Proulx. Ce que nous voulons à tout prix, c'est qu'ils ne viennent pas ici dans l'attente de la fin, mais continuent à vivre comme des gens actifs qui ont un rôle à jouer. Dans cet esprit, il est donc important qu'ils soient intégrés à la vie paroissiale et au milieu environnant."

Les membres de la corporation et les résidents viennent de présenter au programme fédéral "Nouveaux horizons" un projet d'animation en ce sens. Mais dès cet été, grâce à un projet Perspective-jeunesse, un groupe de neuf étudiants apporte son appui et son enthousiasme pour l'organisation des loisirs au Pavillon: parties de cartes, danses, bingos, sorties à l'intérieur de Montréal, voyages à l'extérieur, etc. Trois étudiants en bibliothéconomie de l'université de Montréal aident en outre à la mise sur pied de la bibliothèque (si vous aviez des livres dont vous vouliez vous départir, ils seront bien accueillis).

La communauté des Petites Franciscaines de Marie a accepté de travailler avec le personnel laïc en apportant leur expérience dans ce domaine.



Dans la salle de séjour attenante à la salle à manger qui ouvre sur le parc, on se rassemble après les repas pour regarder la télévision en couleur ou bavarder entre amis. Mais ce qu'on préfère, c'est chanter et faire de la musique épuisant le répertoire des années trente. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Pas d'emploi d'été? Le Service bénévole veut des volontaires

Vous ne vous êtes pas trouvé de travail d'été, vous avez plus de 18 ans, vous désirez occuper votre temps? Le Service bénévole de Montréal, agence de la Campagne des fédérations, a un pressant besoin de volontaires.

Vous êtes libre pour quelques heures, une journée ou toute la semaine, voici une liste d'endroits où on a besoin d'aide:

- une association pour défilés mentaux, section Ville Saint-Laurent, est à la recherche de jeunes pouvant s'engager pour un minimum de trois semaines, entre le 3 juillet et le 24 août, pour la prise en charge de petits groupes. Il faut donner son nom sans tarder (844-4442), car les 26, 27 et 28 juin des journées obligatoires d'information et de formation seront offertes aux volontaires, quelle que soit la date de leur service;
- un foyer pour itinérants (section est: 527-1101) peut utiliser toute espèce de services: petites réparations locales de menuiserie, entretien, accueil, secrétariat, réceptionniste, etc;

- un hôpital du centre ville veut assurer un service de bibliothèque ambulante. A besoin de volontaires;
- des chauffeurs bénévoles sont requis quelques heures par semaine dans le secteur Maison-Neuve-Rosemont. Si vous êtes libre, possédez une automobile, mais ne pouvez assumer ce surcroît de frais d'essence, le service bénévole est en mesure de solutionner cette difficulté grâce à des coupons d'essence (527-1101);
- un hôpital pour enfants demande des secrétaires pour divers départements;
- une préposée à l'accueil disponible une demi-journée par semaine rendrait d'immenses services à une association travaillant en milieu populaires;
- un instructeur de nage, garçon ou fille, possédant au moins une médaille de bronze, demandé dans le secteur Ville Saint-Laurent.

Beaucoup d'autres demandes sont en attente au Service bénévole de Montréal. Pour donner votre nom, il suffit de composer 844-4442.

Le Vatican rappelle à l'ordre au sujet des prières eucharistiques

Dans une longue lettre circulaire datée du 18 avril dernier et rendue publique ces jours derniers par la CCC, la congrégation romaine pour le culte divin indique qu'il n'est pas permis aux prêtres d'utiliser d'autres prières eucharistiques (canon de la messe) que les quatre qui jusqu'ici ont reçu l'approbation romaine.

On précise en outre dans la lettre que "toutes choses mûrement pesées, il est apparu qu'il ne convenait pas actuellement de donner aux conférences épiscopales la faculté générale de composer ou d'approuver de nouvelles prières eucharistiques".

"Le Siège apostolique, mû par l'amour pastoral de l'unité, se réserve le droit de régler une question aussi importante que la discipline des prières eucharistiques. Dans l'unité du rite romain, il ne refusera pas de prendre en considération les requê-

tes et il examinera avec bienveillance les demandes présentées par les Conférences épiscopales en vue, éventuellement, de composer et d'introduire dans la liturgie une nouvelle prière eucharistique, en fonction des circonstances particulières."

La lettre fait clairement état par ailleurs des recueils de prières qui ont été publiés "pour études" ces dernières années par un certain nombre d'auteurs. De fait, ces prières nouvelles sont fréquemment utilisées. Un tel recueil a été publié au Québec il y a un peu plus d'un an par l'équipe de la revue "Liturgie et vie chrétienne".

Signalant que la tradition demande "de faire grand cas de l'immuabilité des textes", même s'il ne faut pas "exclure d'opportunes variations" (d'ailleurs prévues) qui apparaissent "agréables et utiles", la congrégation pour le culte divin explique que par la prière eucharistique, ce "n'est pas une quelconque personne privée ou seulement la communauté locale mais l'Eglise catholique, une et unique" existant en chacune des Eglises particulières qui se tourne vers Dieu.

"La au contraire où l'on emploie des prières eucharistiques sans aucune approbation de l'autorité compétente de l'Eglise, il n'est pas rare que naissent entre les prêtres et dans les communautés elles-mêmes des inquiétudes et des désaccords, alors que l'Eucharistie devrait être "signe de l'unité" et lien de la charité". Un certain nombre se plaignent du caractère trop subjectif de ces textes. Et, en vérité, ceux qui participent à une célébration ont droit à la prière eucharistique qu'ils vont en quelque sorte ratifier par l'amen final, ne soient pas mêlés les orientations personnelles de celui qui l'a écrite ou qui la dit, voire que celles-ci l'imprègnent totalement."

Signalons que l'épiscopat du Canada collabore actuellement avec les autres évêques francophones en vue de mettre au point une prière eucharistique adaptée aux enfants.

Subventions à trois cliniques dentaires d'été

Trois cliniques dentaires d'été organisées par des étudiants en médecine dentaire des universités de Montréal, Laval et McGill seront ouvertes ces jours-ci à la population.

Subventionnées par le ministère des Affaires sociales pour des montants totalisant \$225,840, les cliniques mettront sur pied des programmes pratiques d'été pour les étudiants en médecine dentaire, en dispensant aux jeunes qui proviennent des milieux défavorisés des consultations gratuites visant au dépistage des caries, au nettoyage et détartrage des dents de même qu'aux soins dentaires élémentaires. Pour des traitements plus élaborés, il faudra s'inscrire sur une liste d'attente et les soins seront donnés au cours de l'année dans les cliniques dentaires municipales ou dans les cliniques des universités ci-dessus mentionnées.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 11 et 12



VICE-PRÉSIDENT - ÉNERGIE

\$35,000. plus

La disponibilité de l'énergie face au besoin grandissant de la société nord américaine demande une gestion des plus efficaces. La planification et le contrôle des ressources connues et la mise en opérations de nouvelles découvertes, la distribution des ressources, l'exportation, la coordination entre les divers gouvernements et l'industrie, voilà quelques indices des responsabilités qui devraient être celles d'un vice-président - énergie.

Le candidat idéal possède d'importantes qualifications académiques en génie physique ou équivalent. Il a dirigé un service de recherche et de planification des ressources probablement dans le secteur électrique ou un département gouvernemental.

Il dirigera une équipe d'une douzaine de spécialistes. Il analysera et interprétera une politique - énergie impliquant les divers secteurs gouvernementaux dans sa planification et verra à la mise en oeuvre de cette politique.

Tout candidat idéal doit être bilingue, mais ce n'est pas un critère essentiel.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

John Holt Stethem Claude Gareau

John Holt Stethem-Claude Gareau Ltée
Montréal: 1155 ouest, boul. Dorchester, tél.: 866-1904



VICE-PRÉSIDENT - EAU

\$35,000. plus

La gestion intégrée de la ressource eau devient un besoin de plus en plus urgent tant sur le plan vital que sur le plan économique. Cette gestion demandera une planification et un contrôle de plus en plus serrés de façon à subvenir aux besoins grandissants de la population.

Le directeur sera responsable de l'analyse et de l'interprétation d'une politique globale d'exploitation de cette ressource dans les secteurs du transport, de l'énergie, de la consommation, de l'industrie, de la pêche, etc.

Il dirigera une équipe de plusieurs centaines de spécialistes d'expertises diverses.

Il devra coordonner avec différents secteurs intéressés, gouvernements, industries, public, etc. Il verra à la mise en opération de cette politique.

Le candidat idéal est hydrologue ou l'équivalent qui double un fort bagage académique avec une expérience de recherche et d'administration au sein d'un département de ressources naturelles ou autre secteur relié à la gestion des eaux.

Il aura dirigé avec succès de grandes équipes de recherche et de développement vers la réalisation d'objectifs complexes.

Tout candidat idéal doit être bilingue, mais ce n'est pas un critère essentiel.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

John Holt Stethem Claude Gareau

John Holt Stethem-Claude Gareau Ltée
Montréal: 1155 ouest, boul. Dorchester, tél.: 866-1904



Directeur des Relations Industrielles

(Traitement: environ \$35,000)

Une des plus importantes entreprises du Canada est à la recherche d'un cadre d'une exceptionnelle compétence pour occuper le poste de directeur des relations industrielles. Relevant du vice-président ou personnel, le titulaire sera responsable de la formulation et de la mise en application des politiques des relations de travail de l'entreprise.

Le poste est l'un des plus importants du genre au pays. Il exige de la part du responsable de la maturité, du jugement, de même qu'une connaissance approfondie de tous les rouages des relations industrielles au sein d'une entreprise d'envergure.

Membre de la haute direction, le directeur des relations industrielles doit être en mesure d'établir sans délai des politiques à court et à long terme qui assureront le maximum de rendement dans le domaine des relations entre la direction et le personnel. Le nouveau titulaire doit, en outre, être très compétent en matière de relations humaines, de planification et d'exécution, dans tout ce qui touche aux problèmes d'organisation et de relations extérieures. Enfin, le candidat doit être parfait bilingue.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

John Holt Stethem Claude Gareau

John Holt Stethem-Claude Gareau Ltée
Montréal: 1155 ouest, boul. Dorchester, tél.: 866-1904

ERRATUM

Dans l'annonce parue le 26 juin 1973, il aurait fallu lire:



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES AGENTS DE RELATIONS INDUSTRIELLES EXPÉRIMENTÉS

Conseil canadien des relations du travail

Nous prions les intéressés de faire parvenir leur demande d'emploi avant le 10 juillet 1973 sur la formule PSC 367-401 ou leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

SOUS-SECTION "A"
CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Veillez indiquer le numéro de concours approprié dans la correspondance.

CONSEILLER EN ADMINISTRATION

FONCTIONS PERSONNEL ET ORGANISATION
SALAIRE INITIAL ANNUEL \$25,000.

Une occasion unique est offerte à des candidats agressifs et compétents d'oeuvrer au sein d'une maison québécoise de conseillers en administration en pleine croissance. Ce poste constitue une excellente opportunité de travailler avec une équipe jeune et dynamique pour une société bien établie aux niveaux national et international, dans les domaines de la recherche de cadres supérieurs, de la planification organisationnelle et corporative, de l'administration du personnel et des salaires et du perfectionnement des cadres supérieurs.

Le candidat recherché est détenteur d'un diplôme universitaire de préférence en administration de personnel, et possède un minimum de trois années d'expérience de la consultation dans ces domaines de concentration. Bilingue et dynamique, il est à la recherche de défis où il pourra se réaliser pleinement. Ambitieux, il est capable de développer de nouveaux contacts et se sent à l'aise dans ses relations professionnelles.

Cette position permet le développement personnel du candidat et mène à une carrière exceptionnelle au sein de notre maison. Endroit de travail Montréal.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae qui sera traité confidentiellement à:

Case 2047, Le Devoir, Montréal

PERSONNEL DE CADRE - COMMISSION SCOLAIRE

Une commission scolaire (enseignement élémentaire) de la région de Montréal désire combler deux postes supérieurs nouvellement créés pour faire face à l'accroissement de la population scolaire autant de langue française que de langue anglaise.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le titulaire aura la responsabilité administrative générale des écoles de la commission, y compris les programmes d'étude de langue française et de langue anglaise, les techniques et méthodes d'enseignement, la vie étudiante, le personnel, les finances, l'équipement, le secrétariat.

Il relèvera directement du conseil des commissaires et verra à l'application des directives du Ministère de l'Éducation. Le traitement offert intéressera des candidats touchant actuellement \$15,000 par année environ.

Les qualifications exigées sont les suivantes:

- un diplôme universitaire du 1er ou 2ème cycle, ou l'équivalent

Les offres de services, qui seront traitées avec la plus grande discrétion, devront être accompagnées de renseignements complets sur les études faites et sur l'expérience professionnelle. Adresser, sur enveloppe portant la mention "Dossier no 205", à

- une bonne expérience de l'administration
- une formation pédagogique et de l'expérience dans l'enseignement
- bilinguisme

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Il relèvera du directeur général et sera responsable du secrétariat, des finances, de l'équipement et de l'entretien.

Le poste offert intéressera des candidats touchant actuellement \$9,000 par année environ.

Les candidats auront quelques années d'expérience en administration et, de préférence, détiendront un diplôme universitaire en droit ou en administration et devront être bilingues.

Mineau,
Allard
et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, montréal T13

partie intégrante de Price Waterhouse et Associés

Remontée de l'or

Les aurifères ont été les grandes vedettes dans un marché à la hausse et modérément actif hier à la Bourse de Toronto.

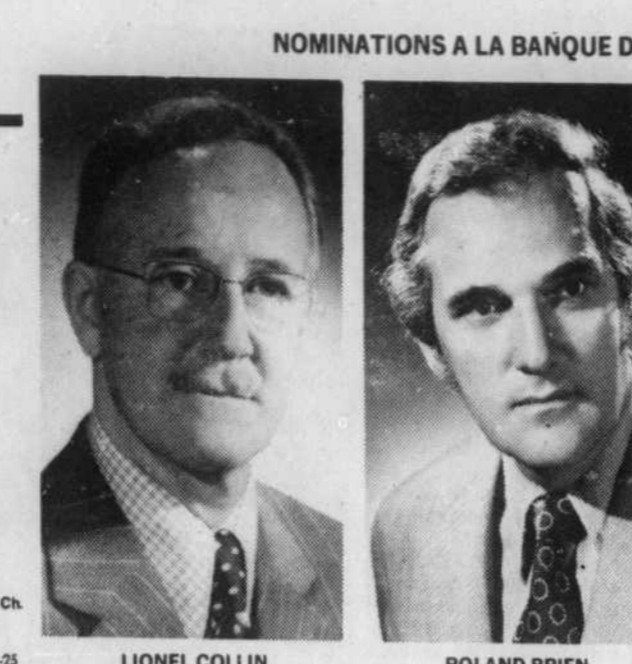
L'indice industriel a monté de 7,25 et atteint 304,58 et le cours de l'or a monté également sur les marchés internationaux.

Le virement a été de 2,43 millions d'actions, au regard de 1,34 million lundi et la valeur totale des actions transférées a été de \$16,31 millions, au regard de \$10,79 millions la veille.

Les aciéries, les pâtes et papiers, le bâtiment et les matériaux de construction ainsi que les grands magasins ont gagné du terrain, tandis que les banques, le prêt et la fiducie, l'immobilier et l'industrie secondaire en ont perdu.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies, including Albitibi, Acme Gas, and others, with columns for company name, price, and change.



LIONEL COLLIN

Les nominations de MM. Lionel Collin, Roland Brien et Gilles Brunel comme Directeurs généraux adjoints de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal viennent d'être annoncées.

MM. Collin, Brien et Brunel occupent précédemment le poste de Chef des immeubles, le poste d'inspecteur général et M. Brunel, celui de Directeur du Service des immeubles.

Relèvement des cours

Les cours se sont affaiblis pendant la première moitié de la séance d'hier au New York Stock Exchange à la suite de la vive baisse de la veille.

Il se sont ensuite relevés graduellement et l'indice des industriels a atteint son niveau le plus élevé en clôture. La hausse de mardi a effacé entièrement la baisse de lundi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies, including Abitibi, Acme Gas, and others, with columns for company name, price, and change.

les dividendes

General Bakeries, 3-1-4 cents, le 31 juillet, aux actionnaires inscrits le 15 juillet.

Huron and Erie Mortgage, 30 cents, le 1er oct., aux actionnaires inscrits le 7 sept.

Koffler Stores, 2-1-2 cents, le 31 juillet, aux actionnaires inscrits le 10 juillet.

Mclean-Hunter, classe A, 7-1-2 cents, une augmentation d'un cent; classe B, 6-2-5 cents, une augmentation de 2-5 cents; payables le 20 juillet, aux actionnaires inscrits le 6 juillet.

Photo Engravers and Electrotypes, 30 cents, le 1er sept., aux actionnaires inscrits le 3 août.

Gruby Mining, 15 cents-US, le 15 juin, insc. le 1er juin.

R.L. Crane, 10 cents; le 30 juin, insc. le 13 juin.

Crown Life Insurance Co., 2-1-2 cents, le 2 juillet, insc. le 14 juillet.

Federal Pioneer, 14 cents, l'action de classe A; le 1er août, insc. le 1er juillet; 68-3-4 cents, l'action première série A; le 15 juillet, insc. le 1er juillet.

High Russel, 7-1-2 cents, l'action de classe A; le 15 juin, insc. le 31 mai; 32-1-2 cents, l'action prioritaire de 1-2 p.c. de 6-1-2 p.c. de 1-5 p.c.; le 3 juillet, insc. le 15 juin.

Toronto Star, classe B, 3-75 cents, classe C, 3-16-3-4 cents; payables le 4 juillet, aux actionnaires inscrits le 29 juin.

Trimec, 8-1-2 cents, le 13 juillet, aux actionnaires inscrits le 29 juin.

Leigh Instruments, l'action de 1er privilège de la série A, 65 cents, le 1er juillet, aux actionnaires inscrits le 24 juin.

Soma Industries, 15 cents, le 15 août, aux actionnaires inscrits le 10 juillet.

Steel Co. of Canada, 3 cents, le 1er août, aux actionnaires inscrits le 3 juillet.

Steinberg's, l'action prioritaire de 5-1-4 p.c. de la série A, \$1,32, le 15 août, aux actionnaires inscrits le 25 juillet.

Federal Industries, 1-2 cents, l'action de classe 1; le 1er août, insc. le 13 juillet.

les bénéfices

DEP Industries, pour les six mois qui se sont terminés le 31 mai dernier, \$31,902, bénéfice, au regard de \$123,265, perte.

Livingstone Industries, pour l'année qui s'est terminée le 30 avril dernier, \$1,518,000, 85 cents l'action, au regard de \$1,453,000 - 83 cents l'action.

cours du dollar

Le dollar US a monté de 1-25 hier à Montréal et a fermé à \$0,99 39-50 et la livre sterling y a monté de 29-50 et fermé à \$2,57 12-25.

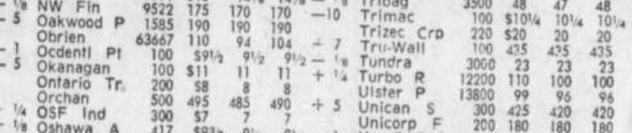
Les indices de Toronto

Table of Toronto indices: Changeement +0.20, Clôture 208.84, Semaine der. 208.77, Mois der. 210.78, 1973 haut 229.32, 1973 bas 200.44.

Les indices de Montréal

Table of Montreal indices: Changeement +0.76, Clôture 229.67, Semaine der. 225.57, Mois der. 216.24, 1973 haut 256.87, 1973 bas 206.12.

NOMINATION A LA BANQUE D'ÉPARGNE



M. P.-A. Fréchette, directeur général régional de la Banque Royale du Canada pour le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'est de l'Ontario, annonce la nomination de M. L. Turcotte au poste, nouvellement créé, de directeur des Services de marketing.

Le titulaire sera responsable de la coordination, au sein de la Région, de toutes les activités reliées au marketing. Originaire de Montréal, M. Turcotte est diplômé de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Entré au service de la Banque Royale en 1962, il a occupé divers postes au siège social et à la Direction régionale, à Montréal. Avant sa récente nomination, il était directeur de la succursale Peel et Sherbrooke, à Montréal.

montréal

Le prix était mixte et l'activité modérée hier à la Bourse de Montréal.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne se situe à 1,5 million d'actions, au regard de 1,39 million vendredi.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 152 contre 81 alors que 89 valeurs demeuraient inchangées.

Consumers Gas, dont 35,000 actions ont été négociées à été le titre le plus actif, un titre dont la cote n'a pas changé.

Quebec Uranium Mining, dont 252,450 actions ont été négociées, a été le titre le plus actif, un titre dont la cote a monté de 5-1-2 cents et atteint 32 cents.

La Bourse de Montréal, Rothmans est le titre dont la cote a monté le plus. Ce titre a gagné 1-1-4 et atteint \$14.

La Banque d'Épargne a monté de 3-4 et atteint \$17-1-2 et Steel Canada, de 3-8 et atteint \$317-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies, including Abitibi, Acme Gas, and others, with columns for company name, price, and change.

NOMINATION A LA BANQUE ROYALE

M. L. Turcotte

M. P.-A. Fréchette, directeur général régional de la Banque Royale du Canada pour le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'est de l'Ontario, annonce la nomination de M. L. Turcotte au poste, nouvellement créé, de directeur des Services de marketing.

Le titulaire sera responsable de la coordination, au sein de la Région, de toutes les activités reliées au marketing. Originaire de Montréal, M. Turcotte est diplômé de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Entré au service de la Banque Royale en 1962, il a occupé divers postes au siège social et à la Direction régionale, à Montréal. Avant sa récente nomination, il était directeur de la succursale Peel et Sherbrooke, à Montréal.

les bénéfices

DEP Industries, pour les six mois qui se sont terminés le 31 mai dernier, \$31,902, bénéfice, au regard de \$123,265, perte.

Livingstone Industries, pour l'année qui s'est terminée le 30 avril dernier, \$1,518,000, 85 cents l'action, au regard de \$1,453,000 - 83 cents l'action.

cours du dollar

Le dollar US a monté de 1-25 hier à Montréal et a fermé à \$0,99 39-50 et la livre sterling y a monté de 29-50 et fermé à \$2,57 12-25.

Les indices de Montréal

Table of Montreal indices: Changeement +0.76, Clôture 229.67, Semaine der. 225.57, Mois der. 216.24, 1973 haut 256.87, 1973 bas 206.12.

Un retour à l'utilisation du charbon remédierait à la crise de l'énergie

NEW YORK (AFP) — Les Etats-Unis font face à une situation d'urgence au sujet du carburant en raison de leur dépendance du pétrole du Moyen Orient et de l'énorme coût en devises étrangères qu'elle entraîne, d'après M. Carroll Wilson qui fut le premier directeur général, de 1947 à 1951, de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis.

Pour remédier à cette situation, déclare M. Wilson dans un article publié hier par la revue "Foreign Affairs", il est nécessaire que le gouvernement mette sur pied un programme visant à augmenter fortement la production de charbon et sa gazification, d'accroître l'utilisation de l'énergie nucléaire et de réduire la consommation d'énergie, notamment celle de pétrole.

L'auteur affirme que le pétrole devrait servir uniquement aux transports d'ici à 1985 et les Etats-Unis devraient assurer 50 pour cent de leurs besoins énergétiques en 1985 en utilisant le charbon, contre 20 pour cent en 1970. Soulignant les immenses ressources charbonnières des Etats-Unis, M. Wilson écrit "même si nous accroissons notre emploi du charbon pour assurer 75 pour cent de nos besoins en énergie d'ici l'an 2000, il nous restera encore des réserves de charbon pour 100 ans."

M. Wilson estime que le charbon doit provenir de mines à ciel ouvert et qu'il faudra restaurer le terrain une fois l'exploitation terminée. Le coût de la restauration serait d'environ 2,000 dollars l'acre (40 acres), coût qui devrait entrer dans le prix de revient de la production charbonnière.

Les capitaux nécessaires à

cette fin seraient de l'ordre de quelque 15 milliards de dollars pour l'augmentation de l'extraction du charbon et de 60 milliards de dollars pour le matériel de gazéification, sommes auxquelles s'ajouteraient le coût du transport du gaz et du charbon, celui du matériel d'exploitation et celui des mesures pour protéger l'environnement.

Au sujet de l'énergie nucléaire, l'ancien directeur général de la Commission américaine de l'énergie atomique, exprime l'opinion qu'elle devrait fournir dix pour cent de tous les besoins énergétiques d'ici à 1985. Il préconise que toutes les installations en vue de la production d'énergie atomique soient situées sous terre.

M. Wilson, qui a participé à l'organisation de la conférence de Stockholm sur l'environnement, fait remarquer que jusqu'à présent les Etats-Unis se sont comportés comme s'ils pouvaient se permettre le luxe de jouir de ce qu'il y a de mieux dans la croissance économique et dans l'environnement.

"A présent, la crise énergétique nous oblige à choisir et pour faire face à nos besoins entre aujourd'hui et 1985, il faut que nous acceptions la construction d'un ou plusieurs superports sur la côte Atlantique" pour prendre livraison du pétrole en quantité grandissante jusqu'à ce que le programme à long terme assure l'indépendance dans le domaine de l'énergie. Il faudra également construire de nouvelles raffineries de pétrole à l'intérieur, construire l'oléoduc de l'Alaska et augmenter fortement l'exploitation pétrolière au large des côtes.

Le succès du programme dépend aussi de la conservation de l'énergie et sur ce point, M. Wilson propose d'en réduire le taux de croissance d'utilisation de 4,50 pour cent par an actuellement à 3 pour cent.

Il prédit qu'avant la fin de l'année en cours "des pénuries d'essence et d'huile de chauffage se produiront dans de nombreuses régions du pays qui prouveront clairement qu'une crise existe et des mesures appropriées doivent être prises" pour limiter la consommation extravagante et assurer un emploi plus efficace du carburant.

Dans son article, paru dans "Foreign Affairs", une revue trimestrielle, M. Wilson affirme l'indépendance des Etats-Unis dans le domaine de l'énergie devrait être bien accueillie par l'Europe occidentale et par le Japon car "si les Etats-Unis deviennent en

core un plus grand acheteur de pétrole et de gaz, cela ne peut avoir comme effet, au mieux, que de créer de la friction et au pire des guerres des prix et des achats par préemption qui nuiraient à la base même de la coopération entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon".

Aux Etats-Unis

La balance commerciale de nouveau en déficit

WASHINGTON (AFP) — La balance commerciale américaine a été à nouveau en déficit, le mois dernier, mais celui-ci a été un des plus faibles depuis un an et demi: 157,9 millions de dollars, annonce mardi le département

du Commerce. En mai, les importations ont atteint, ajustées des variations saisonnières, \$5,7 milliards en progrès de 8 pour cent sur le mois précédent et les exportations \$5,60 milliards plus 2 pour cent.

La balance commerciale américaine avait enregistré, en avril dernier, son premier surplus depuis deux ans, \$196 millions. Mais le déficit de mai est un des plus faibles qui ait été enregistré ces derniers mois. Mis à part 1973, où le déficit n'avait été que de \$52,6 millions, les déficits mensuels avaient en effet dépassé \$300 millions pendant toute l'année 1972 et les deux premiers mois de 1973.

Depuis le début de cette année, le déficit de la balance commerciale atteint ainsi \$793,8 millions contre \$2,849 millions à la même époque, l'année dernière.

au comptoir		
Titre	Volume	Haut Bas
A G F Special	400	2,50 2,45
A G T Datas	200	2,125 2,125
AD Con Vent	400	3,40 3,40
Anthouan	10000	925 925
Bald Min	3000	94 94
Beauport	1500	80 80
Beaver Mns	1500	86 86
Belore	16000	20 19
Brown McDade	1000	20 20
Bulora Corp	1000	1,15 1,15
Cedarvale	2000	97 97
Charler	1000	1,25 1,25
Chix Ming	5000	15 15
Clearwater	2000	94 94
Comac Comm	3500	1,80 1,80
Cons D L P	200	1,00 1,00
Cons Professor	1000	70 70
Cuivre	35000	1,78 1,32
Dean Lake	7500	22 22
Donchester Daq	1000	25 25
Dubisson	1500	92 92
Flemion	156	1,00 1,00
Fort Norman	700	2,30 2,30
Horizon Ind	2000	95 95
Playcat	2225	2,10 2,10
Isec	5600	1,09 1,00
Karou	500	80 80
Kaukash	2000	1,60 1,60
Laverendrye Pr	600	8,50 8,00
Louvoisart	20000	14 13
M D S Health G	400	97 97
Main oka	4000	20 18
Maracambeau	5000	18 18
M Hermans	3000	2,25 2,25
Marval Mns	500	25 25
Mastarak	500	1,10 1,10
Modern Plastic	200	8,75 8,75
Modico	16150	3,33 3,00
Multico	8200	1,60 1,55
New Formage	50000	17 15
New Miller	10000	14 12
S N S Ltee	3050	87 73
Revenue Prop	1100	1,20 1,20
Rochelom	2000	41 41
Somed	500	1,07 1,07
Stand Nickel	1000	20 20
Third Dim Res	100	3,50 3,50
West Albenbe	2000	18 18
Westmills	500	5,50 5,50
Xoma Ltd	3000	1,10 1,00
BM RIT Wis	250	4,00 4,00

les bénéficiaires

M. Loeb, pour les 16 semaines qui se sont terminées le 19 mai dernier, \$671,000, au regard de \$301,000.

Wood Alexander, pour l'année qui s'est terminée le 31 janv. dernier, \$4,858, au regard de \$74.

cb
COCKFIELD, BROWN & COMPAGNIE LIMITEE

Dividende no 13

Le Conseil d'administration de Cockfield, Brown & Compagnie Limitée, lors d'une réunion tenue le 20e jour de juin 1973, a déclaré un dividende régulier trimestriel d'action ordinaire de douze cents et demi (12½¢) par action immatriculée à la fermeture des livres le 25e jour de juin 1973 et payable le 29e jour de juin 1973.

Par ordre en conseil
T. G. Smyth, c.a.
Vice-président et Secrétaire-trésorier

Montréal,
le 20 juin 1973.

OFFRE SPÉCIALE
POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT...

FEUILLES À PHOTOCOPIER GRATUITES
Avec l'achat de votre PHOTOCOPIEUR À SEC POUR LIVRES

Vous obtiendrez 200 feuilles Dual Pack (8½ x 11)

GRATUITEMENT
Avec ce modèle

SEULEMENT \$189.

Et constatez les nombreux avantages:

- OPÉRATION TOTALEMENT À SEC - AUCUN PRODUIT À AJOUTER
- COPIE LES LIVRES (RELIÉS)
- QUALITÉ DE REPRODUCTION DE DEMI-TEINTES, DE TEINTES COMPLÈTES ET DE TOUTES COULEURS ET NOIRES ET BLANCHES
- COPIE SUR PAPIER BLANC ÉPAIS
- PRODUIT DES NÉGATIFS POUR PROJECTION
- REPRODUIT LES ÉTIQUETTES ET LES LAMINAGES DE PLASTIQUE
- FORMAT LEGAL, GRANDEUR 8½ x 14.

NE MANQUEZ PAS CETTE OFFRE...
POUR UNE DÉMONSTRATION GRATUITE

APPELEZ LES SPÉCIALISTES DE

861-9401
LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE
600 Equipment Company of Canada Ltd
600 ouest, LaSalle, Québec, Montréal

GE

Riddell, Stead & Cie
COMPTABLES AGRÉS

ont le plaisir d'annoncer l'admission au sein de leur société de MM:

JACQUES GAUTHIER, C.A., Montréal
R. M. FREEBOROUGH, C.A., Montréal
R. H. HEALEY, C.A., Toronto
L. F. SWONEK, C.A., Edmonton

DIRECTEMENT DU FABRICANT AU CLIENT SANS LES ENNUIS HABITUELS

Lorsque vous louerez votre première ou prochaine voiture, laissez-nous vous montrer notre plan de location.

Olds Cutlass, Buick Regal, Chevy Monte Carlo \$113 par mois
Chevy Impala \$107 par mois
Buick Riviera ou Electra \$145 par mois
Cadillac Coupe de Ville \$164 par mois
Eldorado & Mark IV ..

Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un SYSTÈME DE CLIMATISATION, transmission automatique, servo-direction, servo-freins, radio, pneus à flanc blanc, Couvercles de roues spéciaux et vitres teintées.

• Premier 45,000 milles gratuit • 5¢ du mille additionnel
• Entretien et assurance non inclus • \$300, et le 1er versement lors de la livraison • LOCATION NETTE, 36 mois •

Main Line Auto Leasing
La location "sur-le-champ"
Prenez le métro - Retournez en auto

3575 rue Berri, Montréal Au nord de Sherbrooke
Tél. 849-5381 Ouvert tous les jours Samedi jusqu'à midi

Des compagnies... en bref

RoyNat: des profits de \$2.8 millions

L'exercice financier du consortium bancaire RoyNat fait voir un volume d'affaires de \$61 millions pour la période se terminant le 30 avril dernier. La demande industrielle s'est maintenue malgré le resserrement monétaire qui a prévalu durant cette période de temps. En fait les bénéfices bruts ont atteint \$19,5 millions en regard de \$17,1 en 1972; les profits se sont élevés à \$2,8 millions contre \$2,3 pour la période correspondante de l'an dernier.

Il faut souligner que les bénéfices nets comprennent un poste exceptionnel de \$311,409, attribuable à la vente du portefeuille d'hypothèques conjoints de sa filiale en propriété exclusive, TanYor Ltée, laquelle vente fut motivée par l'application d'une nouvelle politique de prêts hypothécaires.

A cette occasion, le président J. W. Powell souligna que la fusion de la compagnie avec sa filiale de location, RoyNat Leasing Ltée, la rendait plus concurrentielle dans ce domaine en plein essor qu'est celui de la location de matériel d'équipement.

Au 30 avril, l'actif consolidé s'était accru de 13,4%, atteignant \$180,753,568 et les engagements à satisfaire en matière de prêts à des locations s'élevaient à 28,3 millions. La compagnie déposa dernièrement un prospectus provisoire en vue d'une nouvelle émission de billets garantis, dont le produit servi-

ra à réduire les emprunts à court terme qui, à la fin de l'exercice, se chiffraient à \$31,697,000.

Des dividendes de \$1,150,000 furent versés et les bénéfices non distribués augmentèrent de \$1,684,250 pour atteindre \$7,190,111.

La compagnie prévoit que la demande de capitaux sous forme de prêts à terme au cours du prochain exercice sera élevée, et ce malgré la politique de resserrement du crédit en cours actuellement, ajoutait Monsieur Powell, car l'expérience démontre que pareille politique entraîne habituellement un accroissement de volume chez les entreprises poursuivant les mêmes fins que RoyNat Ltée. La compagnie fait du financement et de la location de matériel d'équipement, à terme. Elle possède, en outre, une quote-part de l'équité de quelque 140 compagnies à travers le Canada. Les actionnaires de RoyNat Ltée sont la Banque Royale du Canada, La Banque Canadienne Nationale, Montreal Trust Company, The Canada Trust Company et le Trust Général du Canada.

La distillerie, d'une superficie de 35,000 pi.ca., plus vaste et plus moderne, est située dans le centre industriel de Laval et permet de répondre adéquatement à l'accroissement considérable du chiffre d'affaires.

Aujourd'hui à Vienne

Réunion de l'OPEP

VIENNE (AFP) — La 34ème conférence ordinaire des membres de l'OPEP Organisation des pays exportateurs de pétrole s'ouvre aujourd'hui à Vienne, au siège de l'organisation.

Les ministres des pays membres Abou Dhabi, Indonésie, Irak, Libye, Qatar, Algérie, Iran, Koweït, Nigéria, Arabie Saoudite et Venezuela examineront un ordre du jour préparé la semaine dernière par le conseil des gouverneurs de l'organisation et maintenu confidentiel.

On est néanmoins en droit de supposer que la conférence examinera les premiers résultats de la mise en application des accords du 2 juin, qui assurent aux producteurs

une compensation des deux dévaluations successives du dollar.

Une demande d'admission présentée par l'Equateur devra, selon certaines sources, également être discutée. Des entretiens préparatoires ont eu lieu récemment entre ce pays latino-américain et certains membres de l'OPEP, ajoute-t-on.

Enfin il n'est pas à exclure que les ministres examineront les propositions quant à l'utilisation du pétrole comme arme politique, qu'a renouvelées il y a deux semaines M. Nadim Pachachi, ancien ministre irakien du Pétrole et ancien secrétaire général de l'OPEP.

CONTRÔLEUR(EUSE)

Entreprise manufacturière de produits métalliques située dans l'est de la métropole et croissant rapidement, au point d'être devenue, en quelques années, un leader dans son industrie, recherche contrôleur(euse) COMPÉTENT, EXPERIMENTÉ, ayant en plus des talents prouvés d'administrateur.

Bien que le diplôme (CGA, RIA ou CA) ne soit pas nécessaire, il FAUT cependant avoir un minimum de 5 années d'expérience VARIEE et avoir assumé avec succès les plus hautes responsabilités dans ce domaine.

Le salaire sera en conséquence, avec les bénéfices usuels, y compris la participation au capital.

Envoyer curriculum mentionnant salaire actuel et tout autre renseignement jugé pertinent à évaluer votre candidature à

Case 2036, Le Devoir, Montréal
Discrétion assurée.

Débouchés pour Vendeurs au détail à Montréal

À la suite de la récente expansion de notre entreprise à Montréal, nous sommes à la recherche de vendeurs de valeurs mobilières, au détail, ayant leur clientèle et désireux d'améliorer les services offerts à cette clientèle. Nous offrons tous les services intégrés d'une maison de courtage moderne et notre département de recherche met à la disposition des vendeurs de détail, des travaux de valeur institutionnelle.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à

Gaston English
COCHRAN MURRAY LIMITED
Bureau 1610
800 Ouest, boul. Dorchester
Montréal 101, Qué.

Toutes les demandes d'emploi demeureront confidentielles.

Cochran Murray Limited
Courtiers en valeurs

fonds mutuels

FONDS	OFF. DEM.		
Acrolund	1,26 1,39	Investors Mutual	5,67 6,21
A.G.F. Japan	12,61 14,96	Investors Retirement	5,27 5,76
A.G.F. Special	7,45	Keystone Cda	7,02 7,70
All Canadian Com	6,90 7,54	XKeystone Cust K-2	5,44 5,96
All Canadian Div	7,38 8,07	XKeystone Cust S-1	2,85 2,95
All Canadian Ven	3,48 3,80	XKeystone Cust S-4	3,57 3,91
All Canadian 4000	4,82 5,27	XKeystone Polaris	3,49 3,81
All Canadian Energy	5,08 5,56	XLexington Research	12,44 13,36
American Growth	4,74 5,14	XManhattan	3,77 4,12
Andreea Equity	3,11 3,58	XMaritime Equity	3,13 3,42
Assiclaire Investors	4,74 5,14	Marlborough	4,70 5,14
Canada Growth	10,76 11,64	Mutual Accumulating	5,85 6,43
Canagex	10,76 11,64	Mutual Bond	10,33 11,36
Canagex Inter. Nat.	9,47 10,35	Mutual Growth	3,29 3,73
Canagex Obligations	10,34 10,66	Mutual Income	15,44 15,44
Cdn Gas Energy	14,01 15,40	Natrusco	16,13 16,73
Cdn Investment	4,98 5,46	Natural Resources	7,58 8,21
Cdn Scudder	5,22 5,32	N.W. Equity	5,19 5,70
Cdn Security Growth	3,24 3,76	N.W. Canadian	4,65 5,99
Cdn South African Gold	9,47 10,35	N.W. Growth	4,64 5,10
Cdn Trustee	3,08 3,58	XPacific U.S.	15,14 15,44
C.S.M. Japan	13,31 14,85	XOpenheimer	6,75 7,38
Capital Growth	8,87 9,59	Pacific Dividend	5,40
XChase Fund	7,67 8,38	Pension Mutual	8,49 8,49
Collective Mutual	5,19 5,90	Phillips, Hager, North	11,57 11,80
Commonwealth Intl	14,75 16,21	Planned Resources	4,27 4,86
Commonwealth Intl Lev	3,69 4,05	Prep et Rev. de RET.	5,09 5,40
Commonwealth Venture	6,97 7,66	Prevest Mutual	8,38 9,16
XCompetitive Capital	4,68 5,13	Principal Growth	4,16 4,57
Corporate Investors	5,94 6,55	Provident Mutual	7,36 8,05
Corporate Investos Stock	4,81 5,28	Provident Stock	5,62 6,15
Dominion Compound	6,18 6,71	Prudential Growth	6,51 7,12
XDreyfus Inc	10,22 11,20	XPutnam Growth	10,36 11,32
XDreyfus Intl	10,11 11,52	Radisson	2,52
Edson Viking	5,78 6,28	Regent Growth	8,72 9,58
Educator's Equity	7,83 8,24	Reserve Venture	4,01 4,41
Entreea Investment	5,98 6,57	Royfund	6,48 6,74
Executive Fund Cda	3,95 4,52	Sav Inv Prat et Rev	6,77 7,44
Executive Intl Inv	8,81	Sav Inv am Prat	9,76 10,72
XFidelity Inc	21,73 23,75	Scudder North American	4,83 4,83
Fonds Desjardins A	4,36	Speculators	5,68 6,21
Fonds Desjardins B	7,16 7,82	Taurus Fund	3,18 3,49
Fonds Collectif A	5,42 5,89	XTech	5,79 6,35
Fonds Collectif B	4,74 5,27	Templeton Growth	8,56 9,36
Fonds P.E.P.	3,43 3,73	Timed Investment	8,20
Fraser Growth	3,79 4,16	Trust Gen ("A")	10,13
GIS Compound	9,62 10,58	Trust Gen. ("B")	9,23
GIS Income	3,42 3,76	Trust Gen. ("HY")	10,23
Growth Equity	7,55 8,20	United Accumulative	4,84 5,32
Growth Oil and Gas	31,28	United Accumulative Ret	4,98 5,47
Guardian Enterprise	9,2	United American	1,62 1,78
Guardian Growth	8,46	United Horizon	2,12 2,33
Harvard Growth	6,74 6,74	United Venture	2,94 3,23
Industrial Growth	10,96 12,04	United Venture Ret	4,64 5,10
International Growth	3,60 4,15	Universal Savings Equity	7,50 8,24
Investors Growth	11,95 13,07	Western Growth	6,74 6,86
Investors Intl Mutual	5,80 6,34	Xanadu Fund	3,55 3,55
Investors Japanese	8,88 9,71	York Fund of Canada	4,76 5,17

X - Fonds américains.

CANADA DACTYLOGRAPHÉ VOUS OFFRE DE PASSER DE LA MÉCANIQUE..... À L'ÉLECTRONIQUE

POUR MOINS DE \$11.00 PAR MOIS AVEC LA CALCULATRICE IMPRIMANTE

SANYO

- Mémoire automatique
- 14 colonnes
- Clef d'arrondissement
- Décimale flottante/fixe
- Constant automatique
- 1 an de garantie
- Etc....

Spécial \$489.00
Allocation d'échange jusqu'à \$90.00

SEULEMENT: \$399.00
ou location \$10.77 par mois (60 mois)

POUR UNE DÉMONSTRATION GRATUITE APPELEZ: 270-1141

CANADA DACTYLOGRAPHÉ INC.
7035 AVENUE DU PARC • MONTRÉAL 303, QUÉ.

N'achetez pas un diamant chez un plombier
Ne faites pas réparer vos tuyaux par un bijoutier
Consultez un expert...

Wimbledon: des matches très moyens

WIMBLEDON, (AFP) — Si le succès populaire du tournoi de Wimbledon est considérable, 25,762 spectateurs (un record) ayant assisté à la deuxième journée, contre 24,760 l'an dernier — le niveau d'ensemble des matches est pour l'instant très moyen et il faudra probablement attendre la fin de la première semaine pour commencer à voir de grands "combats" dignes de la prestigieuse épreuve anglaise.

Wimbledon 1973, c'est certain, obtient un immense succès grâce surtout à l'enthousiasme du public anglais qui se conduit plus en "fidele" qu'en sportif averti.

Plusieurs joueurs classés de la Britannique Roger Taylor (no 3), le Tchecoslovaque Jan Kodès (no 2) et l'Australien Owen Davidson (no 7), ont progressé aisément (en trois sets chacun) et ont atteint,

dans le bas du tableau, les 16èmes de finales du simple messieurs. Ainsi, toutes les têtes de séries restent actuellement qualifiées.

C'est le cas aussi des joueuses qui ont fait leur rentrée sur le gazon londonien.

La tenante du titre l'Américaine Billie-Jean King (no 2), et sa compatriote Chris Evert (no 4), l'Australienne Evonne Goolagong (no 3), et la Britannique Virginia Wade (no 6) difficilement contre l'Australienne de 16 ans Dianne Fromholtz (trois sets), ont passé en effet, le cap du premier tour.

Dans cette épreuve, une Tchecoslovaque de 18 ans, Martina Navratilova, déjà remarquée à Paris, a fait une grosse impression en prenant le meilleur sur la Britannique Christine Janes, une ancienne finaliste (1961). Puis-

sante au service, dotée d'une belle volée, Navratilova, qui est gauchère, a triomphé aisément 6/1 et 6/4 et elle pourrait bien effectuer une belle carrière dans le tournoi.

Par ailleurs la Canadienne Vicki Berner, de Vancouver, a éliminé Mariana Simonescu 6-4, 6-2, tandis que J. L. Tindle, également de Vancouver, encaissait un revers de 4-6, 6-1, 6-4 contre W.M. Turnbull.

Newcombe au cinéma

L'Australien John Newcombe va devenir vedette de cinéma. Le triple champion de Wimbledon commença en effet cette année, le tournage d'un film en Australie, intitulé "Jeux, set et meurtre" dans lequel il tiendra le rôle principal, celui d'un joueur de tennis et d'un séducteur.

Newcombe, qui fait partie des 73 joueurs professionnels qui ont boycotté Wimbledon, est actuellement à Londres, où il assiste au tournoi en spectateur.

Voici les résultats des simples messieurs:

Chris Evert bat Fiorelli Bonicalli 6-3, 6-2
 Billie-Jean King bat Lucia Bassi 6-0, 6-2
 Lanky Roshoff bat Julie Anthony 9-8, 6-4
 Karen Kroshina bat Judy Dixon 6-3, 6-4
 Pam Teeguarden bat Odile De Roubin 6-4, 6-2
 Verie Ziegenfuss bat Michele Gardal 6-3, 6-2
 Vicki Berner bat Mariana Simonescu 6-4, 6-2
 Virginia Wade bat Dianne Fromholtz 3-6, 6-4, 6-3
 Rosemary Casals bat Brenda Kirk 6-0, 6-4
 Maria Redondo bat Katje Ebingerhaus 6-1, 2-6, 6-2
 Nathalie Funchs bat Linda Turo 1-6, 6-3, 6-2
 Pat Bostrom bat Kristy Pigeon 6-3, 7-5
 Julie Heldman bat Winnie Woodridge 6-1, 6-0
 Evonne Goolagong bat Betty Stove 6-3, 6-3
 Tony Fretz bat Linda Mottram 6-1, 6-3
 Françoise Durr bat Christine Colman 6-3, 6-0
 W.M. Turnbull bat J.L. Tindle 4-6, 6-1, 6-4.



L'Australienne Yvonne Goolagong retourne la balle à la Hollandaise Betty Stove lors de leur match d'hier, à Wimbledon. Mlle Goolagong l'a emporté 6-3, 6-3. (téléphoto PA)

Retour de Keith Waples

Le vétéran Keith Waples, le maître du sulky par excellence qui détient le record pour le plus grand nombre de milles-miracle sur le circuit montréalais avec neuf, fera sa première présence à la piste du bout de l'île ce soir alors qu'il pilotera un futur champion, l'ambieur de trois ans Rob Ron Ritzy, propriété de Steven Egan de Brooklin, Ontario.

Les amateurs de courses sous harnais reverront sans doute avec grand intérêt ce champion conducteur qui a réussi le premier mille-miracle à la piste Richelieu le 21 juillet 1959 aux guides de Mighty Dudley de Jacques Giard.

A la suite des succès remportés par ce conducteur de 49 ans que plusieurs surnomment "l'homme silencieux", au cours de sa glorieuse carrière comme conducteur et comme entraîneur, une place lui fut accordée récemment au Temple de la Renommée du Sport au Canada. Il est seulement le quatrième conducteur de courses sous harnais à parvenir à un tel échelon.

SANDRA POST, la jeune golfeuse ontarienne qui joue depuis quelques années au circuit de la LPGA, a remporté avant-hier à Old Westbury, le tournoi invitation des pro-fets grâce à une ronde de 72, la normale du parcours. Sandra Post, qui en est à sa sixième saison au circuit professionnel, avait remporté le championnat national en 1968.

SECRETARIAT, vainqueur de la triple couronne des courses au galop, affrontera Our Native et My Gallant dans une course spéciale disputée samedi après-midi à Chicago. Cette épreuve d'un mille et d'un huitième sera dotée d'une bourse de \$125,000, \$75,000 au gagnant, \$30,000 au second et \$20,000 au troisième.

Tirage du tournoi "Quatre-balles"

Le tournoi provincial "Quatre-balles", destiné aux dames, se déroulera au Whitlock Golf & Country Club à Hudson Heights.

Cette année, seules les golfeuses ayant une marge d'erreur de 20 ou moins seront éligibles. Le tournoi a attiré 65 équipes dont les championnes de l'an dernier. L'on se rappellera que Doreen McCunn et Sue Robinson avaient remporté les honneurs par un coup seulement pour devancer Dulcie Lyle et Judy Evans.

Demain Dulcie Lyle fera équipe avec Joanne Johnston qui fait aussi partie du club Kanawaki, tandis que Judy Evans du Royal Montreal jouera aux côtés de sa sœur Mary Chalmers de Whitlock. La région du St-Maurice ne sera pas en reste, car l'excellente golfeuse Céline Renaud (Shawinigan), détentrice du Championnat Junior du Québec l'an dernier, jouera avec Louise Chaine du Club Ki-8-Eb de Trois-Rivières.

Voici la liste des départs:

8h30 — S. Robinson, D. McCunn, J. Evans, M. Chalmers;
 8h37 — D. Lyle, J. Johnston, L. Fraser, C. Richardson;
 8h44 — J. Labrecque, D. Mercure, C. Renaud, Louise Chaine;
 8h51 — R. Eaves, R. Gillis, F. Larue, Y. Saint-Vincent;
 8h58 — C. Chambers, M. Muscels, N. Papineau, J. Labelle;
 9h05 — M. Dodge, N. Walker, M. Landry, F. Chartier;
 9h12 — N. Wieskopf, S. Eoretzky, T. Newman, M. Loucks;

9h19 — L. Tremblay, M. Chouinard, R. Beaulieu, D. Connor;
 9h26 — C. Morison, S. Walsh, A. Etovitch, K. Robinson;
 9h33 — H. Law, M. Doker, H. Labelle, Diane Laverdure;
 9h47 — D. Roch, R. Couture, L. Morel, Y. Lepore;
 9h54 — R. Pope, D. Pratt, B. Cohen, B. Abrams;
 10h01 — M. Stocker, T. Schutz, M. Champagne, P. René;
 10H08 — M. Bruneau, P. Gray, L. Genieie, E. Kape;
 10h15 — B. Littner, A. Cryer, F. de Grandpré, R. Savard;
 10h22 — L. Sabloff, H. Land, L. Loucks, C. Loucks;
 10h29 — M. Adair, B. Warren, M. Lorange, H. Blanchard;
 10h36 — R. Barry, S. Binette, B. Bell, E. Cohen;
 10h43 — M. Abbey, L. Paperman, A. Patterson, A. Austen;
 10h50 — D. Biggs, K. Widmark, W. Barker, B. Moore;
 10h57 — T. Millard, B. Poirier, N. Gelfand, S. Fels;
 11H11 — L. Laurin, J. Desjardins, R. Stein, Z. Yaffe;
 11h18 — S. Valois, R. Brossard, M. Cuttle, P. Whitehead;
 11h25 — C. Labonté, F. Marois, J. Hodgson, B. Pries;
 11h32 — C. Stahl, M. Colton, D. Davis, E. Miller;
 11h39 — B. Salomon, C. Scheiderman, M. Delisle, M. Gendron;
 11h46 — C. Halickman, R. Diamond, M. Dansereau, R. Peltier;
 11h53 — L. Cantin, M. Gouin, G. Randall, R. Henson;
 Midi — M. Gauthier, I. Thomas, S. Wyndham, J. Larose;
 12h07 — A. Smith, G. Mills, R. McVie, P. Jelinek;
 12h14 — V. Blackader, F. Jarvis, O. Boucher, N. Schlachter;
 12h21 — M. Morgan, J. Robertson, J. Clapin, B. Burnham.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CITE DE COTE ST-LUC
 PROVINCE DE QUEBEC
APPEL D'OFFRES

pour
 L'installation de feux de circulation et pour l'éclairage sur Kildare Road.

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à M. S. P. Olsen, ingénieur municipal, au numéro 5495 de l'avenue Westminster, Côte-St-Luc, P. Q., seront reçues jusqu'à quatorze heures, mercredi, 11 juillet, 1973. Les documents relatifs à chaque soumission peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur municipal au 5495 Westminster sur paiement d'une somme de cinquante dollars (\$50.00) chacune qui ne sont pas remboursables.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte-St-Luc pour un montant non inférieur à dix pour cent (10%) du coût total de la soumission. Les soumissions seront ouvertes publiquement le 11 juillet, 1973, à 14 heures dans la chambre du Conseil de l'hôtel de ville, au 5495 avenue Westminster, à Côte St-Luc.

La cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions reçues.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
 (Division des Divorces)

No: 12-02745-73

DAME JEANNINE PROVOST, Requérante

GORDON WALKER, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GORDON WALKER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 22 juin 1973
 PERRON
 REGISTRAIRE

Wiltrid Lefebvre
 Registraire adjoint

GERMAN AND MILNE
 INGENIEURS EN CONSTRUCTION NAVALE
 AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE NAVIRES

Les soumissions cachetées, adressées à German and Milne (agents pour commentants), chambre 401, 1119, rue Ste-Catherine, Ouest, Montréal 110, Qué., lesquelles portent la mention "Soumission pour Contrat No. 12-1242" et concernant la: CONSTRUCTION D'UN REMORQUEUR DIESEL DE 69 PIEDS DE LONG

Seront reçues aux bureaux de German and Milne jusqu'à 15h00, heure avancée de l'Est, mercredi le 8 août 1973.

On pourra obtenir plans et devis, en Français ou en Anglais, en s'adressant à German and Milne, contre versement de cent dollars (\$100.), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-haut pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Un dépôt de soumission pour un montant d'au moins \$25,000.00 plus cinq pour cent (5%) du montant par lequel le prix de la soumission dépasse \$25,000.00 doit être fourni, en conformité des conditions de la formule de soumission; ou, au lieu du dépôt de soumission, une garantie de soumission représentant dix pour cent (10%) de la soumission sera fournie, devenant nulle, si le soumissionnaire passe un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et s'il fournit des garanties satisfaisantes.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

German and Milne ne s'engage pas à accepter aucune soumission, même la plus basse.

MONTRÉAL, P. Q. LE 26 JUIN 1973.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
 division des divorces

Greffe des Divorces
 Division de Montréal
 No. 12-09623

DAME THERESE LEMIEUX, épouse de ANDRE BLAIN, domiciliée au no 641 rue Chambard, dans les Cité et District de Montréal.

Requérante

ANDRE BLAIN, autrui résident et domicilié au 8625, 7ème Avenue, Rosemont, dans les Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ANDRE BLAIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, de l'Avis relatif à la Contestation, et du Certificat du Régistrare, a été laissée au Greffe des Divorces, Division de Montréal, de la Cour Supérieure, Division des Divorces, Palais de Justice, 19, est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 20 juin 1973
 Wiltrid Lefebvre
 Registraire

Transports Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre

Projet #600-351 — Aménagement d'un terrain de stationnement temporaire pour environ 500 véhicules.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Bureau des appels d'offres,
 Bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal,
 Edifice du Port de Montréal,
 31ème aile, 31ème étage,
 Cité du Havre, Montréal 103, Québec.

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (Heure de Montréal) VENDREDI, LE 6 JUILLET 1973.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$100.00 émis au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions. Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec;
 Association de la Construction de Québec, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec, P. Q.;
 Bureau des soumissions dépositaires de Hull, 277 boulevard St-Joseph, Hull, Québec;
 Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 400 rue William, Trois-Rivières, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau,
 Administrateur délégué.

VILLE D'OUTREMONT

AVIS est donné qu'à l'assemblée générale tenue le 13 juin 1973, le Conseil a adopté le règlement numéro 1086-1 amendant le règlement d'emprunt numéro 1890 pour fins d'établissement d'aires de stationnement, quant à:

l'annexe A — description des endroits dans le but d'y aménager des aires de stationnement

l'annexe B — décrivant les travaux d'aménagement des terrains

et modifiant les articles 3, 4 et 14 en remplaçant "\$463,000" par "\$704,000", lequel règlement est repété avoir été approuvé à l'assemblée publique des personnes habiles à voter, dûment convoqué et tenue en la Salle du Conseil de la ville d'Outremont le 20 juin 1973, à 19h.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.

DONNEE en la ville d'Outremont, ce 27 juin 1973.

Rosario Therrien, o.m.a.
 Trésorier
 Greffier "Pro Tempore"

APPEL D'OFFRES

Projet: Hôpital Maisonneuve-Rosemont 5415 Boulevard de l'Assomption Montréal 418, Qué.

Propriétaire: La Corporation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Architecte: Frappier, Parent, Tétrault 2141 rue Montcalm Montréal 122, Qué.
 Mandataire Coordonnateur: Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés Inc. 613 rue Belmont Montréal 101, Qué.

Ingénieur en Structure: Bimayls, Marquis, St-Laurent & Associés 1578, 10ème rue Chabanel Montréal 355, Qué.

Ingénieur en Mécanique et Electricité: Claude Dupras & Associés 3385, avenue Monkland Suite 115 Montréal 266, Qué.

La Corporation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont demande des soumissions pour la construction d'un agrandissement et pour des rénovations à effectuer dans la partie existante de son édifice situé au 5415 Boulevard de l'Assomption, Montréal 410

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution de travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements seront disponibles à compter de jeudi le 28 juin 1973, au bureau des architectes Frappier, Parent, Tétrault, contre un dépôt de Cent Dollars (\$100.00) en espèces ou sous forme de chèque visé ou mandat de poste à l'ordre de Frappier, Parent, Tétrault.

Ces soumissions seront remises sur réception des plans par l'architecte au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

Dans le cas où les documents seraient retournés après cette date, le dépôt sera confisqué.

La soumission des entrepreneurs (original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au sous-signe doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de \$400,000.00 à l'ordre de la Corporation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont ou d'un cautionnement de soumission d'un montant équivalent et valide pour une période de 90 jours de la date d'ouverture de soumission.

Les soumissionnaires devront remettre leur soumission au plus tard vendredi le 3 août 1973 à 15:00 heures au Salon de l'ex-résidence des infirmiers de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, 5385 boulevard Assomption, Montréal.

Avant de signer son contrat pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur adjudicataire devra fournir au propriétaire un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services, chacun 50% du prix total du contrat et émis par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire. Le coût total du contrat doit inclure celui des sous-traitants des phases A, B, et C.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Jean Bolyvert,
 Directeur Général.

AVIS est donné par les présentes que **CHRISTIAN MAUS** résidant et domicilié à Montréal s'adresse au ministre de la justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de **CHRISTIAN MAUS** en celui de **FRANK KRISTIAN**.

MONTRÉAL, le 22 juin 1973
 LECHTER & SEGAL
 Procureurs du requérant

LOI DU CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné par les présentes que "CLIFFORD TITTELBAUM", vendeur, demeurant à 1415 Rue Caldwell à Chomedey, Laval, Québec, présente au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour une requête pour le changement de son nom à "CLIFFORD TALLEY"; le dit changement à également bénéficier son épouse, née Siera Sandra Maclean, ses enfants mineurs, Charles Steven et Jason Cary, tous de la même adresse, ainsi que tout autre enfant qui pourra naître de leur mariage.

MONTRÉAL, le 22 juin, 1973
 Procureur du requérant:

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL

GREFFE DES DIVORCES
 DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
 (Division des Divorces)

No: 12-09019-73

DAME JEAN LILLIAN LESLIE, domiciliée et résidant dans les Cité et District de Montréal.

Requérante

ROBERT RICHARD LINDFORS, autrui des Cité et District de Montréal, et présentement de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé ROBERT RICHARD LINDFORS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Palais de Justice, 19, est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 21 juin 1973.
 JEAN JURY VAUGHAN
 Registraire-adjoint.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA
 REGION DE LA CAPITALE
 PROLONGATION

On fait savoir par la présente que la date pour la réception des soumissions pour L'ENTREPRISE NO. 80642 — MOBILIER DE L'AMPHITHEATRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, OTTAWA, ONTARIO, devant être reçues jusqu'au 19 juin 1973, est prolongée jusqu'à 15 heures (heure avancée de l'Est), LE MARDI, 3 JUILLET 1973. Les enveloppes des soumissions seront adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA, ONTARIO, K1A 0M3.

Le chef des Services financiers et administratifs,
 Ministère des Travaux publics, J.J. Carlette
 Ottawa, le 19 juin 1973.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-02045-73

LE TORONTO DOMINION BANK, corporation légalement constituée ayant son siège social dans la ville et district de Montréal, demanderesse

contre

SAT CHOPRA, autrui résidant à 90 Spring Garden Road, à Dollard des Ormeaux, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

offendeur

OTTA L. A. Schlappner, résidant à 90 Spring Garden Road, ville de Dollard des Ormeaux, district de Montréal.

et

S. S. Kundt, résidant à 182 Spring Garden Road, ville de Dollard des Ormeaux, district de Montréal.

Tiers-assistés

IL EST ENJOINT à SAT CHOPRA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 13 juin 1973

Jacques Perron
 Greffier adjoint

VILLE D'OUTREMONT

AVIS est donné qu'à l'assemblée générale tenue le 13 juin 1973, le Conseil a adopté le règlement numéro 1896 relatif à l'exécution des travaux suivants:

Remplacement du système d'éclairage dans les parcs et les rues

Eclairage et chalet de nécessité au parc Beaubien

et un emprunt de \$1,825,000. Il est fixé, lequel règlement est repété avoir été approuvé à l'assemblée publique des personnes habiles à voter, dûment convoqué et tenue en la Salle du Conseil de la ville d'Outremont le 20 juin 1973, à 19h.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.

DONNEE en la ville d'Outremont, ce 27 juin 1973.

Rosario Therrien, o.m.a.
 Trésorier
 Greffier "Pro Tempore"

Collège du Vieux Montréal

APPEL D'OFFRE
CONCESSIONNAIRE,
VOLUMES ET MATÉRIEL DIDACTIQUE

Offre de concession pour la vente exclusive de volume et matériel didactique aux professeurs et aux élèves de tous les pavillons du Collège du Vieux-Montréal.

Le devis descriptif sera disponible au bureau du directeur des services de l'Équipement à 200 ouest, rue Sherbrooke, à compter du 27 juin 1973 à 9 heures.

Les offres de service devront être présentées pour le 20 juillet 1973 avant 3 heures P.M. à l'attention de **Monsieur Robert-N. Cloutier, directeur des Services de l'Équipement.**

Jean Bolyvert,
 Directeur Général.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
 CLAUDE ROY, C.A.
 ROBERT ST-JEAN, C.A.
 GILLES SPERANO, C.A.

2345 est. Bélanger
 Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
 Suite 110 845-4194

VIAM, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Lucien D. Viam, C.A.
 Armand H. Viam, C.A.
 H. Lionel Robin, C.A.
 Jean Jacques Quillette, C.A.
 J. Serge Gervais, C.A.
 Waqiah Boulas, C.A.

4926, ave Verdun, Verdun
 204 769-3871
 7708, rue Edouard, LaSalle
 690 365-0023

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
 Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
 comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

Bill Stoneman retrouve enfin son aplomb

par Jean-Luc Duguay

Bonne nouvelle pour les Expos. Bill Stoneman a gagné son 2^e match de la saison. Le petit lanceur, qui a commencé sa saison le 5 mai à cause d'un mal à l'épaule, peut maintenant respirer plus à l'aise. Pendant 5 manches hier, il a tenu en échec les Pirates de Pittsburgh avant de s'écrouler en 6^e.

Mais qu'à cela ne tienne! Les Expos l'ont emporté 10-3 et peuvent maintenant se dire que Stoneman sera capable de les aider au cours des prochaines semaines, semaines bien remplies et ponctuées de nombreux programmes doubles. Un des 3 points qu'a accordés Stoneman n'était pas mérité à la suite d'une coûteuse erreur du 2^e-but Ron Hunt.

Il faut dire cependant que Stoneman a été appuyé par l'attaque dévastatrice des porte-couleurs montréalais qui n'a fait qu'une bouchée des quatre lanceurs des Pirates qui se sont succédé au monticule.

Après avoir remporté sa 2^e victoire de la saison, Stoneman pouvait dire merci à de nombreux coéquipiers dont Bob Bailey qui a produit 4 points et obtenu 3 coups sûrs dont son 10^e circuit. Ken Singleton, responsable de 2 points (il en a maintenant produit 40), et Hal Breeden qui a frappé trois fois en lieu sûr et a exécuté un magnifique jeu défensif au 1^{er}-but.

Même si cela est devenu presque routinier, il faut signaler l'excellent travail du lanceur de relève Mike Marshall qui a réduit les Pirates à l'impuissance au cours des trois dernières manches et protégé une 11^e victoire des siens depuis le début de la saison.

Les lanceurs des Pirates ont en revanche lamentablement failli à la tâche. L'artilleur partant et perdant, Luke Walker (3-6), n'a tenu le coup que pendant deux manches, accordant 4 points à la 2^e reprise.

Walker a été remplacé par Steve Blass qui compte cette année parmi les pires lanceurs de la ligue Nationale après une gloire éphémère de deux saisons. Blass, héros de la Série Mondiale contre les Orioles de Baltimore en 1971, n'est plus l'ombre du lanceur qu'il était alors et a accordé 3 points aux Expos, dont le coup de circuit de Bob Bailey.

En relève à la 6^e manche, Tom Detore a donné un but sur balles à Bailey alors que les buts étaient remplis, ce qu'avait fait Blass avant lui alors que Ron Woods était le frappeur. Le géant Bill Virvon a finalement fait appel à Ramon Hernandez qui a ac-

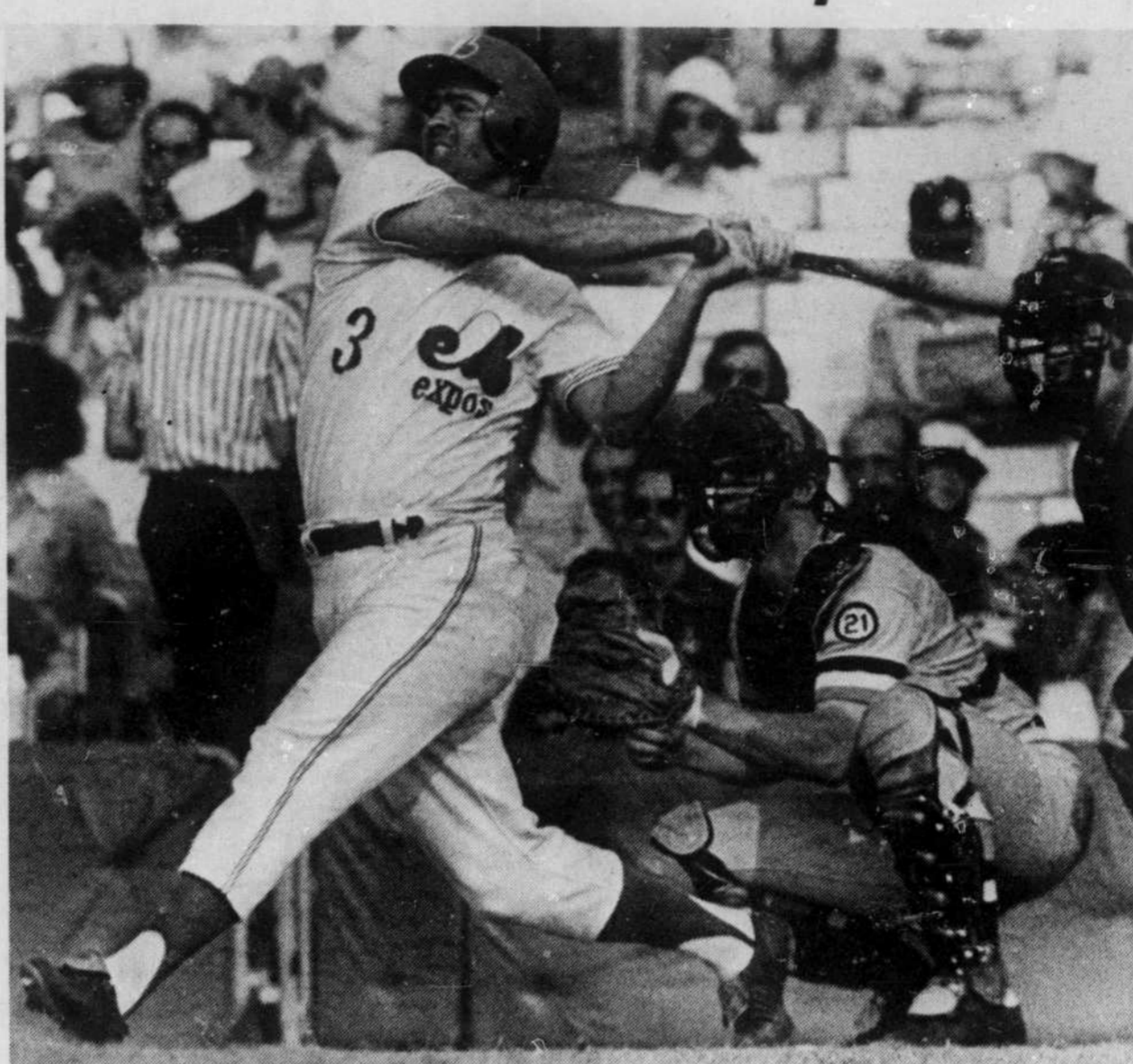
cordé 3 points non mérités en 2 manches.

Pour les Pirates, Richie Hebner s'est une fois de plus amusé dans son parc favori, frappant son 11^e circuit de la saison et son 3^e en trois matches contre les joueurs de Gene Mauch.

Le jeu défensif du match a été exécuté par Breeden à la 3^e. Alors que les Pirates avaient réussi à mettre deux coureurs sur les sentiers, Al Oliver a frappé la balle avec force le long de la ligne du 1^{er} but. Tous croyaient que c'était un double qui aurait produit deux points. Mais Breeden a plongé à sa gauche, s'est rapidement relevé et a touché le 1^{er} coussin avant Oliver en faisant un saut spectaculaire. Le compte est resté 4-0.

Le champ gauche Clyde Mashore a aussi fait un beau jeu, cette fois à la 6^e reprise. Après le coup de circuit de Hebner, Stoneman a retiré Sanguillen mais a vu Rich Zisk frapper la balle par-dessus la clôture du champ centre gauche. Rennie Stennett se présente au marbre et cogne la balle avec puissance au champ gauche. Est-ce le 3^e circuit de la manche pour les Pirates? Mashore s'appuie contre la clôture, saute et capte la balle. Au monticule, Stoneman pousse un soupir de soulagement.

PITTSBURGH (3)		MONTREAL (10)	
Cl.	ab	cl.	ab
Clayton	5	Hunt	2
Cash	4	Frist	2
Adler	5	Mashore	2
Hebner	5	Parry	2
Sanguillen	4	Marshall	1
Zisk	3	Woods	1
Stennett	4	Hibredon	1
MMay	3	Bailey	1
LWalker	1	Singleton	1
Blass	1	Secor	1
Detore	1	Fell	1
Gonzalez	1	Stoneman	1
Hausa	1	Day	1
Davillo	1		
Totaux	35	35	13



Le 3e-but Bob Bailey, s'élan et frappe un circuit au champ gauche lors du match d'hier que les Expos ont remporté 10-3 contre les Pirates de Pittsburgh. Bailey a aussi obtenu un double et un simple et a produit 4 points. (Photo Le Devoir par Delor).

La Ligue Américaine vit des jours heureux

BOSTON (PA) — Au cours des premiers 384 programmes, la ligue Américaine de baseball accuse une hausse de plus d'un demi million de spectateurs par rapport à l'an dernier, et Serge Martel, ancien porte-couleurs des Maple Leafs de Verdun, ont tous deux signé des contrats de deux ans avec les Nordiques de Québec de l'AMH.

DENIS PATRY, meilleur franc-tireur des Rangers de Drummondville, de la ligue junior majeure du Québec l'an dernier, et Serge Martel, ancien porte-couleurs des Maple Leafs de Verdun, ont tous deux signé des contrats de deux ans avec les Nordiques de Québec de l'AMH.

LES FLAMMES d'Altanta disputent trois parties hors-concours cet automne à Ottawa.

LES WHALERS de la Nouvelle-Angleterre ont annoncé hier que l'instructeur Jack Kelly avait été promu au titre de directeur général de l'équipe, tandis que son adjoint Ron Ryan pilotera désormais le club.

Les chiffres publiés par la ligue indiquent que huit des 12 formations du circuit jouissent d'augmentation. Kansas City est l'équipe la plus fortunée avec une hausse de 238,117 spectateurs; suivie de Milwaukee, 181,705; Californie, 136,704 et New York, 115,720.

LES TIGERS CATS de Hamilton ont cédé le demi-Silas McKinnie aux Stampeders de Calgary en retour de considérations futures. Echangé il y a deux ans des Roughriders de la Saskatchewan aux Tigers Cats, McKinnie avait alors refusé de rejoindre les rangs du Hamilton, préférant plutôt tenter sa chance dans la ligue Nationale de football.

JACK NICKLAUS, auteur de quatre victoires cette saison au circuit de la PGA, jouera une ronde d'exercice aujourd'hui au club de golf de la Vallée du Richelieu où sera disputé à la fin de juillet l'Omnium Canadien. Nicklaus, dont le départ a été fixé à 13h30, jouera en compagnie du professionnel Jack Bissegger, George Hevenor, président de l'Association royale canadienne de golf, et Paul Paré, président de la compagnie Imasco. Nicklaus donnera en fin de semaine des conseils à 13h aux personnes qui auront acheté un billet pour assister à l'Omnium Canadien.

MARCEL VAILLANCOURT de Sherbrooke, est le nouvel instructeur et directeur des arbitres pour le compte de l'Association de hockey amateur du Québec. Il est de plus l'arbitre-en-chef de l'Association canadienne de hockey amateur. Vaillancourt, qui a officié en Suède en cours du tournoi mondial de 1969, envisage de se rendre en Union soviétique pour diriger un stage d'information à l'intention des arbitres soviétiques.

Chef des Carnivals de Québec, un autre receveur, Gary Carter, fait lui aussi très bien... Sa moyenne offensive est de .291, il a réussi 7 circuits et produit 37 points... Quant à Jorge Roque, qui avait commencé la saison au champ centre avec les Expos, il éprouve beaucoup de difficultés avec les Whips, ayant conservé une moyenne de .143 en 63 présences au marbre, n'ayant frappé aucun circuit et n'ayant produit que 3 points... Seulement deux joueurs des Pirates peuvent se vanter d'avoir une moyenne offensive supérieure à .300... Il s'agit de Willie Stargel et Gene Clines (.308 et .304 respectivement avant le match d'hier)...

Le receveur Barry Foote continue de dominer son équipe pour les coups de circuit (10) et les points produits (38)...

LES CHAMPIONNATS de golf junior des Cantons de l'Est seront présentés les 4 et 5 juillet sur le parcours du club de golf de Lennoxville. Il s'agit d'un tournoi de 36 trous divisé en trois catégories.

BASEBALL

CLASSEMENTS		LIGUE NATIONALE	
Est	Ouest	Est	Ouest
CHICAGO	43 20 266 6%	CHICAGO (5)	43 20 266 6%
MONTREAL	33 27 271 8%	MONTREAL	33 27 271 8%
ST-LOUIS	34 26 268 7%	ST-LOUIS	34 26 268 7%
PHILADELPHIE	33 27 271 8%	PHILADELPHIE	33 27 271 8%
PITTSBURGH	30 30 255 5%	PITTSBURGH	30 30 255 5%
NEW YORK	30 30 255 5%	NEW YORK	30 30 255 5%

LIGUE AMERICAINNE		LIGUE AMERICAINNE	
Est	Ouest	Est	Ouest
NEW YORK	47 26 244 -	NEW YORK	47 26 244 -
BALTIMORE	47 26 244 -	BALTIMORE	47 26 244 -
MILWAUKEE	47 26 244 -	MILWAUKEE	47 26 244 -
BOSTON	47 26 244 -	BOSTON	47 26 244 -
DETROIT	47 26 244 -	DETROIT	47 26 244 -
CLEVELAND	47 26 244 -	CLEVELAND	47 26 244 -

LIGUE AMERICAINNE		LIGUE AMERICAINNE	
Est	Ouest	Est	Ouest
NEW YORK	47 26 244 -	NEW YORK	47 26 244 -
BALTIMORE	47 26 244 -	BALTIMORE	47 26 244 -
MILWAUKEE	47 26 244 -	MILWAUKEE	47 26 244 -
BOSTON	47 26 244 -	BOSTON	47 26 244 -
DETROIT	47 26 244 -	DETROIT	47 26 244 -
CLEVELAND	47 26 244 -	CLEVELAND	47 26 244 -

LIGUE NATIONALE		LIGUE NATIONALE	
Est	Ouest	Est	Ouest
NEW YORK	47 26 244 -	NEW YORK	47 26 244 -
BALTIMORE	47 26 244 -	BALTIMORE	47 26 244 -
MILWAUKEE	47 26 244 -	MILWAUKEE	47 26 244 -
BOSTON	47 26 244 -	BOSTON	47 26 244 -
DETROIT	47 26 244 -	DETROIT	47 26 244 -
CLEVELAND	47 26 244 -	CLEVELAND	47 26 244 -

LIGUE AMERICAINNE		LIGUE AMERICAINNE	
Est	Ouest	Est	Ouest
NEW YORK	47 26 244 -	NEW YORK	47 26 244 -
BALTIMORE	47 26 244 -	BALTIMORE	47 26 244 -
MILWAUKEE	47 26 244 -	MILWAUKEE	47 26 244 -
BOSTON	47 26 244 -	BOSTON	47 26 244 -
DETROIT	47 26 244 -	DETROIT	47 26 244 -
CLEVELAND	47 26 244 -	CLEVELAND	47 26 244 -

LIGUE NATIONALE		LIGUE NATIONALE	
Est	Ouest	Est	Ouest
NEW YORK	47 26 244 -	NEW YORK	47 26 244 -
BALTIMORE	47 26 244 -	BALTIMORE	47 26 244 -
MILWAUKEE	47 26 244 -	MILWAUKEE	47 26 244 -
BOSTON	47 26 244 -	BOSTON	47 26 244 -
DETROIT	47 26 244 -	DETROIT	47 26 244 -
CLEVELAND	47 26 244 -	CLEVELAND	47 26 244 -

LIGUE AMERICAINNE		LIGUE AMERICAINNE	
Est	Ouest	Est	Ouest
NEW YORK	47 26 244 -	NEW YORK	47 26 244 -
BALTIMORE	47 26 244 -	BALTIMORE	47 26 244 -
MILWAUKEE	47 26 244 -	MILWAUKEE	47 26 244 -
BOSTON	47 26 244 -	BOSTON	47 26 244 -
DETROIT	47 26 244 -	DETROIT	47 26 244 -
CLEVELAND	47 26 244 -	CLEVELAND	47 26 244 -

LIGUE NATIONALE		LIGUE NATIONALE	
Est	Ouest	Est	Ouest
NEW YORK	47 26 244 -	NEW YORK	47 26 244 -
BALTIMORE	47 26 244 -	BALTIMORE	47 26 244 -
MILWAUKEE	47 26 244 -	MILWAUKEE	47 26 244 -
BOSTON	47 26 244 -	BOSTON	47 26 244 -
DETROIT	47 26 244 -	DETROIT	47 26 244 -
CLEVELAND	47 26 244 -	CLEVELAND	47 26 244 -

LIGUE AMERICAINNE		LIGUE AMERICAINNE	
Est	Ouest	Est	Ouest
NEW YORK	47 26 244 -	NEW YORK	47 26 244 -
BALTIMORE	47 26 244 -	BALTIMORE	47 26 244 -
MILWAUKEE	47 26 244 -	MILWAUKEE	47 26 244 -
BOSTON	47 26 244 -	BOSTON	47 26 244 -
DETROIT	47 26 244 -	DETROIT	47 26 244 -
CLEVELAND	47 26 244 -	CLEVELAND	47 26 244 -

Wilbur est encore battu

Wilbur Wood, lanceur des White Sox de Chicago de la ligue Américaine, qui avait entrepris la saison en lion et à qui on accordait des chances de remporter 40 victoires, a subi hier sa 10^e défaite et sa 5^e d'affilée.

Les White Sox ont en effet été défaits 4-0 par les Twins du Minnesota et Wood présente maintenant une fiche de 14-10.

Le bedonnant lanceur n'a pas gagné un match depuis le 8 juin et a subi 7 revers à ses huit derniers départs.

Le lanceur des Twins, Joe Decker, a merveilleusement bien lancé, n'accordant que 4 coups sûrs aux White Sox. Sa fiche est maintenant de 2-2.

Un 1er test pour Rodgers

Johnny Rodgers, gagnant du trophée Heisman l'an dernier, a attrapé une passe de 27 verges pour le touché, aidant ainsi les Vets à vaincre les Blancs 14-0 hier soir, lors de la joute inter-équipe annuelle des Alouettes.

L'autre touché des Vets a été marqué par le demi défensif Phil Price qui a fait une course de 44 verges après avoir intercepté une passe du quart-arrière recrue Craig Curry.

C'est Sonny Wade qui a fait la passe de touché à Rodgers, le joueur qui a signé le meilleur contrat de l'histoire des Alouettes.

Les deux touchés, marqués au 1^{er} quart, ont été convertis par Don Sweet.

L'instructeur Marv Levy a été dit satisfait après la rencontre mais, a-t-il ajouté, "il ne faut pas s'attendre à quoi que ce soit d'extraordinaire lors d'un tel match". La partie a été disputée devant environ 10,000 spectateurs et faisait partie d'un programme double football-soccer à l'Autostade. Le match de soccer opposait l'Olympique de Montréal aux Metros de Toronto.

Levy a déclaré qu'il était difficile de mettre en relief des performances individuelles. Plus de 60 joueurs ont pris part au match. Levy a eu un bon mot pour le quart-arrière Sonny Wade qui a joué pendant la première demie avant d'être remplacé par George Mira.

L'instructeur a annoncé qu'entre 50 et 55 joueurs prendraient part à la première partie hors-concours des Alouettes, le 3 juillet contre les Roughriders de la Saskatchewan. Le match aura lieu à Régina.



ESSAYEZ NOTRE SERVICE DE NUIT

BOULEVARD
DODGE - CHRYSLER

330 Crémazie,
à l'ouest de St-Laurent.
389-7871

ouvert de lundi à jeudi
jusqu'à 3:00 a.m.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES.

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Les petits colis qui font les grosses économies

... peuvent maintenant être assurés jusqu'à \$250.00

Pre-Pac
Messageries CN

Notre nouveau service Pre-Pac vous permet de faire des économies importantes sur vos envois de colis individuels, de 50 lb ou moins, payés d'avance.

Ce service a l'avantage d'éliminer les feuilles de route et de simplifier le travail. Résultat: le transport vous coûte moins cher.

Voici comment vous y gagnez. Si vous expédiez un envoi par ramassage, vous pouvez économiser 50 cents sur les frais habituels de messagerie. Et, sur dix envois ou plus par ramassage vous pouvez épargner jusqu'à 50 pour cent de ces frais. En outre vous bénéficiez d'un service porte à porte (entre établissements commerciaux), d'une assurance jusqu'à \$50.00 par colis, sans frais supplémentaires, avec l'option d'augmenter votre couverture jusqu'à \$250.00 maximum à un compte de 25c par \$100.00, de la commodité d'un ramassage court et, en plus, vous recevez les relevés nécessaires pour fin de rappel.

Cependant, il y a quelques restrictions; entre autres, Pre-Pac ne s'applique pas aux envois en port d'o, ni aux envois payables sur livraison, ni à certains produits.

Pour le moment, le tarif Pre-Pac s'applique dans le Québec et l'Ontario; entre le Québec et l'Ontario et les provinces de l'Ouest, et aux envois destinés aux Maritimes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le représentant des Messageries CN, et pour recevoir un dépliant et tarif, écrivez au bureau des Messageries CN le plus proche.

Avec le service Pre-Pac des Messageries CN, les petits colis vous font de grosses économies.

Messageries CN

EATON



...le fin connaisseur au goût de votre été

L'homme raffiné a ses exigences : bien boire, bien manger et se vêtir d'une élégance typée... celle de **Cardin**.

Voici quelques exemples de notre importante collection-été **Pierre Cardin**.

Veste quadrillée en tissu de laine ou laine et polyester. tailles 36 à 46. Veste, **125.00**

Seyant costume de laine ou laine et polyester. Gamme de quadrillés ou d'unis. Veste bord-à-bord. Tailles 36 à 46. **185.00** et plus

Chemise de coton sans repassage avec patte devant dissimulant le boutonnage. Diversité d'unis et de motifs en bleu, beige ou blanc. Encolures 14½ à 17½. **17.00, 18.00** et **19.00**

Cravates de soie aux coloris riches et dessins savants. **7.50** et **10.00**

Magnifiques ceintures en cuir à gant "Marokino". Tours de taille variés. Brun, marine ou noir. **12.50**

Eaton Centre-ville seulement (MONSIEUR chez EATON, deuxième étage) Rayon 229

Fourreau genre mocassin. Empeigne et semelle de cuir. Pointures 7½ à 10; largeur D. Noir. **70.00**

Le bicolore à empeigne et semelle cuir. Pointures 7 à 10½; largeur D. Brun et blanc. **70.00**

Eaton Centre-ville seulement, (La Belle Chaussure) deuxième étage). Rayon 237

Achats en personne seulement

HEURES D'AFFAIRES EATON: MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 A 18 H — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H A 17 H FERMÉ LUNDI, 2 JUILLET